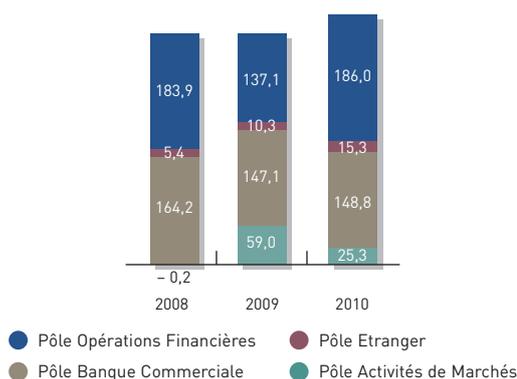
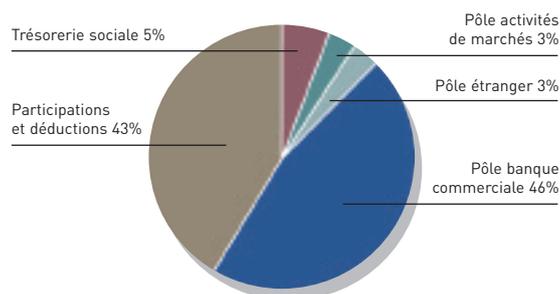


## Annexe au rapport de gestion

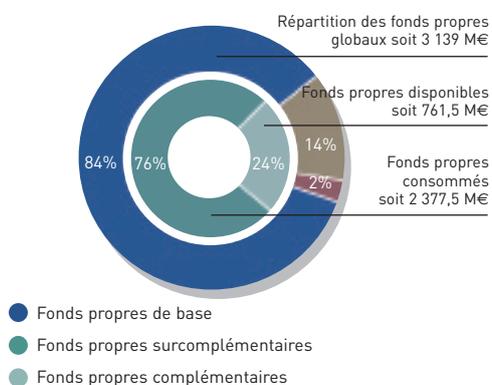
Contribution des pôles à la constitution du Résultat courant en millions d'euros



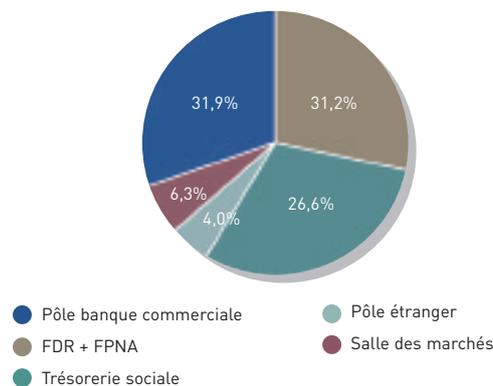
Exigence en fonds propres  
(exigence réglementaire au 31/12/2010 : 2 377,5 millions d'euros)



Structure des fonds propres au 31 décembre 2010



Répartition par pôles du bénéfice net normalif



Le montant des fonds propres s'établit à 3 139 M€, en hausse de 265 M€ (+ 9,2%) dont principalement + 326 M€ de nos fonds propres de base et - 63 M€ des fonds propres complémentaires.

La consommation de fonds propres progresse de 318 M€, dont + 269 M€ proviennent de la croissance de notre portefeuille de titres non consolidés, + 53 M€ du risque de crédit (dont 25 M€ pour le pôle étranger), et + 8 M€ de risque opérationnel.

Le solde (- 12 M€) est dû au risque de marché.



## Annexe au rapport de gestion



En millions d'euros	Bénéfice net (1) 2010	Bénéfice net (2) exigence FP	Rendement(3) capitaux propres
Banque commerciale	79,4	7,3%	10,7%
Salle des marchés	15,6	20,9%	36,0%
Pôle Etranger	10,0	14,2%	17,5%
Opérations financières dont	143,6	7,5%	8,4%
<i>Trésorerie sociale</i>	66,1	55,5%	83,2%
<i>Participations</i>	72,2	7,0%	7,9%
<i>Fonds propres non affectés</i>	3,1	0,4%	0,3%
<i>Fonds propres affectés aux pôles opérationnels</i>	2,0	0,2%	0,3%
<b>ACTIVITÉ COURANTE</b>	<b>248,6</b>	<b>10,5%</b>	<b>9,7% (4)</b> <b>10,7% (5)</b>
Dotations FRBG et provisions sectorielles			
Intérêts minoritaires	- 4,2		
<b>TOTAL BRED</b>	<b>244,4</b>		<b>9,6% (4)</b> <b>10,5% (5)</b>

(1) Bénéfice net après impôt normatif, participation.

(2) Exigence en fonds propres globaux calculée au 31.12.2010.

(3) Bénéfice net ramené aux fonds propres de base après imputation aux exigences de fonds propres des fonds propres surcomplémentaires et complémentaires dans les limites admises par la réglementation.

(4) Ramené aux capitaux propres au 31/12/2010.

(5) Ramené aux capitaux propres au 31/12/2009.

### 5.2 - La rentabilité par marché au sein du pôle commercial

En millions d'euros	Particuliers et professionnels		PME		Banque de détail (4)		Grands comptes		Divers et filiales		Total Pôle commercial	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
<b>Résultats</b>												
Produit												
Net Bancaire (1)	440,8	462,1	100,0	108,0	540,8	570,1	97,5	91,3	39,6	37,2	677,9	698,6
Charges directes	- 242,3	- 249,1	- 35,5	- 36,8	- 277,8	- 285,9	- 27,2	- 28,4	- 16,6	- 17,0	- 321,6	- 331,3
<b>Contribution nette</b>	<b>198,5</b>	<b>213,0</b>	<b>64,5</b>	<b>71,3</b>	<b>263,0</b>	<b>284,2</b>	<b>70,3</b>	<b>62,9</b>	<b>23,0</b>	<b>20,1</b>	<b>356,3</b>	<b>367,3</b>
Evolution de la contribution		7,3%		10,4%		8%		- 10,5%		- 12,4%		3,1%
Charges de structure					- 139,9	- 134,1	- 15,2	- 15,2	3,2	1,5	- 151,9	- 147,9
RBE					123,1	150,1	55,1	47,7	26,2	21,6	204,4	219,4
<b>Résultat courant</b>					<b>91,0</b>	<b>102,1</b>	<b>36,3</b>	<b>32,0</b>	<b>19,6</b>	<b>14,7</b>	<b>146,9</b>	<b>148,8</b>
<b>Evolution du RNE</b>						12%		- 12%		- 25%		1%
<i>Indicateurs d'activité</i>												
Dépôts monétaires moyens (2)	7 737	8 059	1 705	1 979	9 442	10 038	2 934	3 297	67	77	12 443	13 412
Evolution		4,2%		16,0%				12,4%		15,1%		7,8%
Emplois moyens (3)	7 572	7 834	2 157	2 213	9 729	10 047	2 590	2 587	699	708	13 018	13 341
Evolution		3,5%		2,6%		3,3%		- 0,1%		1,2%		2,5%

(1) PNB avant imputation des frais bancaires

(2) Y compris stocks, dépôts de marché et refinancements à long terme

(3) Y compris emplois de marché et remontées Casden

(4) La banque de détail est la somme des particuliers/professionnels et PME

## Annexe au rapport de gestion

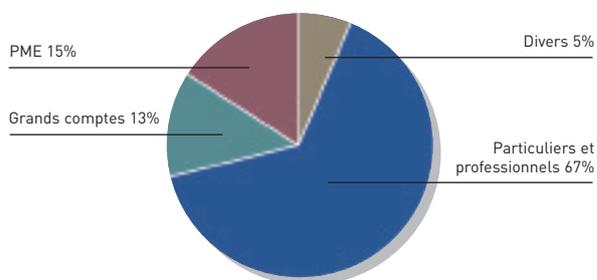
En 2010, la hausse du PNB du marché des particuliers des professionnels et des PME est amplifiée par l'impact positif des filiales de gestion. Les Grands comptes ont pâti d'un effet taux défavorable et de la baisse des volumes d'activité.

Les charges directes ont été maîtrisées de façon homogène par marché, ce qui amplifie les distorsions sur la contribution nette.

Les particuliers et professionnels représentent plus de la moitié du pôle commercial.

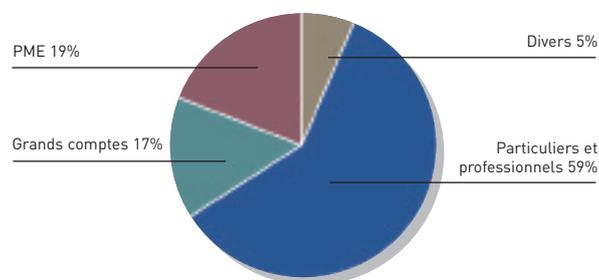
La forte collecte a permis de redevenir excédentaire en ressources compte tenu d'une progression de nos emplois de + 2,5%.

Répartition par marché du produit net bancaire du pôle banque commerciale



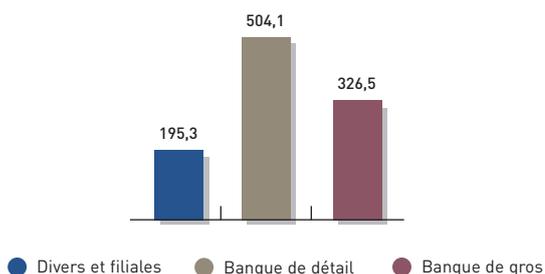
● Particuliers et professionnels	+ 4,8%
● PME	+ 8,0%
● Grands comptes	- 6,4%
● Divers et filiales	- 6,1%

Répartition par marché des contributions du pôle banque commerciale



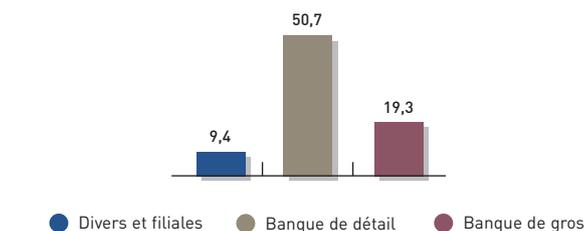
● Particuliers et professionnels	+ 7,3%
● PME	+ 10,4%
● Grands comptes	- 10,5%
● Divers et filiales	- 12,4%

Consommation moyenne de fonds propres de la banque commerciale (1)



(1) *Fonds Propres globaux exprimés en moyenne annuelle*

Bénéfice net normatif de la banque commerciale (2)



(2) *Bénéfice net après impôt normatif*



## Annexe au rapport de gestion

### 6. L'activité des principales filiales du Groupe

#### BCI MER ROUGE (filiale à 51% acquise mi-2007)

##### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	<b>14,9</b>	<b>17,5</b>	<b>20,9</b>	<b>19%</b>
Charges d'exploitation	7,5	8,0	9,8	23%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>7,4</b>	<b>9,5</b>	<b>11,1</b>	<b>17%</b>
Coût du risque	0,2	0,1	0,3	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>7,6</b>	<b>9,6</b>	<b>11,4</b>	<b>19%</b>
Eléments exceptionnels	0,1			
Impôt sur les sociétés	- 2,0	- 2,4	- 2,7	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>5,7</b>	<b>7,2</b>	<b>8,7</b>	<b>21%</b>

L'économie djiboutienne poursuit le cycle de croissance observé depuis quelques années. Selon les chiffres prévisionnels du FMI, la croissance du PIB en 2010 s'élève à 4,5% malgré un environnement économique mondial incertain, qui s'est traduit notamment par des investissements directs étrangers limités sur Djibouti. Cette croissance est tirée structurellement par la croissance des secteurs portuaire (+ 10%), de l'énergie (+ 60%) et des télécommunications (+ 18,9%).

Le total bilan de la banque progresse de + 32% sur l'année 2010. BCI Mer Rouge consolide sa position de leader sur la place financière locale avec une part de marché de 62% pour les crédits (56% en 2009) malgré l'arrivée de trois nouvelles banques de type « banque islamique » en 2010. Le nombre d'agences en exploitation s'accroît de + 33% en 2010 avec deux nouvelles agences.

Dans ce contexte, le PNB a connu une augmentation historique de 19% par rapport à celle de 2009 :

- l'intermédiation clientèle est en augmentation de + 72,1% passant de 6,6 M€ en 2009 à 11,3 M€ en 2010,
- l'intermédiation de trésorerie reste handicapée par des taux de placements toujours très bas à 4,9 M€ contre 6,8 M€ en 2009,
- les commissions nettes progressent légèrement à 3 M€.

Les frais de gestion enregistrent une progression globale de 23% par rapport à 2009 et ressortent à 109% du budget initial :

- les frais de personnel représentent 42% du total des frais de gestion hors amortissement, leur augmentation de 5% est due au recrutement d'effectifs « commerciaux » pour accompagner l'accroissement de l'activité bancaire et l'augmentation du nombre d'agences,
- les loyers des immeubles sont en hausse de + 62% (augmentation du nombre d'agences),
- les dépenses informatiques croissent de + 26% compte tenu de la mise en place de la nouvelle plate-forme monétaire,
- les autres frais généraux qui sont en hausse de 25%, concernent essentiellement les dépenses générales d'entretien et de communication.

Compte tenu de ce qui précède et grâce à un coût du risque positif de 0,3 M€, le RNE s'inscrit en hausse de + 19% par rapport à l'exercice précédent, conforme au budget initial.

Après imputation de l'impôt, le résultat net s'élève à 8,7 M€ et s'inscrit en hausse de 21% par rapport à 2009.



## Annexe au rapport de gestion

### BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (filiale à 49,9%)

#### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	52,8	56,8	65,8	16%
Charges d'exploitation	29,3	29,8	31,4	5%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	23,5	27,0	34,4	27%
Coût du risque	- 0,2	- 3,6	- 1,3	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	23,3	23,4	33,1	41%
Eléments exceptionnels	1,4	0,4	0,6	
Impôt sur les sociétés	- 8,5	- 8,9	- 14,3	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	16,2	14,9	19,5	31%

Favorisée par un environnement économique international en voie de redressement, la Nouvelle-Calédonie, dont les indicateurs sont plutôt bien orientés, semble avoir tiré son « épingle du jeu » cette année. Les premiers chiffres de l'année 2010 confirment, en effet, la tendance, qu'il s'agisse du secteur de la mine et de la métallurgie, du BTP ou du marché du travail. Seuls bémols, l'inflation qui retrouve un niveau élevé (2,7%) et le secteur du tourisme qui devrait présenter à nouveau un déficit de fréquentation par rapport à l'année dernière.

La banque a consenti 7 165 concours amortissables pour un montant de 410,1 M€, soit un niveau supérieur de 16,5% à son programme annuel. A ce volume d'activité, il convient d'ajouter 1 235 dossiers de prêts transférés vers la CASDEN, du fait du statut des clients emprunteurs, pour un montant total de 62 M€.

La collecte des ressources clientèle, que la BCI a inscrite au rang de priorité stratégique, s'est poursuivie sur la période à un rythme très soutenu avec un taux de progression significatif de 21,9% sur l'année pour atteindre 1,2 G€. Cette double performance permet à la BCI d'accéder au premier rang des établissements de la place tant pour le montant de ses concours à l'économie que pour le montant des dépôts collectés auprès de la clientèle calédonienne.

Le produit net bancaire atteint 65,8 M€ en hausse de près de 16% par rapport à 2009. La marge nette d'intérêts, favorisée par la croissance des volumes et le maintien

du loyer de l'argent à un niveau exceptionnellement bas durant toute l'année, atteint 47,1 M€, en hausse de 22% par rapport à 2009. La marge nette sur commissions progresse de 28% à 19,5 M€, face à l'intensification des relations avec la clientèle et à l'extension continue du fonds de commerce actif. Elle aurait été plus importante si la BCI n'avait pas consenti des efforts tarifaires significatifs, notamment à l'attention des clients les plus fragiles.

Les charges de fonctionnement atteignent 31,4 M€, en hausse de 5% par rapport à 2009. Cette hausse provient pour l'essentiel des charges de personnel qui croissent de 7,1%.

Le coefficient d'exploitation s'améliore significativement à 45,3% fin 2010, contre 50,4% l'année dernière.

Compte tenu de ces éléments, le résultat brut d'exploitation enregistre une augmentation de près de 30% par rapport à l'année précédente.

Le résultat net d'exploitation s'élève à 33,1 M€ et enregistre une croissance exceptionnelle de 41% par rapport à 2009. Cette évolution résulte de la forte baisse du coût du risque cette année (- 64%) du fait de la reprise de provisions enregistrées au titre de deux dossiers immobiliers réglés à l'amiable en cours d'année.

Le résultat net obtenu après déduction de l'impôt sur les sociétés s'élève à 19,5 M€, en hausse de 31% par rapport à l'année dernière.



## Annexe au rapport de gestion

### BANQUE FRANCO-LAO (filiale à 54%)

#### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>			0,2	
Charges d'exploitation			1,1	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>			- 0,8	
Coût du risque				
<b>Résultat net d'exploitation</b>			- 0,8	
Eléments exceptionnels				
Impôt sur les sociétés				
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>			- 0,8	

Notre filiale la Banque Franco-Lao (BFL), en déploiement depuis fin 2009, n'a commencé ses opérations que le 29 septembre 2010 avec une ouverture officielle le 26 novembre 2010. Son siège est situé à Ventiane, capitale du Laos.

Les chiffres de 2010 représentent donc 3 mois d'activité de banque commerciale mais 12 mois de frais généraux.

Compte tenu de la date de l'ouverture officielle, aucun découvert ou prêt n'a été accordé à la clientèle au 31 décembre 2010 mais la banque a déjà convaincu

plusieurs centaines de clients pour son offre de comptes particuliers avec des dépôts à la clôture représentant 2,8 M€.

Les charges de 1,1 M€ se partagent en un tiers de frais de personnel et deux tiers de consommations et de frais de mise en place de la BFL.

Le résultat net de ce premier exercice se solde par une perte de 0,8 M€ correspondant à nos investissements pour le lancement de notre filiale.

### BIC BRED (filiale à 99,95%)

#### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	9,0	6,1	8,3	36%
Charges d'exploitation	3,7	3,7	4,2	14%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	5,3	2,4	4,1	71%
Coût du risque	- 2,1	- 1,6	- 1,1	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	3,2	0,8	3,0	275%
Autres éléments		1,2		
Impôt sur les sociétés	- 0,9	- 0,7	- 0,8	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	2,3	1,3	2,2	69%

Suite à une année 2009, marquée par une forte diminution des actifs de la banque (- 36%), la tendance s'est inversée en 2010 avec une progression de + 24% et un total de 346 M€.

Après une année 2009 morose, les clients retrouvent en effet une activité soutenue par la hausse du commerce mondial et, dans une moindre mesure, des matières premières.

L'année est satisfaisante autant en termes de risque qu'en termes de rentabilité.

Le produit net bancaire progresse donc de 36% à 8,3 M€.

Notre coût du risque en 2010 a été maîtrisé à 1,1 M€ avec un provisionnement prudent de notre créance au Kazakhstan qui a fait l'objet d'un plan de rééchelonnement.

Le résultat après impôts sur les sociétés ressort à 2,2 M€, en hausse de + 69% par rapport à l'année dernière, montant comparable à celui de 2008 (2,3 M€).

## Annexe au rapport de gestion

### BRED Gestion (filiale à 100%)

#### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	6,7	5,2	6,9	33%
Charges d'exploitation	4,6	4,2	4,1	- 2%
<b>Résultat d'exploitation</b>	2,1	1,0	2,8	180%
Eléments exceptionnels			- 0,7	
Impôt sur les sociétés		- 0,3	- 0,6	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	2,1	0,7	1,5	114%

BRED Gestion a plusieurs activités.

Les revenus issus des contrats de paiement des retraites s'élèvent à 5,3 M€ et leur mise en œuvre a coûté 3,9 M€, laissant un résultat de 1,4 M€, stable par rapport à 2009.

L'activité titres, dont la gestion effective est assurée par la BRED BP, a dégagé un PNB de 1,4 M€ suite à des cessions de plusieurs lignes du portefeuille. Ce résultat représente une hausse de 1,8 M€ par rapport à l'an passé.

La rémunération de la trésorerie continue de supporter des taux courts très bas et ressort à 153 K€ (227 K€ en 2009).

Le résultat d'exploitation s'établit à 2,8 M€ après les divers frais de gestion.

Les autres activités, dont sa position de holding des activités de l'e-commerce, supportent une charge de 0,7 M€ suite à un provisionnement sur notre participation Mediscs.

Le résultat net après impôt sur les sociétés (0,6 M€) ressort, quant à lui, presque doublé à 1,5 M€.

### CofiBRED (filiale à 100%)

#### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	21,2	9,7	49,5	410,3%
Charges d'exploitation	1,6	1,9	2,8	47,4%
<b>Résultat d'exploitation</b>	19,6	7,8	46,7	498,7%
Eléments exceptionnels		- 0,2	- 5,2	
Impôt sur les sociétés	- 0,4			
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	19,2	7,6	41,5	446,1%

Au cours de l'année 2010, CofiBRED a créé en Chine une filiale holding pour un investissement de 30 MUSD (soit 22,4 M€) et a bénéficié du transfert des titres de BENDIGO en septembre 2010 qui représente 77,2 M€ à la clôture. Nous avons également continué à renforcer les fonds propres de la Banque Franco-Lao (BFL) notre joint-venture avec un acteur local au Laos, pour environ 14 M€.

Avec un effet change sur notre participation Bank of Queensland pour 30,5 M€, le montant net des participations et titres de placement est ainsi passé de 921 M€ en 2009 à 1 068 M€.

CofiBRED a encaissé 55,2 M€ de dividendes en 2010 contre 9,1 M€ en 2009 dont 34,2 M€ sur ses filiales et participations bancaires et 16,5 M€ versés par NJR.

Les autres résultats financiers pour - 5,7 M€ proviennent principalement de notre couverture de change.

Les charges de CofiBRED ont progressé de presque + 50%, soit 0,9 M€ en 2010 du fait :

- de frais de personnel en année pleine (+ 0,5 M€),
- d'honoraires sur les différents développements à l'étranger de CofiBRED (+ 0,4 M€).

Le résultat sur titres de - 5,2 M€ provient principalement du provisionnement du titre Bank Of Queensland au cours de clôture.

Au final, pour 2010, CofiBRED dégage un excellent bénéfice net de 41,5 M€ contre 7,6 M€ en 2009.

## Annexe au rapport de gestion

### NJR (filiale à 100%)

#### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	26,4	18,3	14,3	- 22%
Charges d'exploitation	0,5	0,6	0,7	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	25,9	17,7	13,6	- 23%
Autres éléments	0,1			
Impôt sur les sociétés	- 3,0			
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	23,0	17,7	13,6	- 23%

La stratégie d'investissement de NJR est restée globalement inchangée en 2010, consistant à acheter des actifs européens de type RMBS notés AAA et éligibles auprès de la BCE. Afin de limiter au maximum toute volatilité sur le portefeuille, aucun investissement n'a été réalisé au Portugal, en Espagne, en Irlande ou en Grèce depuis fin mars 2010. Le montant total du portefeuille est de 999,5 M€, composé de 183 M€ de titres AMAREN, 48,5 M€ de titres ERIDAN et 768 M€ investis dans divers titres ABS européens.

Le résultat annuel de NJR au 31 décembre 2010 est de 13,6 M€. Ce résultat est en recul par rapport à l'exercice 2009 (17,7 M€). La principale raison de cette baisse s'explique par le niveau très bas des taux d'intérêts servant de base aux coupons des obligations (Euribor 3 mois actuellement à 1%).

La chute de l'Euribor 3 mois a engendré une baisse de résultat de 6,8 M€ par rapport à 2009, qui a pu être partiellement compensée par une augmentation du spread moyen sur le portefeuille (1,2 M€) ainsi que par les intérêts provenant des prêts octroyés à IRR Invest (1,4 M€).

Au niveau du financement, NJR a poursuivi la mise en place d'un programme d'émission en collaboration avec S&P et le bureau d'avocats Lovells pour un objectif de note AAA.

Afin d'ancrer sa présence en Belgique, NJR a acquis en fin d'année un plateau de bureaux destiné tant à son usage propre qu'à la location à des sociétés affiliées et/ou à des tiers. Un programme d'aménagement de ce plateau devrait être exécuté en 2011.

### Prepar lard (filiale à 100%)

#### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	4,4	5,1	5,5	8%
Charges d'exploitation	0,5	0,4	0,4	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	3,9	4,7	5,1	9%
Impôt sur les sociétés	- 1,3	- 1,6	- 1,7	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	2,6	3,1	3,4	10%

Le développement commercial n'a pas connu d'inflexion majeure en 2010. Le chiffre d'affaires net, de 13,8 M€, est stable. Sans changement, les principaux contrats commercialisés actuellement portent sur les pertes pécuniaires et les décès accidentels.

Les produits financiers ont peu évolué par rapport à 2009.

L'évolution de la sinistralité, plus favorable qu'en 2009, a permis une progression du résultat net à 3,4 M€.



## Annexe au rapport de gestion

### Prepar-Vie (filiale à 100%)

#### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	20,5	23,7	23,8	
Charges d'exploitation	13,1	13,2	13,6	3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	7,4	10,5	10,2	- 3%
Eléments exceptionnels				
Impôt sur les sociétés	- 4,9	- 6,9	- 0,2	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	2,5	3,6	10,0	178%

En dépit de la baisse continue des rendements et des inquiétudes sur le traitement fiscal, le marché de l'assurance-vie a connu une année favorable, bien qu'en ralentissement, avec une progression de + 4% en 2010.

Prépar a accéléré la croissance des primes brutes de + 24,5% à 717 M€, succédant à une progression 2009 de 20%. Le chiffre d'affaires a été porté par une campagne promotionnelle agressive, en début d'année, qui a permis de réaliser plus de 50% du chiffre d'affaires à fin avril. En revanche, l'activité de prévoyance a connu un ralentissement de croissance, lié à celui de l'assurance des emprunteurs.

L'impact de cette progression du chiffre d'affaires brut sur le compte de résultat est cependant réduit, puisque les droits d'entrée appliqués ont diminué en moyenne, du fait d'une campagne « zéro droit d'entrée » et de charges liées à la collecte.

Le rendement de l'actif a permis de servir à nos assurés une rémunération particulièrement compétitive, tout en amplifiant la reconstitution de nos réserves.

La position concurrentielle de Prépar en est notamment renforcée.

Nous avons repris un montant net de 8,2 M€ sur la provision pour risque d'exigibilité et sur la provision pour risque économique suite à l'évolution favorable des marchés financiers. Le traitement fiscal de ces différents éléments a conduit à un impôt en forte baisse cette année à 0,2 M€ (6,9 M€ en 2009).

La progression des charges d'exploitation reste maîtrisée à moins de 3%, conformément à la tendance suivie depuis 3 ans.

Ces différents éléments conduisent à une forte hausse de nos résultats de presque 180%, à 10 M€.

On notera enfin que l'instauration d'une taxe sur le stock de réserve de capitalisation, bien qu'elle n'ait pas d'impact sur le résultat en normes françaises, a grevé notre report à nouveau de 3,9 M€.

# Annexe au rapport de gestion

## Promepar Gestion (filiale à 100%)

### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	3,8	4,3	5,3	23%
Charges d'exploitation	3,3	3,6	3,8	6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	0,5	0,7	1,5	114%
Coût du risque		0,2		
<b>Résultat net d'exploitation</b>	0,5	0,9	1,5	67%
Autres éléments				
Impôt sur les sociétés	- 0,1	- 0,3	- 0,5	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	0,4	0,6	1,0	67%

Les évolutions heurtées des marchés financiers, sans tendance définie, rendent toujours difficile l'activité de Promepar, tant sur le plan commercial que financier.

Néanmoins, le redressement, comparé à 2009, est substantiel avec un encours sous gestion à 693 millions d'euros, en progression de + 19% sur 1 an.

La génération de PNB proche de 5,3 millions d'euros a augmenté de 23% du fait de l'effet combiné de la valorisation

des encours, de la collecte et d'un marché plus propice aux opérations de gestion.

Promepar a innové avec une gamme complète de formules de gestion dans Valvie et VIP et proposé des OPCVM diversifiés répondant à la demande de nos clients.

Notre résultat s'établit à 1 M€ cette année, soit + 67% par rapport à l'exercice précédent.

## Sofiag (filiale à 100%)

### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	12,3	9,7	8,4	- 13%
Charges d'exploitation	5,1	4,2	4,1	- 2%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	7,2	5,5	4,3	- 22%
Coût du risque	5,1	- 1,3	0,6	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	12,3	4,2	4,9	17%
Autres éléments				
Impôt sur les sociétés	- 3,6	- 1,7	- 1,0	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	8,8	2,5	3,9	56%

En Guadeloupe et en Martinique, même si la récession est moins marquée, elle reste toujours présente avec un recul du PIB de 2,6%. Les facteurs de croissance ne sont pas présents cette année avec un climat de défiance issu des mouvements sociaux, une défiscalisation remise en cause, une demande en baisse, un chômage qui progresse fortement, une commande publique atone... Les secteurs les plus touchés sont le BTP, le tourisme, et, jusqu'à l'été, la distribution automobile.

La Guyane est, contrairement aux Antilles, dans une situation plus favorable, avec une économie en croissance toujours portée notamment par le BTP.

Les besoins en infrastructures, la mise en valeur de ses richesses naturelles, la consolidation de la position de Kourou dans le domaine spatial avec l'utilisation de lanceurs russes, la croissance forte de la population alimentent un climat positif propice à l'investissement des entreprises et à la consommation des ménages qui tirent la croissance.



## Annexe au rapport de gestion

Dans ce contexte difficile de chute de l'investissement des entreprises et de montée des risques, nous avons suivi une politique prudente en matière de financement de la défiscalisation, la production de cette année a bénéficié d'une hausse de 37% grâce à la reprise du financement du LES, et des décaissements importants au dernier trimestre.

Les réalisations du recouvrement en 2010 s'élèvent à 20,3 M€, soit une progression de presque 52,6%, et traduisent un nouveau développement du recouvrement par rapport aux flux encaissés en 2009.

Le coût du risque reste maîtrisé avec une reprise de 0,6 M€ (dotation de 1,3 M€ l'an dernier).

Ces éléments conduisent à un résultat net de 3,9 M€, en progression de 56%.

### Sofider (filiale à 100%)

#### Compte de résultat

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	33,4	19,2	18,9	- 2%
Charges d'exploitation	4,8	5,3	5,3	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	28,6	13,9	13,6	- 2%
Coût du risque	- 1,2	- 2,5	- 3,7	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	27,4	11,4	9,9	- 13%
Autres éléments	- 0,7		- 0,1	
Impôt sur les sociétés	- 6,3	- 4,4	- 2,8	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	20,4	7,0	7,0	

La conjoncture économique réunionnaise reste difficile. Au ralentissement économique mondial se sont greffés des phénomènes locaux : l'achèvement de grands travaux, les mécanismes de défiscalisation devenus moins intéressants, des entreprises phares de l'économie réunionnaise en difficulté...

L'inflation à + 1,3% reste relativement contenue sur l'île ; la région souffre cependant d'un fort taux de chômage, amplifié par la récession économique avec près de 30% de chômeurs, en progression de 12,7%.

Cependant, l'activité touristique de l'île tire son épingle du jeu avec une fréquentation touristique en progression de 3% en 2010 et une population très jeune, en croissance démographique de 1,4% par an. La problématique du logement demeure donc cruciale avec des besoins de l'ordre de 10 000 logements par an dont au moins 5 000 logements sociaux.

La production de prêts et crédits de la SOFIDER pour l'année 2010 s'élève à 116 M€, en progression de 1% par rapport à 2009. Les performances par marché affichent d'importantes disparités :

- le secteur des entreprises a accusé une chute de 25% avec la fin de la défiscalisation sur le photovoltaïque,

- le secteur des professionnels affiche un recul de 10,6%, compte tenu de la crise du secteur du BTP suite à l'achèvement de grands travaux,
- les prêts classiques à l'habitat sont en recul par rapport à 2009 (26,2 M€ et - 12,6%), au-delà de l'aspect conjoncturel et de la fin du doublement du prêt à taux zéro à mi-2010, la concurrence sur les taux s'est avérée particulièrement forte.

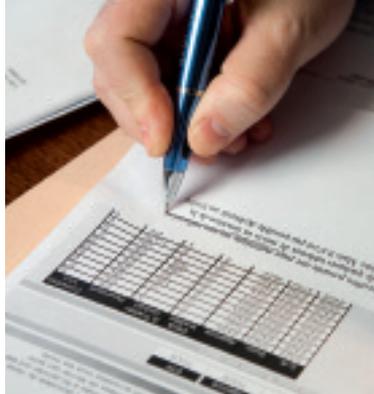
2010 marque une inversion de tendance en matière de promotion immobilière, avec une production de 21 M€, soit +156%. De dimension plus restreinte, les nouveaux programmes ciblent davantage la population réunionnaise au détriment des opérations de défiscalisation.

Le PNB s'inscrit en baisse de 2%, malgré une augmentation des commissions perçues, principalement liées aux financements des promotions immobilières.

Dans le même temps, les charges d'exploitation affichent une quasi-stabilité à 5,3 M€.

Le coût du risque ressort négatif à hauteur de 3,7 M€, en progression de 47,7% par rapport en 2009. Il s'agit principalement de dotations complémentaires sur le secteur du BTP.

Au total, le résultat final est resté stable à 7,0 M€.



## Annexe au rapport de gestion

### 7. Evolution du portefeuille de participations de la BRED Banque Populaire Franchissements de seuils

Au 31 décembre 2010, le portefeuille titres de filiales et participations de la BRED s'élevait à un montant global brut de 1.765,8 M€ (contre 1.602,9 M€ à la fin de l'exercice 2009), désormais équivalent au montant net (qui était de 1.586,2 M€ fin 2009).

L'augmentation de la valeur comptable brute du portefeuille s'explique essentiellement par la souscription aux deux augmentations de capital de BPCE à hauteur

de 177,6 M€, et, accessoirement, par l'opération de reclassement des titres BPCE détenus par BP Participations à hauteur de 1,7 M€ et par la souscription à l'augmentation de capital de BP Participations à hauteur de 0,7 M€. L'opération de fusion-absorption de BP Participations par BPCE a généré une moins-value globale de 17,2 M€.

Franchissements à la hausse de seuils significatifs de participations ou prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France (en %)



	01/01/2010	31/12/2010
<b>Directement*</b>		
<b>Indirectement via CofibRED</b>		
FIPROMER	35,00	75,00
<b>Indirectement via Sofider</b>		
SOFICA Réunion Animation 2	0,27	99,00
<b>Indirectement via Perspectives &amp; Participations</b>		
MATVAL		7,87

\* Au cours de l'exercice 2010, la BRED Banque Populaire a procédé à l'acquisition, puis à la cession à CofibRED de 11,8 % du capital de la SAS ABC Microfinance.



## Rapport du Président

Etabli en application de l'article L 225-37 du code de commerce  
(ce rapport est joint au rapport de gestion)

Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, il m'appartient, comme chaque année, de vous présenter le rapport que j'ai établi en application de l'article L 225-37 du code de commerce.

Le présent rapport a été élaboré en tenant compte des travaux du Conseil d'administration et de ses différents Comités, des réunions avec les Présidents des Comités du Conseil, avec la Direction Générale et avec les auditeurs extérieurs et au vu des différents rapports des structures de contrôle permanent et périodique.

Il a été présenté au Conseil d'administration qui l'a approuvé.

### I - Composition et fonctionnement du Conseil - Rémunération des mandataires sociaux - Modalités de participation des sociétaires à l'assemblée générale

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs légalement attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les statuts lui donnent notamment le pouvoir de :

- fixer les principes de la politique des crédits,
- autoriser les engagements excédant les limites ou concernant des mandataires sociaux du Groupe,
- examiner puis arrêter les comptes annuels et consolidés, et établir le rapport de gestion,
- proposer la rémunération à servir au capital social,
- convoquer les assemblées générales,
- vérifier la qualité et la pertinence des informations fournies aux actionnaires,
- décider la création de comités consultatifs pour enrichir la qualité de son information sur les principaux sujets concernant la vie de la banque.

Le Conseil exerce également le rôle et les attributions qui lui sont dévolus par le règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit. Dans ce cadre, il est notamment conduit à examiner l'activité et les résultats du contrôle interne sur la base des rapports

des responsables des contrôles permanent et périodique, à fixer les limites globales de risques, les critères et seuils de significativité des incidents, à arrêter la politique de rémunération en tenant compte de son incidence sur les risques et, plus généralement, à s'assurer que la banque se conforme aux obligations du règlement précité.

Le Conseil d'administration a, en complément des statuts, adopté un règlement intérieur qui précise les conditions d'éligibilité et les devoirs des administrateurs et du Président, le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités, les modalités de transmission des documents avant les réunions, la participation des administrateurs aux Conseils des filiales.

Les modalités de fonctionnement des instances de décision s'inscrivent dans le cadre de la charte du gouvernement d'entreprise dans les Banques Populaires.

### Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est actuellement composé de 17 membres, tous personnes physiques.

S'agissant des conditions d'éligibilité, l'administrateur, obligatoirement sociétaire de la banque et détenteur d'au moins cent parts sociales, doit avoir une honorabilité, une expérience et un crédit incontestés, ce crédit s'entendant non seulement de l'administrateur à titre personnel, mais aussi des personnes morales qu'il dirige ou sur lesquelles il exerce un contrôle effectif.

4 des 17 administrateurs sont des femmes. En application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil énoncé à l'article L225-17 du code de commerce et en vue de se conformer aux règles édictées en la matière par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 dans les délais qu'elle a fixés, le Conseil proposera aux prochaines assemblées générales de continuer à promouvoir la nomination de femmes en qualité d'administrateurs, comme il le fait dès cette année.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale la nomination de personnalités répondant au souci d'une représentation harmonieuse des différentes catégories socioprofessionnelles constituant la clientèle de la Banque et des différentes régions de sa circonscription territoriale.



## Rapport du Président

Sauf décision expresse du Président du Conseil d'administration, prise après consultation du Président du Groupe, un administrateur ne peut exercer simultanément son mandat et un mandat ou des fonctions quelconques dans un établissement bancaire ou financier extérieur au Groupe. Si tel était le cas, l'administrateur concerné devrait se démettre de l'un ou l'autre de ses mandats et/ou fonctions, et ce dans un délai raisonnable fixé par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, nul ne peut solliciter, pour la première fois, un mandat d'administrateur, s'il a atteint l'âge de 68 ans.

Les mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration figurent ci-après en page 157.

Les censeurs ont vocation à participer aux réunions du Conseil avec voix consultative.

Assistent également aux séances du Conseil : les délégués du Comité central d'entreprise, le Directeur Général, le Directeur Général adjoint et le Secrétaire Général. Le Délégué Fédéral de l'organe central est invité aux séances. Enfin, chaque fois que cela s'avère nécessaire, des responsables opérationnels ou fonctionnels de la Société participent également aux réunions.

### Préparation et organisation des travaux du Conseil

Les orientations stratégiques et les objectifs généraux proposés au Conseil d'administration sont préparés par le Président en accord avec le Directeur Général.

Les travaux du Conseil d'administration sont organisés et dirigés par le Président, qui en rend compte à l'assemblée générale. Veillant au bon fonctionnement des organes de la Société, le Président s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

L'ordre du jour des réunions et les documents s'y rapportant sont adressés une semaine à l'avance aux membres du Conseil.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration s'est, conformément aux statuts, réuni à six reprises, avec un taux de présence des administrateurs de plus de 92,5%. En dehors des thèmes imposés par la réglementation des sociétés et de la présentation régulière de l'activité et des résultats de la Banque, le Conseil a examiné :

- en ce qui concerne le contrôle interne :

- le résultat des missions de l'Audit, son plan d'action et le suivi des recommandations de la Commission Bancaire ;
- les rapports annuels du contrôle interne et du Responsable du Contrôle des Services d'Investissement ;
- les résultats du suivi par le contrôle permanent des différentes natures de risques (crédit, marchés, règlement, taux et liquidité, opérationnel et non conformité), la revue des limites de risque, le déploiement d'un nouvel outil de profilage de la clientèle dans le cadre de la lutte antiblanchiment et l'adaptation du dispositif LAB aux exigences de la 3ème Directive européenne ;
- les décisions prises par le régulateur bancaire à la suite de ses missions sur le contrôle des filiales et sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et sur les activités de marché ;
- le dispositif mis en place pour répondre aux obligations nouvelles en matière de rémunération variable des opérateurs de marché et des membres de l'organe exécutif ;

- en ce qui concerne l'activité et les opérations :

- le projet de simplification des structures du Groupe BPCE au moyen de la fusion absorption par BPCE des holdings BP Participations et CE Participations ;
- l'augmentation de capital par émission en numéraire de parts sociales et de certificats coopératifs d'investissement ainsi que par incorporation de réserves ;
- le renouvellement des autorisations d'émettre des titres subordonnés ainsi que des Euro-Notes à Moyen Terme (EMTN) ;
- les résultats et les nouveaux développements de la stratégie de croissance à l'étranger.

Le **Bureau du Conseil** est composé de six membres : Stève Gentili, en sa qualité de Président, François Martineau et Georges Tissier, Vice-Présidents, Bruno Blandin, Secrétaire, Michèle Clayzac et Gérard Kuster, Secrétaires Adjointes. Il se réunit pour examiner les questions d'organisation ou de stratégie avant leur présentation au Conseil. Il donne son avis sur l'adhésion de nouveaux sociétaires et les acquisitions de parts sociales.

Pour l'aider dans ses réflexions, le Conseil d'administration a créé quatre comités, dont les membres permanents sont tous des administrateurs de la Banque.



## Rapport du Président

• **Le Comité d'Audit et des Grands Risques** (ci-après « Comité d'Audit ») exerce les missions prévues par le règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, qui consistent à vérifier la clarté des informations fournies, à porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ainsi que sur la qualité du contrôle interne et à proposer les actions complémentaires jugées nécessaires, mais aussi celles prévues par l'article L.823-19 du code de commerce : suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

C'est son Président, M. Gérard KUSTER, qui a été choisi par le Conseil d'administration comme membre indépendant et compétent en matière financière ou comptable. Les critères d'indépendance retenus par le Conseil parmi ceux qui figurent dans les rapports Viénot et Bouton sont les suivants : ne pas être salarié de la BRED, ne pas détenir ou être lié directement ou indirectement à une société détenant plus de 10% du capital de la BRED ou de l'une de ses filiales, ne pas être lié directement ou indirectement à un fournisseur qui représente plus de 5% des achats de biens ou services de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% de ses ventes, ne pas être lié directement ou indirectement à un client qui représente plus de 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% des achats, ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social, ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes, ne pas faire partie de son Conseil d'administration depuis plus de douze ans. Le Conseil a également souhaité que l'administrateur indépendant ait une connaissance approfondie des questions de conformité et d'éthique.

Pour assurer ses missions, le Comité d'audit rencontre régulièrement les principaux directeurs, les responsables internes chargés de l'élaboration des comptes ainsi que les commissaires aux comptes chargés de leur contrôle et l'Inspection Générale de la Banque. Le Comité rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Son fonctionnement est régi par une charte qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est composé de sept administrateurs. L'Inspecteur Général est régulièrement invité.

Le Comité s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2010 : pour examiner les comptes annuels et consolidés, pour prendre connaissance des rapports et plans de missions annuel et pluriannuel de l'Audit ainsi que du suivi de ses recommandations et de celles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et de BPCE, du rapport réglementaire sur le contrôle interne et du rapport du Responsable du contrôle des services d'investissement et pour examiner le dispositif de maîtrise des risques (y compris le respect des limites) : en particulier des risques de crédit, des risques de marchés, des risques globaux de bilan, des risques de non-conformité – notamment le dispositif de lutte antiblanchiment, le plan de contrôle des chèques, le suivi des prestations de services essentielles externalisées et la conformité juridique – et des risques opérationnels ainsi que l'état d'avancement du plan de continuité d'activité.

• **Le Comité des Rémunérations**, qui revêt un caractère obligatoire pour la banque depuis fin 2009 en application de l'article 38-4 du règlement CRBF 97-02, a vu sa mission se renforcer fin 2010 dans le cadre du renforcement et de l'extension de l'encadrement des rémunérations variables au sein des établissements de crédit.

Composé majoritairement de membres choisis en son sein par le Conseil eu égard à leur indépendance et à leur compétence pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunérations, il aide le Conseil à arrêter les principes de sa politique en la matière, qui doivent prendre en compte les risques, et à se conformer aux nouvelles dispositions dudit règlement et aux nouvelles normes professionnelles. Les critères d'indépendance de ses membres retenus par le Conseil sont les mêmes que ceux déjà cités à propos du Comité d'audit, à l'exception toutefois du critère relatif à la limitation de l'ancienneté des fonctions d'administrateur car, en matière de politique de rémunérations, l'expérience apparaît comme une qualité utile.



## Rapport du Président

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité s'est réuni trois fois pour examiner et rendre son avis sur les critères de rémunération variable des membres de l'organe exécutif et des opérateurs de marché ainsi que sur les propositions de nomination et de promotion des cadres supérieurs au vu de leurs performances. Le Comité a procédé à la revue annuelle de la politique de rémunération et vérifié notamment que cette politique était conforme aux dispositions réglementaires et aux normes professionnelles. Il s'est appuyé, pour ce faire, sur les services de contrôle interne et la Direction du personnel et des relations sociales. Il a rendu compte de ses travaux à l'organe délibérant.

Présidé par Georges Tissié, ce Comité est composé de 5 membres.

Deux autres comités ont été mis en place :

- **Le Comité Sociétariat**, chargé d'examiner tout ce qui se rattache aux sociétaires et en particulier les projets d'orientation de la politique sociétale, les actions commerciales spécifiques conduites en faveur des sociétaires, le déploiement des conseils locaux de sociétaires.

Présidé par Michèle Clayzac, il comprend 8 membres.

Ce Comité est représenté aux réunions des conseils de sociétaires mis en place par la Banque au niveau de ses succursales et dont certains sont, au demeurant, présidés par des membres du Comité, ainsi qu'aux réunions des Associations pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires (ACEF). Le Comité se réunit également à l'occasion des assemblées générales des sociétaires.

- **Le Comité Stratégie**, qui examine les sujets stratégiques de la Banque et donne son avis avant leur présentation au Conseil.

Présidé par Stève Gentili, il réunit l'ensemble des administrateurs.

Ce comité se réunit régulièrement pour examiner les points stratégiques ou d'actualité.

### Limitation aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration, ayant confirmé l'option statutaire pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, a confié à Jean-Michel Laty la direction générale de la Banque. Ce mandat, désormais annuel, a été renouvelé lors de la séance du 13 septembre 2010.

Conformément à la loi, le Directeur Général dispose, auegard des tiers, de tous les pouvoirs que la loi n'attribue pas expressément à l'Assemblée ou au Conseil d'administration.

A titre interne, il doit obtenir l'accord du Conseil pour les cessions de participations significatives et doit lui présenter, pour notation par le Comité spécial institué auprès de l'organe central, les ouvertures de crédit qui excèdent les limites déterminées par cette dernière.

### Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des dirigeants de la BRED ont été fixées en décembre 2009 par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et en tenant compte des principes définis par le règlement CRBF 97-02 modifié.

La rémunération du Président est fixe.

La rémunération du Directeur Général comprend une partie fixe, inchangée depuis sa prise de fonctions en 2003, et une partie variable dont le montant est calculé en pourcentage (4%) du résultat consolidé du Groupe BRED. Sur avis du Comité des Rémunérations, le Conseil a décidé, conformément aux dispositions réglementaires en matière de rémunération variable, qu'une partie significative (30%) de celle attribuée au Directeur Général au titre de l'exercice 2009 serait versée de manière différée sur 3 exercices afin de tenir compte des résultats futurs de la BRED, avec indexation des montants différés sur le ROE consolidé de l'exercice écoulé au moment de chaque versement et subordination du versement à des conditions de résultats (perte d'un tiers du différé si le résultat net consolidé est inférieur à 215 millions, des 2/3 s'il descend en-dessous de 190 millions et de la totalité, s'il n'atteint pas 165 millions). En cas de départ contraint, de retraite ou de décès, le bonus différé sera immédiatement réglé ; en cas de départ volontaire, en revanche, le bonus sera définitivement perdu.



## Rapport du Président

Ces règles d'encadrement, qui avaient été fixées en décembre 2009 et qui ont été appliquées pour la rémunération due au titre de l'exercice 2009, ont été modifiées début 2011 pour tenir compte des aménagements apportés à la rémunération variable des preneurs de risques par l'arrêté du 13 décembre 2010. Ainsi, le versement de la rémunération variable attribuée au Directeur Général au titre de l'exercice 2010, qui demeure calculée en appliquant le taux de 4‰ au résultat net consolidé part du Groupe dudit exercice, est soumis aux règles suivantes :

- 40% sont versés en 2011, année d'attribution,
- 60% sont différés et payables par tiers (soit 20%), le 1er octobre de chacune des années 2012, 2013 et 2014, soit 6 mois après la date d'acquisition fixée au 1er avril des trois exercices après l'année d'attribution,
- les diverses tranches différées sont indexées sur l'évolution des capitaux propres consolidés (part du groupe, hors augmentation de capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales) depuis le 31 décembre de l'exercice au titre duquel la rémunération a été attribuée,
- le montant annuel à verser est diminué de 50% en cas de perte nette consolidée (part du groupe) de l'exercice écoulé,
- en cas de départ volontaire, les sommes différées et non acquises sont perdues ; en cas de départ contraint, de retraite ou de décès, elles sont immédiatement versées.

Le Président et le Directeur Général disposent chacun d'un véhicule de fonction.

La somme globale allouée par l'Assemblée Générale à titre de jetons de présence est répartie par le Conseil d'administration par parts égales entre les administrateurs, après déduction de la somme que ces derniers acceptent, le cas échéant, de reverser aux censeurs qui assistent aux réunions.

### Modalités de participation des sociétaires à l'assemblée générale

Ces modalités, fixées par les statuts, sont décrites en page 160 du rapport annuel.

### Composition et structure du capital

Les informations figurent en page 163 du rapport annuel.

## II - Procédures de contrôle interne

### Introduction

Le système de contrôle interne de la BRED et de ses filiales s'inscrit dans le cadre des règles édictées par le Comité de la réglementation bancaire et financière, formalisées dans le règlement CRBF 97-02 modifié des dispositions du code monétaire et financier, incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et des dispositions édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Il s'appuie sur les chartes du Groupe BPCE.

Le contrôle interne repose sur un dispositif de contrôle permanent (1er et 2ème niveaux) et sur un contrôle périodique, ces deux fonctions étant distinctes comme l'exige la réglementation. Une stricte séparation est également respectée entre les directions opérationnelles et les directions de contrôle permanent.

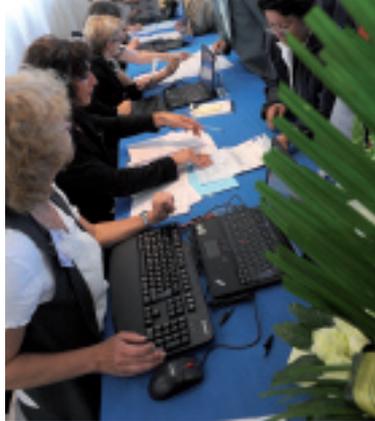
Le dispositif de contrôle interne de la BRED est organisé autour de :

- l'Inspection Générale, en charge du contrôle périodique,
- le dispositif permanent de contrôle de 2ème niveau,
- les directions opérationnelles dans le cadre de leurs contrôles de premier niveau.

Les principales évolutions de l'organisation du dispositif de contrôle en 2010 ont concerné :

- l'élargissement du périmètre de la Direction des Risques Financiers et de Crédit au risque opérationnel donnant ainsi naissance à la Direction des Risques,
- la création d'une Direction des Risques Opérationnels regroupant les différents pôles participant au contrôle de deuxième niveau des risques opérationnels et la coordination des contrôleurs permanents sur le risque opérationnel et le risque de non-conformité,
- la mise en place d'un Comité des Risques, présidé par le Directeur Général, qui concentre son action sur le contrôle des risques de crédit et des provisions,
- la création d'une filière de risques « Révision Comptable et Réglementaire ».

Les actions menées par la Banque en matière de contrôle consolidé sont détaillées au chapitre consacré au dispositif de contrôle des filiales.



# Rapport du Président

## A – Organisation Générale - Les acteurs internes du contrôle

### Le contrôle permanent

**Premier niveau :** toutes les Directions opérationnelles de la Banque sont en charge de ce premier niveau de contrôle, qui constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle.

Chaque salarié, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de la Banque, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés à l'entité dont il a la charge, s'assure du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ses procédures en y intégrant de nouveaux contrôles.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité,
- de la justification des soldes des comptes mouvementés au titre des opérations effectuées.

**Deuxième niveau :** les acteurs principaux du contrôle permanent de second niveau sont :

- la Direction des Risques, en charge du contrôle permanent de 2ème niveau des risques de crédit, des risques financiers et de marché et des risques opérationnels,
- la Direction de la Conformité bancaire, de la Sécurité du Système d'Information et du Plan de Continuité d'Activité,
- la Direction de la Conformité des Services d'Investissement,
- la nouvelle fonction « Révision Comptable et Réglementaire ».

Ces Directions exercent une mission de prévention et de contrôle des risques en complétant les contrôles de premier niveau exercés au sein des Directions opérationnelles et des filiales. Elles exercent leur fonction dans le cadre de filières de contrôle interne animées par le Groupe BPCE.

L'organisation spécifique de chacune de ces Directions est décrite dans le chapitre concernant les différentes natures de risques.

Au sein des Directions opérationnelles, en fonction des risques liés aux activités, des contrôleurs permanents sont rattachés fonctionnellement à la Direction des Risques qui les anime. Ces contrôleurs permanents veillent à ce que les procédures et les actions d'autocontrôle soient pertinentes et efficaces (risques opérationnels et comptables, conformité). Ils contribuent à mettre en œuvre, en relation avec la hiérarchie, les actions correctrices nécessaires.

### Le contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par l'Inspection Générale. Il couvre la BRED et l'ensemble de ses filiales. Les missions d'audit sont réalisées dans le cadre d'un plan d'audit annuel et d'un plan pluriannuel qui couvre l'ensemble des activités et des risques sur une période de 4 ans.

Le bilan des audits réalisés en 2010 a été présenté au Comité d'audit du 24 janvier 2011 et au Conseil d'administration du 31 janvier 2011.

Les axes majeurs des missions menées en 2010 par la Direction de l'Audit ont porté sur le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux, la gestion des engagements, la connaissance de la clientèle ainsi que la poursuite du programme d'audit des filiales. Ces missions n'ont pas décelé de risques majeurs mettant en péril tout ou partie d'une activité de la banque.

Une action importante a été menée également en 2010 concernant le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par l'Audit de la BRED mais aussi par l'Audit BPCE et par l'ACP. Cette surveillance, de périodicité semestrielle, est destinée à favoriser la remontée des alertes à destination du Comité d'audit de la BRED en application de l'article 9-1 b du règlement 97-02.

### Les Comités faïtiers

Le dispositif de contrôle permanent et périodique est complété par différents comités spécialisés qui seront présentés pour chacun des risques détaillés ci-contre.



## Rapport du Président

Trois comités ont compétence sur l'ensemble des risques :

- le **Comité d'Audit et des Grands Risques** mis en place par le Conseil d'administration. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2010. Dans le cadre de ses travaux préparatoires à l'examen par le Conseil d'administration de la situation et de l'évolution des risques de la Banque, le Comité a rencontré de nombreux Directeurs Opérationnels et Directeurs en charge du contrôle permanent ainsi que l'Inspecteur Général. Les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ont été présentées dans le chapitre consacré aux travaux du Conseil ;
- le **Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle**, présidé par le Directeur Général, qui réunit l'Inspecteur Général en charge du contrôle périodique et l'ensemble des Responsables du contrôle permanent de deuxième niveau. Ce Comité, qui s'est réuni 3 fois en 2010, s'assure de la cohérence et de l'efficacité du dispositif et traite de l'ensemble des actions à caractère transversal visant à renforcer la cohérence et l'efficacité du contrôle interne ;
- le **Comité des Risques**, présidé par le Directeur Général, qui concentre son action sur le contrôle des risques de crédit et des provisions.

Les plans de contrôle permanent de 2ème niveau 2011 ont été communiqués en Comité de coordination des fonctions de contrôle et en Comité d'audit.

### B – Le dispositif de contrôle des filiales

Le contrôle interne des filiales repose sur :

- les chartes de l'Audit et du Contrôle Permanent,
- le rôle des organes exécutifs et délibérants de chacune des filiales,
- le contrôle périodique exercé soit par la Direction de l'Audit de la BRED soit au niveau des filiales,
- le contrôle permanent au sein de la filiale,
- le contrôle permanent de deuxième niveau de la BRED dans le cadre de la surveillance consolidée des risques du groupe BRED.

Les actions menées en 2009 pour renforcer le dispositif de contrôle des filiales ont été poursuivies en 2010.

La holding Cofibred dispose d'une vision consolidée des risques des filiales par ses relations avec les organes exécutifs des filiales, sa participation aux Conseils d'administration des filiales, les reportings qui lui sont transmis par les filiales de contrôle interne de la BRED qui assurent une vision consolidée des risques. Le Directeur Général de Cofibred préside le Comité de coordination des contrôles filiales.

### Le contrôle permanent des filiales

Il est exercé, sous la responsabilité du Directeur Général de la filiale, selon les mêmes principes que le contrôle permanent de la BRED, tout en étant adapté à l'activité et à la taille de la filiale, comme le prévoit le règlement CRBF 97-02 modifié. Son organisation s'inscrit dans le cadre des principes définis par la charte de contrôle permanent du groupe BRED.

En particulier, en fonction de la taille, de l'activité et des risques associés des filiales, leurs dirigeants désignent un ou plusieurs contrôleurs permanents qui veillent notamment, par les contrôles qu'ils réalisent, à ce que les procédures et les actions d'autocontrôle et de premier niveau soient pertinentes et efficaces. Ils contribuent à mettre en œuvre, en relation avec leur hiérarchie, les actions correctrices nécessaires. Les contrôleurs permanents des filiales sont en relation avec les directions de contrôle de deuxième niveau de la BRED et ont un lien fonctionnel avec la Direction des Risques. Le contrôle permanent de deuxième niveau peut, dans certaines structures de petite taille, faire l'objet d'une délégation auprès des directions de contrôle de la BRED.

### Le contrôle périodique des filiales

Il est exercé :

- par la Direction de l'Audit de la BRED, qui réalise pour toutes les filiales des missions sur place,
- par les services d'audit de la BCI Mer Rouge (BCIMR) et de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCINC), rattachés aux Directeurs Généraux de ces filiales et entretenant des liens fonctionnels forts avec l'Inspection Générale de la BRED. Ces relations sont formalisées dans la déclinaison de la charte d'Audit Groupe à la BCI Mer Rouge et à la Banque Calédonienne d'Investissement. La Direction de l'Audit de la BRED a, dans tous les cas, compétence sur l'ensemble des filiales du Groupe BRED. Son plan d'audit annuel et pluriannuel intègre les audits réalisés dans les filiales. Les plans annuels d'audit de BCIMR et BCINC sont soumis à l'Audit de la BRED.

Le contrôle périodique des filiales est également exercé dans le cadre des missions d'audit du groupe BPCE et, pour les filiales concernées, par l'ACP. En 2010, l'Audit a poursuivi son programme d'audit des filiales. Le résultat de ces missions a été présenté au Comité d'audit de la BRED le 24 janvier 2011.



## Rapport du Président

### Le Comité de Coordination des Contrôles Filiales

Le Comité de coordination des contrôles filiales complète le dispositif de contrôle consolidé des risques de nos filiales. Ce Comité, constitué fin 2008, a compétence sur l'ensemble des risques. Présidé par le Directeur Général de la holding Cofibred, également Directeur Général adjoint de la BRED, il s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2010. Il est composé des représentants de l'Inspection Générale et de toutes les entités de contrôle permanent de la Banque.

Cofibred - qui n'intervient pas dans le dispositif de contrôle mais participe à la définition de la politique de croissance externe de la BRED et de sa stratégie sur l'ensemble du périmètre de ses filiales - informe les filières de risques des évolutions stratégiques et est informée du résultat des contrôles exercés. Dans le cadre de sa fonction de soutien logistique, elle a mis en place, depuis la fin de l'exercice 2009, une base de données permettant de centraliser la remontée des informations régulières et normées entre les filiales et les filières de risques.

Les plans de contrôle permanent de 2ème niveau 2011 concernant les filiales ont été présentés en fin d'exercice 2010 au Comité de coordination des contrôles filiales, après avoir été validés par les entités.

### Information des organes exécutif et délibérant de la BRED au titre de la surveillance consolidée des filiales

Les filières de Contrôle Interne de la BRED interviennent au Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle présidé par le Directeur Général. Elles assurent également une présentation des risques incluant la vision consolidée des risques des filiales auprès du Comité d'audit et du Conseil d'administration de la BRED.

## C – Le Contrôle et la Gestion des Risques

### 1 – Risque de crédit

#### 1.1 – Gestion

La maîtrise de notre risque de crédit repose sur :

- une organisation de la décision fondée sur un système de délégation de pouvoir *intuitu personae*. Les pouvoirs de crédit sont exprimés en « risque nominal et résiduel », adaptés à chaque marché et comportent certaines restrictions d'utilisation. Pour les engagements les plus importants, la décision fait intervenir au moins deux personnes. A partir de 4 millions d'euros, les dossiers sont présentés

par la Direction des Engagements au Comité de Crédit et donnent lieu à une analyse contradictoire préalable menée par le Secrétariat Général aux Risques de Crédit (SGRC),

- la notation interne développée au sein du groupe BPCE, fortement intégrée dans notre process crédit, tant dans les pouvoirs de décision que dans le traitement quotidien des opérations. Cette notation fait l'objet d'une homologation par le régulateur bancaire dans le cadre du groupe BPCE,
- la division des risques, en s'appuyant sur les obligations réglementaires en la matière et sur une grille de limites internes fondée sur des critères de taille et de qualité de la clientèle, dont l'appréciation repose notamment sur la notation interne,

- le suivi au fil de l'eau des engagements, grâce à un système automatisé de « contrôle des positions », de déchéance du terme pour les concours amortissables et de suivi des comptes en anomalie ainsi qu'à un suivi permanent exercé par la Direction des Engagements, via les délégués risques en place dans chaque Direction régionale,

- la mise en place, en 2010, d'un nouvel outil d'instruction des prêts (PAPILLON) permettant d'intégrer des contrôles qui améliorent la sécurité et la conformité de nos engagements,

- une détection et une prévention renforcées des risques sur la clientèle des particuliers et des professionnels, grâce à la mise à disposition du réseau et de sa hiérarchie de l'applicatif OPIRIS (Outil de Pilotage des RISques), basé sur des indicateurs significatifs de la qualité et de la maîtrise des engagements,

- des actions de formation régulières tant dans les itinéraires métiers que sur des thèmes majeurs tels que la notation interne Bâle 2 et, dans un contexte économique dégradé, l'optimisation de la gestion des risques par nos responsables de clientèle.

Le recouvrement sur la clientèle est organisé en deux services : un service de recouvrement amiable qui intervient en premier niveau et un service contentieux qui agit par voie judiciaire et assure le suivi des dossiers en procédure collective. Le recouvrement des engagements les plus importants sur la clientèle des entreprises et des professionnels est assuré par la Direction des Affaires Spéciales et au sein des départements de recouvrement « amiable » et « contentieux ».

La Direction des Engagements centralise la constitution et le suivi de l'évolution des provisions pour créances douteuses et contentieuses.



## Rapport du Président

Concernant les risques de crédit des filiales, un Comité de Crédit dédié a été constitué pour les engagements les plus importants consentis par les filiales.

### 1.2 – Contrôle

Le contrôle de premier niveau des risques de crédit est assuré par la hiérarchie.

Le SGRC effectue des analyses contradictoires sur les dossiers avant intervention du Comité de Crédit ainsi que des contrôles a posteriori de second niveau sur les décisions de crédit prises tant par les collaborateurs du réseau que par ceux de la Direction des Engagements. Le respect des délégations de pouvoirs de crédit est intégré à ces contrôles.

Dans le cadre des exigences de Bâle 2, le SGRC intervient également dans le processus de validation des notations internes de la clientèle d'entreprises ainsi que dans le pilotage et la mise en œuvre du dispositif réglementaire.

Il intervient, en relation avec la Direction Financière, dans le processus déclaratif réglementaire des risques de contrepartie et informe périodiquement les organes exécutif et délibérant de l'évolution des risques de la banque et de ses filiales.

La Direction des Risques Financiers, sur le périmètre des activités de marché, intervient en lieu et place du SGRC sur les risques de crédit relatifs aux opérations de marchés de la clientèle, au secteur financier et à la dette souveraine.

Les missions de la Direction de l'Audit menées sur les entités d'exploitation intègrent le contrôle de la gestion des risques de crédit : indicateurs de risques, instruction des dossiers, suivi des engagements.

## 2 – Risques de marchés

### 2.1 – Gestion

Les principaux risques de marchés de la BRED sont liés aux activités des pôles Salle des marchés, Gestion financière - Trésorerie sociale et NJR.

La séparation des fonctions entre le traitement des opérations et leur contrôle est assurée comme suit :

- le Front Office est chargé de la négociation ;
- le Back Office enregistre les opérations, assure leur

débouclage et tient leur comptabilité. Les paiements sont vérifiés par un caissier et validés par le trésorier ;

- la Direction de la Modélisation et du Contrôle de Gestion a la responsabilité du contrôle du résultat des opérations ainsi que de la mesure des risques par la mise en œuvre et l'exploitation des outils de mesure des risques de marchés ;
- la Direction des Risques Financiers est la principale direction en charge des contrôles de deuxième niveau pour les activités de marchés.

La gestion opérationnelle s'exerce dans le cadre d'un dispositif de limites globales par type de risque ainsi que des limites en VaR et en consommation de fonds propres (application de la CAD - Capital Adequacy Directive).

Le Conseil d'administration fixe les limites en VaR et en fonds propres, après examen en Comité d'audit.

Plusieurs comités prennent part à la définition du cadre de gestion des risques liés aux activités de marchés :

- le Comité des Marchés Financiers (CMF), qui fixe les limites, débat des nouveaux produits et des orientations stratégiques sur le périmètre de la Salle des marchés,
- le Comité des Risques de la Gestion Financière (CORGEFI), qui définit le système de limites de la Gestion financière - Trésorerie sociale et de NJR,
- les Comités de Crédit plénier et journalier, qui fixent les limites en risque de contrepartie vis-à-vis des banques, des entreprises et des institutionnels ; un cadre délégataire a été mis en place afin d'assurer une fluidité des décisions entre deux sessions de ces Comités,
- le Comité de Gestion du Changement des Activités de Marchés (COGECAM), qui examine les nouveaux produits ainsi que les évolutions éventuelles du système d'information,
- le Comité de l'Organisation Comptable des Activités de Marchés (COCAM), qui traite les problématiques comptables.

Enfin, en conformité avec les évolutions réglementaires, le Conseil d'administration de la BRED, sur proposition de la Direction générale et après examen par le Comité des rémunérations, fixe les principes régissant la rémunération variable des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque, en particulier les opérateurs de marché. Ces principes visent à renforcer l'alignement d'intérêt entre les collaborateurs concernés et l'établissement en matière de gestion des risques.

# Rapport du Président

## 2.2 – Contrôle

Les opérateurs du Front Office et leur hiérarchie effectuent un contrôle de premier niveau. Ils assurent la surveillance permanente des limites qui leur sont allouées et veillent au respect des procédures en place. La hiérarchie du Front Office contrôle le résultat des opérations calculé par les opérateurs.

Le contrôle permanent de deuxième niveau des risques de marchés de la BRED est assuré essentiellement par la Direction des Risques Financiers intégrée à la Direction des Risques.

La Direction des Risques Financiers (DRF) :

- procède à une analyse des risques encourus contradictoire à celle du Front Office ou de la Modélisation ; elle a pour objectif de garantir la prise en compte de l'ensemble des risques auxquels la banque est exposée de manière significative et la fiabilité ainsi que l'homogénéité des calculs de risques,
- propose en toute indépendance, le cas échéant, les évolutions du dispositif d'encadrement des risques pour décision par les instances compétentes,
- porte en particulier un avis sur les demandes de limites du Front Office et peut proposer de nouvelles limites en lien avec des risques nouveaux,
- porte un avis sur les méthodologies de valorisation, de mesure des risques et de réflexions proposées par la Direction de la Modélisation et du Contrôle de Gestion, avant de les soumettre pour validation aux comités concernés,
- assure un suivi de la consommation des limites et signale les dépassements tout en veillant à leur résorption par les opérateurs, en accord avec les procédures internes ; ce suivi des limites s'appuie sur l'action de la Direction de la Modélisation et du Contrôle de Gestion, qui conçoit et alimente les outils de mesure des risques de marchés à disposition de la DRF,
- commente les évolutions en termes de résultats des opérations,
- s'assure du respect des principes de rémunération variable des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque, tels que définis par le Conseil d'administration.

La DRF assure un lien régulier avec le département compétent du groupe BPCE.

La Direction de la Modélisation et du Contrôle de Gestion assure un contrôle de deuxième niveau par un rapprochement régulier des données économiques du Front Office et celles comptables du Back Office. De plus, elle réalise un contrôle au fil de l'eau du résultat quotidien sur le portefeuille de négociation.

Sur le périmètre des activités de marchés, la surveillance des risques opérationnels est réalisée par la DRF à partir des contrôles réalisés par les contrôleurs permanents de la Direction de la Production des Services Financiers (DPSF, dont dépend le Back Office des activités de marché). Ces contrôles sont complétés par ceux exercés directement par la DRF. C'est la DRF qui anime les contrôleurs permanents de la DPSF et rend compte de leurs travaux auprès du Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle.

Le contrôle du risque comptable au titre des opérations de marché entre dans le périmètre de la nouvelle fonction « Révision Comptable et Réglementaire ».

L'action des contrôles permanents est renforcée par le contrôle périodique pris en charge par l'Inspection Générale de la banque.

## 3 – Risques globaux de bilan

### 3.1 – Gestion

La Gestion Financière veille à la mesure et à la maîtrise des risques globaux de bilan : risque global de taux et risque global de liquidité de la banque.

La Direction Financière gère de façon prudente la liquidité de la banque et veille à son adéquation par rapport aux emplois. Elle définit les règles de refinancement.

Le Comité des Risques de la Gestion Financière (CORGEFI) donne les grandes orientations en termes de suivi des risques financiers. Il valide les limites globales s'appliquant aux indicateurs de risques structurels de bilan ainsi que les procédures de gestion des crises de liquidité. Conformément aux normes BPCE, le bilan BRED est segmenté en compartiments qui structurent le suivi des risques de bilan. Les activités de marché de la Salle des marchés et de la Trésorerie sociale sont logées dans le compartiment compte propre, qui dispose d'un suivi spécifique tant pour le risque de taux que de liquidité. Une mesure du risque global de taux sur les compartiments hors compte propre est réalisée régulièrement à partir d'impasses de taux et de scénarii d'évolution des taux. Une mesure du risque de liquidité sur l'intégralité du périmètre (compartiment compte propre inclus) est également réalisée régulièrement à partir d'impasses de liquidité et de scénarii de crises. En cas de dépassement des limites, des actions correctrices sont immédiatement prises, notamment la mise en place de couvertures.

# Rapport du Président

## 3.2 – Contrôle

Outre les contrôles permanents assurés par la hiérarchie opérationnelle de la Direction Financière, les risques globaux de bilan entrent dans le champ des contrôles permanents de second niveau de la DRF et des contrôles périodiques menés par l'Inspection Générale de la BRED.

La DRF contrôle la production des reportings de suivi des risques de bilan, le respect des orientations données en CORGEFI, les normes et méthodologies proposées par la filière Gestion Actif Passif de BPCE ; elle veille à la mise en œuvre des normes et méthodes BPCE ; elle surveille le respect des limites et assure le reporting en cas de dépassement, tout en veillant à la mise en place des mesures correctives. La DRF décline au niveau de la BRED les actions, contrôles et reportings prévus par le référentiel risque ALM BPCE et assure un lien régulier avec la Direction des Risques Groupe. Ce suivi est en outre complété par des contrôles internes spécifiques.

## 4 – Risques opérationnels

### 4.1 – Gestion des Risques Opérationnels

La gestion des risques opérationnels est de la responsabilité des Directions opérationnelles qui suivent en permanence l'évolution des risques inhérents à leur activité, les indicateurs d'activité et d'incidents et prennent les mesures correctrices immédiates. Elles s'appuient sur des indicateurs propres à leurs métiers et aux outils de mesure mis en place par la Direction des Risques Opérationnels (DRO) dans le cadre de l'approche du Groupe BPCE.

Le dispositif de mesure des risques opérationnels repose sur des indicateurs de risques opérationnels (pertes financières et incidents) au niveau de la BRED et de ses filiales. Depuis janvier 2010, cette activité de mesure est intégrée à la DRO, elle-même rattachée à la Direction des Risques.

La DRO est en relation avec des correspondants au sein des Directions opérationnelles et des filiales. En délocalisant la saisie des indicateurs de risque opérationnel (pertes et incidents) et en contrôlant régulièrement la pertinence des remontées, la DRO diffuse pour l'ensemble du groupe BRED une méthodologie de mesure des risques opérationnels. En 2010, une démarche spécifique a été engagée pour le suivi des grands risques regroupés en 8 familles de risque.

## La sécurité du système d'information

Au cours de l'année 2010, une nouvelle répartition des fonctions a été mise en place entre la Direction Informatique, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) et les prestataires procédant aux évaluations de sécurité Internet pour la BRED et ses filiales dans le cadre d'un programme pluriannuel. Les missions déjà engagées pour l'évaluation de la sécurité Internet se sont poursuivies. La recherche efficace d'informations lors d'incidents et/ou de fraudes sur les sites Internet ont fait l'objet d'actions spécifiques. La surveillance et les protections déployées sur nos systèmes de banque en ligne ont permis de contenir les risques et de protéger efficacement nos clients.

Le Groupe BPCE a élaboré une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe, qui définit les principes directeurs en matière de protection des systèmes d'information. Afin de décliner cette nouvelle Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe, un directeur de projet a été nommé au sein du Groupe BRED.

Le RSSI participe aux Comités de coordination des fonctions de contrôle, de conformité, des contrôleurs permanents et préside le Comité de sécurité du système d'information, qui s'est réuni deux fois au cours de l'année. Ce comité a été recomposé en tenant compte des changements d'organisation de la banque, principalement pour les fonctions informatique et risques opérationnels.

Au cours du premier trimestre 2010, a été réalisée une importante opération de migration de notre informatique vers un nouveau site permettant d'héberger et de sécuriser au meilleur niveau du marché l'ensemble de nos équipements.

La disponibilité de nos systèmes informatiques fait l'objet d'une surveillance permanente et est traitée spécifiquement dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité du Groupe BRED.

### Le plan de continuité d'activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) a pour objectif de s'assurer que l'organisation et la disponibilité des ressources humaines, immobilières, techniques et financières de la banque lui permettent de faire face aux risques susceptibles d'affecter la continuité de son activité, en particulier dans les trois scénarii suivants :

- indisponibilité du système d'information,
- indisponibilité des immeubles,
- indisponibilité du personnel.

# Rapport du Président

La responsabilité du PCA est assurée par une RPCA Banque, hiérarchiquement rattachée à la DCSP - Direction de la Conformité, de la Sécurité du système d'information et du Plan de continuité d'activité, et correspondante de la filière Groupe BPCE concernée. Elle s'appuie, dans son action de pilotage, sur un réseau de responsables et correspondants Métiers. Ses travaux sont présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Les travaux de l'exercice 2010 ont été centrés sur les activités jugées essentielles au maintien de la pérennité de l'activité :

- mise à jour des PCA des directions de production bancaire et des directions transversales (Informatique, RH, Communication, Salle des Marchés), rédaction des éléments de continuité d'activité des directions commerciales sensibles (Banque privée, Direction internationale), mise en place et structuration du PCA dans les filiales, complétées de premiers tests ;
- poursuite des tests Métiers mensuels pour les activités essentielles, notamment production bancaire, pôle Bourse et salle des marchés qui bénéficie désormais d'une salle blanche aux nouveaux standards informatiques des positions de production ;
- conception d'états de synthèse et de reportings à destination des instances décisionnelles de la Banque ;
- participation à l'exercice de Robustesse « Crue de Seine » organisé par la Banque de France les 17 et 18 novembre 2010 sur le thème de la liquidité de Place, exercice qui a permis de tester avec succès le repli de la cellule de crise décisionnelle.

Les travaux de l'exercice 2011, qui s'inscrivent dans la continuité et la concrétisation des chantiers identifiés en 2010 en tenant compte des règles PCA édictées au sein du Groupe BPCE, consisteront à compléter le dispositif en ce qui concerne les sites de repli identifiés pour le maintien des activités essentielles ainsi que le travail à distance.

## 4.2 – Contrôle des Risques Opérationnels

Le contrôle des risques opérationnels repose sur les plans de contrôle annuels déroulés par des contrôleurs permanents présents au sein des directions de la Banque et des filiales du Groupe BRED. Une organisation spécifique couvre les Directions d'exploitation Métropole et Outre-Mer avec des plans de contrôle bâtis par la DRO, qui couvrent à la fois les risques opérationnels et les risques de non-conformité.

Le rattachement fonctionnel des contrôleurs permanents à la DRO permet d'exercer une veille et une formation

métier continue afin d'améliorer les différents dispositifs de contrôle en place. En charge de la coordination et de l'évaluation des contrôles sur risques opérationnels, la DRO a fourni des outils méthodologiques destinés à homogénéiser les méthodes de contrôle. La DRO réalise une synthèse des remontées des contrôles exercés par les contrôleurs qu'elle anime.

Les avancées méthodologiques de 2010 ont été significatives et structurantes :

- actualisation des cartographies de risques opérationnels et des indicateurs de mesure en étroite collaboration avec les contrôleurs permanents et les responsables opérationnels,
- évaluation des dispositifs de contrôle de 1er niveau,
- poursuite du déploiement des contrôles sur les prestations externalisées,
- réforme des contrôles Réseau de second niveau (BRED Métropole et DOM),
- mise en place de plans de contrôle 2011, en coordination entre les différentes filières de contrôle permanent de 2ème niveau.

Les travaux menés sur 2010 ont notamment permis un rapprochement systématique des indicateurs de risque, de la cartographie des risques et du dispositif de contrôle permanent en place.

La Direction de l'Audit intègre le contrôle des risques opérationnels dans les missions qu'elle organise sur les entités ou dans le cadre de missions thématiques.

## 5 – Les Risques de non-conformité

### 5.1 – Gestion

Chaque Direction opérationnelle est responsable de la gestion des risques de non-conformité inhérents à son domaine d'activité et aux contrôles de premier niveau. Elle s'appuie sur une veille réglementaire spécifique à son métier, diffusée sous forme de circulaires par les services compétents de BPCE.

Les Directions de Marché, avec l'appui de la Direction Juridique, prennent en compte l'ensemble des contraintes réglementaires dans les développements mis en œuvre pour la création de nouveaux produits ou l'évolution des processus existants.

Les risques de non-conformité sont gérés par deux directions :

#### - La Direction de la Conformité

Elle a pour mission de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4 du règlement 97-02 du CRBF,

## Rapport du Président

comme « *le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant* ».

La Direction de la Conformité est dotée d'un pôle Conformité Bancaire, chargé de veiller au respect de la réglementation et des normes déontologiques sur les nouveaux produits ou processus, sur la conformité de la communication et de la publicité destinées à la clientèle ainsi que sur les prestations de services externalisées considérées comme essentielles.

La Direction de la Conformité dispose également d'un pôle Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui est en charge du dispositif de vigilance de la banque.

Ce pôle est doté d'un outil de détection des opérations clients apparaissant comme atypiques, de l'applicatif Fircosoft, qui surveille la base clients et les flux pouvant concerner des personnes visées par la lutte contre le terrorisme ou réglementairement soumises à gel d'avoirs et d'un dispositif bloquant les flux avec les pays sous embargo.

Ce pôle est rattaché au Département Délinquance Financière de la Direction de la Conformité au même titre que les composantes fraudes externes et fraudes internes.

### - La Direction de la Conformité des Services d'Investissement

Celle-ci est animée par le RCSI, qui a reçu à titre personnel l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Elle s'assure du respect de la déontologie financière par les collaborateurs et par la banque pour toutes ses activités de Prestataire de Services d'Investissement (PSI).

Sa responsabilité est de veiller au respect des règles portant sur les agréments liés aux services d'investissement visés par le code monétaire et financier et le Règlement général de l'AMF pour ses applications.

Ces agréments portent sur la réception, la transmission d'ordres et l'exécution pour compte de tiers, la négociation pour compte propre, la gestion de portefeuille, la prise ferme, les placements garantis et non garantis et le conseil en investissement.

La Direction de la Conformité des Services d'Investissement comprend deux pôles d'activité correspondant aux grands secteurs commerciaux de la banque :

- celui des clientèles des réseaux (Directions de l'Exploitation et Direction des Grands Comptes et de l'International),
- celui des clients et contreparties de la Direction des Marchés de Capitaux.

Elle délègue, par des procédures précises faisant partie de son recueil officiel consultable par tous les collaborateurs, une partie de ses missions à des contrôleurs permanents d'autres directions spécialisées, notamment la Direction de la Production des Services Financiers.

### 5.2 – Contrôle

#### - La Direction de la Conformité

La Direction de la Conformité dispose d'une cartographie des risques de non-conformité lui permettant :

- d'orienter ses actions sur les domaines d'activité particulièrement sensibles au regard des exigences réglementaires et déontologiques,
- de formaliser ou d'impulser des plans de contrôle adaptés aux activités de la banque et de ses filiales, en relation avec la Direction des Risques et le Comité de coordination des contrôles filiales.

#### - Pôle Conformité bancaire

Sur l'exercice 2010, des actions de contrôle ont été menées par le pôle Conformité Bancaire pour s'assurer que les différentes directions avaient bien pris en compte dans leurs processus et/ou produits les dernières évolutions réglementaires, telles celles de la Loi Lagarde sur les crédits à la consommation ou celles ayant des incidences en matière tarifaire induites par le rapport Pauget Constans.

Surveillance et accompagnement s'exercent en amont du déploiement des nouveaux processus ou de la mise en gamme des nouveaux produits et donnent lieu à une validation (sans réserve ou sous condition préalable) par le Comité Conformité. Présidé par le Directeur de la Conformité, ce Comité est constitué du responsable du pôle Conformité bancaire, du RCSI, du RSSI et du Responsable des Risques Opérationnels rattaché à la Direction des Risques. Il a pour périmètre la BRED et ses filiales, pour lesquelles la Direction de la Conformité BRED intervient par délégation.



## Rapport du Président

Le pôle Conformité Bancaire opère également des contrôles sur les dispositions à caractère réglementaire intégrées dans les contrats de service passés avec nos « prestataires de services externalisés essentiels ».

### - Département Délinquance Financière

En 2010, le pôle Lutte contre le Blanchiment des Capitaux a largement porté ses travaux sur les incidences réglementaires induites par la transposition en droit français de la 3ème Directive européenne LAB-FT (ordonnance 2009-104 et décrets d'application des 16/07 et 2/09/2009), qui modifie en profondeur le dispositif de lutte anti-blanchiment qu'il convient de mettre en œuvre dans la profession, à savoir :

- formation de plus de 1.800 collaborateurs exploitants et fonctions supports,
- actualisation du manuel de procédures LAB-FT de la banque et diffusion à l'ensemble des collaborateurs,
- enrichissement du dossier économique client en relation avec le système d'information de la banque,
- déclinaison d'une classification des risques LAB-FT propre à la banque conformément aux nouveaux textes,
- développement d'un score de vigilance permettant de graduer le dispositif de surveillance LAB-FT selon une approche par les risques,
- mise en œuvre d'une action de complétude des dossiers réglementaires clients, engagée sur quelques directions commerciales en 2010 et qui sera élargie au périmètre des agences mi-2011 après le déploiement de scanners permettant d'opérer une gestion électronique et centralisée des données,
- accompagnement des filiales sur l'ensemble de ces travaux.

Le pôle Lutte contre le Blanchiment a pour mission de signaler à Tracfin les mouvements financiers susceptibles de relever d'une opération de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. A ce titre, le pôle engage des contrôles sur les comptes à l'appui des demandes d'enquête adressées par les chargés de clientèle en fonction du résultat des analyses assurées par ces derniers sur les opérations atypiques identifiées par l'outil de détection. Ces analyses donnent lieu à des contrôles de 2ème niveau pris en charge par les responsables des opérations placés sous la responsabilité fonctionnelle de la Direction des Risques et selon une méthodologie relevant du Pôle Lutte contre le Blanchiment. Un suivi de ces traitements est effectué par le département Délinquance Financière de la Direction de la Conformité, qui assure également des contrôles qualitatifs par sondage.

La composante Fraudes Externes du département Délinquance Financière a enrichi son dispositif de surveillance portant sur les comptes, de même que la cellule Fraude Interne, qui a développé de nouvelles requêtes permettant d'identifier et/ou de prémunir la banque et ses clients d'éventuels agissements frauduleux.

### - La Direction de la Conformité des Services d'Investissement

Le RCSI s'assure du respect des obligations de la banque en sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI), telles que définies par l'Autorité des Marchés Financiers dans son Règlement Général (notamment le Livre III).

Comme chaque année, il a établi deux rapports :

- le premier, de caractère général, présente une cartographie précise de la conformité AMF au travers de 121 questions générales et d'un audit de 36 prescriptions à respecter ;
- le second, spécifique, concernait en 2010 le traitement des abus de marché.

Le RCSI assure en continu une veille réglementaire, qui s'est traduite en 2010 par le rajout de quatre nouvelles procédures aux vingt-six existantes, dont celle sur la certification professionnelle des nouveaux commerciaux responsables de clientèle et de certaines catégories de spécialistes, à dater du 1er juillet 2010.

Les chantiers d'optimisation des outils initiés par le RCSI se sont activement poursuivis et devraient être finalisés courant 2011. Pour les tests réglementaires d'appropriation et d'adéquation MIF des personnes physiques, il s'agit de l'intégration de données qualitatives – dont les avoirs détenus hors BRED – ; pour les activités de marché, c'est tout un système d'échange d'informations entre la Salle et les commerciaux ; pour le RCSI en direct, c'est le développement de son instrument autonome de requête dénommé Holmes.

Les domaines et l'étendue des contrôles du RCSI doivent donc fournir à l'AMF, mais aussi à la Direction Générale et au Conseil d'administration de la BRED, l'assurance d'une couverture adéquate des risques liés aux services d'investissement.

Les plans de contrôle du RCSI sont déclinés en deux pôles : celui des réseaux commerciaux et celui des activités de marché.

# Rapport du Président

## *Pôle réseaux commerciaux*

Pour l'exercice 2010, les contrôles ont été organisés autour de 18 thèmes croisant le respect des prescriptions AMF avec l'ensemble des 30 procédures du RCSI. Une attention particulière a été portée à la commercialisation des produits dans le cadre MIF du conseil en investissement, c'est-à-dire principalement à la vérification de l'utilisation des indicateurs prévus dans l'Entretien Placement Assurance pour les particuliers et dans le Document d'Instruments Financiers pour les personnes morales, aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif. Les nouvelles procédures diffusées au premier semestre par le RCSI ont fait immédiatement l'objet d'une inspection sur leur application. Celle sur les « avantages-rémunérations » est directement liée à celle sur les « conventions entre les producteurs et les distributeurs », et décline les droits et les devoirs de chacun et la transparence de leur relation, en termes de rétrocession notamment.

Ses délégations, principalement à la Direction de la Production et des Services Financiers, ont été efficaces et les nombreux rapports de contrôle de cette Direction se sont ajoutés à ceux du RCSI sans recommandation significative au-delà du signalement de points d'amélioration qualitatifs.

## *Pôle activités de marché*

La priorité des contrôles 2010 s'est centrée sur l'étude complète des marges faites par le pôle clientèle de la Direction des Marchés de Capitaux sur ses activités d'intermédiation et de produits et placements structurés. Pour les opérations pour compte propre, la surveillance de certains compartiments, qui enregistrent des opérations sur des instruments financiers cotés, a été privilégiée. Un outil de valorisation de ces produits structurés a été validé par la Direction des Risques Financiers. Un accès sécurisé permanent à la Salle des Marchés a enfin été installé et a fait l'objet aussi d'une procédure spécifique. Son contrôle immédiat permet l'optimisation significative du respect des barrières à l'information (ex. « Murailles de Chine »).

## **D – Organisation des procédures de contrôle interne et de gestion relatives à l'information comptable et financière**

L'organisation comptable de la BRED est fondée sur le principe de la décentralisation.

La structure informatique, qui supporte la comptabilité, permet une démultiplication des comptes offrant aux utilisateurs un suivi de leurs opérations avec le niveau de finesse qu'ils souhaitent. La traduction dans le plan comptable bancaire est réalisée par le classement des comptes.

L'existence, dans le processus de production comptable, de l'étape de classement permet de disposer d'un système qui satisfait à l'ensemble des besoins totalement rapprochés par définition, les comptes étant les mêmes.

Seule la Comptabilité Générale a la main sur l'outil de classement, en préservant ainsi l'intégrité.

La sécurité de l'information comptable et financière est assurée par :

- une production confiée à plusieurs intervenants, indépendants les uns des autres et fédérés par le Directeur Général adjoint qui assure personnellement la présentation des résultats au Conseil d'administration,
- des contrôles mensuels réalisés par BPCE sur les comptes sociaux et trimestriels au titre de la consolidation. Ces contrôles sont explicités dans le rapport de BPCE,
- des contrôles périodiques et réguliers réalisés par l'Inspection Générale et les acteurs du contrôle permanent qui informent la Comptabilité,
- des contrôles périodiques réalisés par la Commission Bancaire et l'Inspection de BPCE, ainsi que par l'Administration fiscale qui, même si elle a des objectifs différents, porte de facto un jugement sur la production de ce type d'information,
- sa large diffusion au sein de la Banque.

Schématiquement, l'organisation de cette production est la suivante :

- les états financiers sont produits par la Comptabilité Générale. Il en est de même de la production des états réglementaires et fiscaux. Les comptes qui sont le fondement de ces documents sont suivis par les services de production, assistés et contrôlés par les Contrôleurs de deuxième niveau rattachés aux Directions opérationnelles.
- le résultat est élaboré chaque mois, sous la forme de divers états de gestion, par « les Résultats », service dédié.

Cette production donne lieu à divers contrôles et rapprochements - mise en regard de capitaux moyens avec calcul des taux de rendement et examen de leur évolution, comparaison avec le mois précédent, questions posées aux services de production et aux commerciaux, rapprochement avec les prévisions.

Ils sont ensuite utilisés par le Contrôle de gestion qui décline les chiffres selon différentes analyses, y compris des re-calculs qui sont autant de validations. Certains de ces états font l'objet d'une large diffusion dans la Banque afin que chaque intervenant puisse mesurer son activité, acte qui vaut également validation.



## Rapport du Président

Enfin, les états de synthèse sont communiqués à la Direction Générale et sont la base de la présentation des comptes faite au Conseil d'administration par le Directeur Général adjoint. Cette présentation est relayée au Comité des Directeurs, qui rassemble les principaux cadres de la Banque et de ses filiales.

Les activités de marchés ont été considérées comme suffisamment spécifiques pour bénéficier d'un suivi dérogeant au schéma général.

- Les Résultats Financiers assurent, en liaison avec la Comptabilité Générale et les Résultats, la production de l'information comptable et financière relative à ces activités. Les comptes, fondement de cette information, sont gérés par un Back Office dédié.

- Un comité spécial (Comité d'Organisation Comptable des Activités de Marchés) réunit tous les quinze jours le Back Office, la Modélisation, la Comptabilité Générale et la Communication Financière en vue de traiter tous les aspects comptables et de risques de ces activités.

La Direction des Risques Financiers et l'Inspection Générale disposent d'un poste d'observateur permanent dans ce comité.

- Le contrôle de deuxième niveau est confié à la Direction des Risques Financiers.

La consolidation est assurée par la Comptabilité Générale au travers d'un outil fourni par le Groupe BPCE. Elle est intégrée dans la consolidation de ce Groupe.

Sa production suit les mêmes règles que celles décrites ci-dessus pour les comptes sociaux et, en particulier, le résultat fait l'objet d'une présentation de gestion reprise dans la plaquette annuelle des comptes et déclinée par marché.

Ici encore la séparation des tâches est respectée : la production du résultat incombe à la Comptabilité Générale, la présentation de gestion est du ressort des Résultats, la déclinaison par marché est confiée au Contrôle de Gestion.

Une description plus détaillée de la production des données de base des états financiers est proposée en annexe.

L'exercice 2011 verra la mise en place d'un dispositif de contrôle sur la qualité de l'information comptable et financière au sein du Groupe BRED selon les principes de la Charte de la Révision Comptable et réglementaire du Groupe BPCE approuvée par le Directoire de BPCE le 10 mai 2010.

### Annexe

(La description ne concerne que les comptes internes)

#### 1 – Traduction comptable d'une opération bancaire

Les services de production bancaire déterminent les schémas comptables de leurs opérations et demandent l'ouverture des comptes qu'ils jugent nécessaires.

Cette demande se fait par transmission d'une fiche qui précise le fonctionnement du compte et caractérise donc son solde et son mode de justification.

La Comptabilité Générale analyse la demande et vérifie que les aspects réglementaires et fiscaux sont correctement traités. Elle procède ensuite à l'ouverture du compte et le classe dans le plan comptable. Elle veille à la qualité de la description du fonctionnement du compte, s'assure de la cohérence de l'ensemble du schéma et, à la demande du service, apporte son aide dans tout le processus amont – schéma comptable, niveau de finesse du découpage comptable de l'opération mise en place.

#### 2 – Suivi des comptes

##### *Les comptes de résultat*

Les services de production veillent, chaque fois que cela est possible, à la cohérence du solde en fonction de la connaissance qu'ils ont de leur activité. Des tests sur les écritures sont demandés selon un mode de sélection décrit dans la note de procédure de suivi des comptes.

Les Contrôleurs de deuxième niveau vérifient et complètent, si nécessaire, les travaux des services. Ils effectuent des sondages sur les écritures, et plus particulièrement sur celles d'origine manuelle. Au travers de cette surveillance, il est vérifié que ce mode de comptabilisation n'est utilisé que lorsqu'il est justifié.

Les Résultats, indépendants de la Comptabilité Générale, confectionnent chaque mois les états de gestion qui sont présentés à la Direction Générale. Ce travail s'accompagne de nombreuses validations au travers d'échanges avec les services de production.

Les états de gestion sont rapprochés des états réglementaires et publiables produits par la Comptabilité Générale.

Enfin, le Contrôle de gestion, indépendant des Résultats et de la Comptabilité Générale, utilise les états de gestion pour toutes ses productions d'analyses et de reportages, ce qui est aussi une forme de validation.

##### *Les autres comptes*

Le suivi est assuré par le service de production qui a le compte en charge. Tous les comptes sont affectés à un service. La justification est obligatoire. Sa périodicité est laissée à l'appréciation des services, sous réserve de devoir déclarer chaque mois que leurs comptes sont justifiés. De plus, chaque trimestre, la justification est formelle, et donc accompagnée des pièces justificatives et doit être adressée à la Comptabilité Générale.

Les Contrôleurs de deuxième niveau procèdent dans le cadre de leur fonction au contrôle des comptes.



## Rapport du Conseil d'administration relatif à l'utilisation, en 2010, de la délégation de compétence en matière d'augmentation de capital

Le conseil d'administration a décidé, le 13 septembre 2010, de faire usage de la délégation de compétence en matière d'augmentation de capital consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2009.

En application de l'article L. 225-129-5 du code de commerce, il a établi le présent rapport présentant les conditions définitives de l'opération, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée.

Il est rappelé que l'assemblée précitée a délégué au conseil d'administration la compétence aux fins d'augmenter le capital social d'un montant maximum de :

- 80 000 000 euros par émission au nominal de parts sociales en numéraire ou par incorporation de réserves,
- 20 000 000 euros par émission au nominal de Certificats Coopératifs d'Investissement, à souscrire en numéraire, ou par incorporation de réserves, aux fins de maintien du rapport initial des CCI dans le capital social.

Pour accompagner le développement de la banque tout en élargissant la base de son sociétariat, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser cette délégation, en procédant à la double opération suivante, qui porterait le capital social de votre banque de 341 437 500 € à 432 487 500 € :

### 1) Augmentation de capital en numéraire

Le capital serait augmenté de 54 630 000 €, par émission au pair de 6 070 000 parts sociales nouvelles de 9 €, obligatoirement nominatives, à souscrire en numéraire et à libérer immédiatement en espèces lors de la souscription.

La souscription sera ouverte du lundi 27 septembre au vendredi 12 novembre 2010.

La souscription sera réservée par priorité aux sociétaires actuels, qui bénéficieront d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible à raison de 1 part nouvelle pour 5 parts actuellement détenues. Le droit de souscription devra être exercé par les bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Afin d'élargir la base sociétale, il ne sera pas prévu de droit de souscription à titre réductible pour les sociétaires actuels.

Les parts sociales qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible pourront être souscrites par des sociétaires ou des personnes qui ne le sont pas encore mais qui remplissent les conditions pour le devenir. Elles leur seront attribuées au prorata de leur demande par rapport au nombre global de parts demandées par l'ensemble de ces personnes.

Les souscriptions et versements de numéraire seront reçus à tous les guichets de la BRED Banque Populaire.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés en temps voulu, par les soins de la banque, chez BRED GESTION qui, en qualité de dépositaire, établira le certificat constatant le dépôt des fonds prévu par l'article L 225-146 du code de commerce.

Les parts sociales nouvelles porteront jouissance du 1er janvier 2011. Elles seront, par ailleurs, soumises, au même titre que les parts anciennes, à toutes les dispositions des statuts.

La vérification de la validité des droits de souscription qui seront exercés sera assurée par la société elle-même, sans qu'il soit demandé aux souscripteurs une justification particulière.

L'opération en numéraire étant faite avec offre au public, un prospectus sera établi et soumis au visa de l'AMF.

Afin de maintenir le rapport initial des CCI dans le capital social, celui-ci serait augmenté de 13 657 500 € par l'émission au pair de 1 517 500 CCI à souscrire en numéraire et à libérer intégralement, avec maintien du droit préférentiel de souscription au bénéfice de Natixis, unique porteur des CCI. Ces certificats porteraient jouissance à compter du 1er janvier 2011.

Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital ne serait pas intégralement souscrite, le conseil d'administration pourrait, lors de sa réunion du 6 décembre, limiter le montant des souscriptions au montant des souscriptions recueillies, dès lors que celles-ci dépassent 75% du montant fixé initialement étant entendu que l'équilibre entre parts sociales et CCI devra être maintenu au terme de l'opération.

### 2) Augmentation par incorporation de réserves

Sous réserve de la réalisation effective des augmentations en numéraire, le capital serait augmenté par incorporation d'une somme de 22 762 500 € prélevée sur les réserves libres et, corrélativement, le nominal des parts sociales anciennes et nouvelles, ainsi que celui des CCI anciens et nouveaux, serait augmenté de 9 à 9,50 €.

Au terme de cette double opération, l'article 7 des statuts sera modifié en conséquence.

Cette double opération d'augmentation de capital n'a pas d'incidence significative sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres de la Banque.

Le présent rapport est tenu à la disposition des sociétaires au siège social dans les 15 jours de la décision du conseil d'administration de faire usage de la délégation de compétence.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux sociétaires BRED Banque Populaire, 18, quai de la Rapée, 75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BRED Banque Populaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Comme indiqué dans la note 4.1.7 de l'annexe, votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et de portefeuille.

### Valorisation des titres et des instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 4.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable de ces positions et à la détermination des paramètres utilisés pour leur valorisation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente (note 4.1.7 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou de baisse significative de la valeur de ces actifs ;
- pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 27 avril 2011

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

*Département de KPMG S.A.*

Fabrice Odent  
*Associé*

Jean-Luc Decornoy  
*Associé*

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr  
*Associée*

# Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,  
sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BRED Banque Populaire et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle

interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 27 avril 2011

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Fabrice Odent  
Associé

Jean-Luc Decornoy  
Associé

Agnès Hussherr  
Associée

# Assemblée Générale Ordinaire annuelle

## du 24 mai 2011

### Résolutions

#### Première résolution : approbation des comptes annuels (sociaux)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels (sociaux) de l'exercice 2010, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve notamment le mouvement intervenu sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2009 du fait d'un changement de méthode comptable, à savoir :

• Solde du report à nouveau au 31 décembre 2009 après affectation du résultat 2009	110 000 000,00 euros
- prélèvement opéré au titre du règlement CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours	- 41 353 757,49 euros
• Solde du report à nouveau au 31 décembre 2010	68 646 242,51 euros

Elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2010.

#### Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2010, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2010.

#### Troisième résolution : conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et lesdites conventions.

#### Quatrième résolution : affectation du résultat – fixation de l'intérêt aux parts sociales et de la rémunération des certificats coopératifs d'investissement

L'assemblée générale constate que l'exercice 2010 présente un résultat bénéficiaire de 136 778 036,59 euros et décide de l'affecter comme suit, conformément aux propositions du conseil d'administration :

En euros	
Bénéfice de l'exercice	136 778 036,59
Dotation à la réserve légale	- 6 838 901,83
Report à nouveau	+ 68 646 242,51
Bénéfice distribuable	198 585 377,27
Intérêts aux parts sociales*	- 9 105 000,00
Dividendes aux certificats coopératifs d'investissement*	- 17 071 875,00
Dotation aux autres réserves	- 62 408 502,27
Le solde, soit étant reporté à nouveau.	110 000 000,00

\* portant jouissance en 2010.

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, de servir, au titre de l'exercice 2010 :

- un intérêt, calculé au taux de 3,31 % du montant nominal moyen de la part sociale en 2010, à chacune des 30 350 000 parts sociales portant jouissance en 2010, soit pour chaque part 0,30 €,

- un dividende correspondant à un taux de 3,12 % du montant de souscription des certificats coopératifs d'investissement (CCI), soit pour chacun des 7 587 500 CCI portant jouissance en 2010, un dividende de 2,25 €.

L'intérêt servi aux parts sociales ouvre intégralement droit à l'abattement de 40% visé à l'article 158-3 du code général des impôts pour les sociétaires personnes physiques.

Le paiement des intérêts aux parts sociales et du dividende versé aux CCI sera effectué à partir du 1er juillet 2011. La totalité de l'intérêt aux parts sociales et du dividende distribué aux CCI est payable en numéraire.



## Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 24 mai 2011

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

Exercice	Nombre de parts sociales	Nombre de CCI	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à l'abattement de 40%*
2007	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	12 856 250 €	12 100 000 €
2008	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	14 444 375 €	12 100 000 €
2009	30 350 000	7 587 500	10 622 500 €	14 568 000 €	10 622 500 €

\* pour les personnes physiques

### Cinquième résolution : ratification de la nomination d'un censeur

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite par le Conseil d'administration dans sa séance du 3 juin 2010, de M. Jean-Pierre FOURÈS en qualité de censeur, pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.

### Sixième résolution : nomination d'un administrateur

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de cinq ans, M. Jean-Pierre FOURÈS. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

### Septième résolution : ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la décision prise par le Conseil d'administration, dans sa séance du 14 mars 2011, de coopter Mme Leïla TURKI en qualité d'administrateur en remplacement de M. Michel de MOURGUES, démissionnaire.

Ce mandat est conféré à Mme TURKI pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

### Huitième résolution : fixation du montant des jetons de présence

L'assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloué au Conseil d'administration à la somme de 243.000 euros. Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

### Neuvième résolution : renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale renouvelle, pour six exercices, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

### Dixième résolution : renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale renouvelle, pour six exercices, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de KPMG SA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

### Onzième résolution : nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale nomme, pour six exercices, M. Etienne BORIS en qualité de commissaire aux comptes suppléant, appelé le cas échéant à remplacer PricewaterhouseCoopers Audit, en remplacement de M. Yves NICOLAS.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

### Douzième résolution : nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale nomme, pour six exercices, KPMG Audit FS I en qualité de commissaire aux comptes suppléant, appelé le cas échéant à remplacer KPMG SA, en remplacement de M. Pascal BROUARD.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

### Treizième résolution : pouvoirs pour effectuer les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée en vue d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

# Rapport Financier 2010

Comptes consolidés

Comptes annuels sociaux

---

## Sommaire

### Comptes consolidés

Bilan	84
Compte de résultat	86
Annexe aux comptes consolidés	91

### Comptes annuels sociaux

Bilan et hors bilan	150
Compte de résultat	152
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	156
Informations concernant les mandataires sociaux	157
Renseignements de caractère général	160

La BRED  
vous  
souhaite  
la

BIENVENUE

# 1. Bilan consolidé de la BRED Banque Populaire

## ACTIF



En milliers d'euros	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, Banques centrales		1 282 369	994 364
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	5.1.1	5 694 536	10 134 317
Instruments dérivés de couverture	5.2	42 405	21 733
Actifs financiers disponibles à la vente	5.3	6 339 126	6 558 280
Prêts et créances sur établissements de crédit	5.5.1	5 671 934	4 579 101
Prêts et créances sur la clientèle	5.5.2	13 505 827	13 274 190
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.7	1 122 928	607 059
Actifs d'impôts courants		9 312	3 577
Actifs d'impôts différés	5.8	178 246	185 702
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	697 691	536 596
Actifs non courants destinés à être cédés	5.10		
Participation aux bénéfices différée	5.11		42 543
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.12	145 647	112 284
Immeubles de placement	5.13	139 087	132 641
Immobilisations corporelles	5.14	175 903	183 884
Immobilisations incorporelles	5.14	25 054	28 680
Ecarts d'acquisition	5.15	4 424	3 975
<b>TOTAL de l'actif</b>		<b>35 034 489</b>	<b>37 398 927</b>



## 1. Bilan consolidé de la BRED Banque Populaire

### PASSIF



En milliers d'euros	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales		1 382	1 318
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	1 908 652	1 516 301
Instruments dérivés de couverture	5.2	98 734	77 867
Dettes envers les établissements de crédit	5.16.1	4 466 632	8 258 154
Dettes envers la clientèle	5.16.2	14 820 624	14 458 636
Dettes représentées par un titre	5.17	4 491 146	4 279 764
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants		6 268	21 404
Passifs d'impôts différés	5.8		13 394
Comptes de régularisation et passifs divers	5.18	973 105	1 079 363
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	5.10		
Provisions techniques des contrats d'assurance	5.19	4 956 171	4 510 323
Provisions	5.20	196 172	203 044
Dettes subordonnées	5.21	495 136	602 424
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 620 467</b>	<b>2 376 937</b>
<i>Capitaux propres part du groupe</i>		<i>2 584 259</i>	<i>2 354 094</i>
Capital et réserves liées		1 759 262	1 607 047
Réserves consolidées		639 775	487 250
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 59 196	16 829
Résultat de l'exercice		244 418	242 968
<i>Intérêts minoritaires</i>		<i>36 208</i>	<i>22 842</i>
<b>TOTAL du passif</b>		<b>35 034 489</b>	<b>37 398 927</b>

## 2. Compte de résultat consolidé de la BRED Banque Populaire

↘

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	6.1	786 263	871 302
Intérêts et charges assimilées	6.1	– 385 638	– 453 196
Commissions (produits)	6.2	410 923	379 555
Commissions (charges)	6.2	– 147 109	– 131 066
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	232 915	280 240
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4	75 570	41 234
Produits des autres activités	6.5	924 967	775 730
Charges des autres activités	6.5	– 944 003	– 823 366
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>953 888</b>	<b>940 433</b>
Charges générales d'exploitation	6.6	– 519 119	– 528 466
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		– 37 329	– 36 445
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>		<b>397 440</b>	<b>375 522</b>
Coût du risque	6.7	– 70 493	– 60 861
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>326 947</b>	<b>314 661</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.8	18 399	7 849
Gains ou pertes sur autres actifs	6.9	843	1 027
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.10		
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>346 189</b>	<b>323 537</b>
Impôts sur le résultat	6.11	– 97 584	– 76 945
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RÉSULTAT net</b>		<b>248 605</b>	<b>246 592</b>
Résultat net part du groupe		244 418	242 968
Intérêts minoritaires		4 187	3 624



### 3. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

↘

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Résultat net</b>		248 605	246 592
Ecarts de conversion		5 376	2 553
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		- 145 755	382 918
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		- 145 755	382 918
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>			
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture		36 036	- 378 992
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies			
Quote part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		16	- 159
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		16	- 159
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>			
Impôts		28 305	- 11 512
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)</b>		<b>- 76 022</b>	<b>- 5 192</b>
<b>RÉSULTAT net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>172 583</b>	<b>241 400</b>
Part du groupe		171 496	237 778
Intérêts minoritaires		1 087	3 622

## 4. Tableau de variation de capitaux propres

En milliers d'euros	Capital et primes liées		
	Capital	Primes	Réserves consolidées
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2009</b>	<b>340 313</b>	<b>480 385</b>	<b>1 076 294</b>
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>			
Augmentation de capital	1 125	1 817	
Reclassement			
Composante en capitaux propres des plans de paiements sur base d'action			
Distribution			214 449
Effet des fusions			
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires			
<b>Sous-total</b>	<b>1 125</b>	<b>1 817</b>	<b>214 449</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>			<b>- 20 087</b>
<b>Autres variations</b>			
Résultat			
Autres variations			
<b>Sous-total</b>			<b>- 20 087</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>341 438</b>	<b>482 202</b>	<b>1 270 656</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2009			217 778
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>341 438</b>	<b>482 202</b>	<b>1 488 434</b>
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>			
Augmentation de capital	91 050		- 22 763
Reclassement			
Distribution			
Effet des fusions			
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires			
<b>Sous-total</b>	<b>91 050</b>		<b>- 22 763</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>			<b>18 676</b>
<b>Autres variations</b>			
Résultat			
Autres variations			
<b>Sous-total</b>			
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>432 488</b>	<b>482 202</b>	<b>1 484 347</b>

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Réserves de conversion	Variation de juste valeur des instruments		Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
- 1 749	78 540	- 54 770	240 993	2 160 006	32 979	2 192 985
				2 942		2 942
			- 240 993	- 26 544		- 26 544
			- 240 993	- 23 602		- 23 602
2 425	- 64 743	57 127		- 25 278	- 13 761	- 39 039
			242 968	242 968	3 624	246 592
2 425	- 64 743	57 127	242 968	217 690	3 624	246 592
676	13 797	2 357	242 968	2 354 094	22 842	2 376 936
			- 242 968	- 25 190		- 25 190
676	13 797	2 357		2 328 904	22 842	2 351 746
				68 287		68 287
				68 287		68 287
3 952	23 629	- 103 607		- 57 350	9 179	- 48 171
			244 418	244 418	4 187	248 605
			244 418	244 418	4 187	248 605
4 628	37 426	- 101 250	244 418	2 584 259	36 208	2 620 467



## 5. Tableau des flux de trésorerie

↘

En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>346 189</b>	<b>309 608</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	37 265	36 400
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 53 231	- 19 577
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations	422 387	442 819
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 18 399	- 8 857
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	15 794	45 340
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements	- 107 906	43 691
<b>TOTAL des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</b>	<b>295 910</b>	<b>539 816</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 3 887 514	2 865 961
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 52 076	307 288
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	4 890 618	- 6 173 416
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	- 216 078	87 681
Impôts versés	- 99 761	- 94 312
<b>Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>635 189</b>	<b>- 3 006 798</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>1 277 288</b>	<b>- 2 157 374</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 29 243	232 702
Flux liés aux immeubles de placement	- 5 602	9 921
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 7 868	- 39 892
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>- 42 713</b>	<b>202 731</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	48 005	151 921
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	43 242	- 237 096
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>91 247</b>	<b>- 85 175</b>
<b>Effet de la variation des taux de change (D)</b>	<b>- 2 045</b>	<b>- 1 124</b>
<b>Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>1 323 777</b>	<b>- 2 040 942</b>
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	993 047	1 730 385
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	- 222 547	1 148 369
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>770 500</b>	<b>2 878 754</b>
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	1 280 987	995 910
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	661 035	- 164 586
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>1 942 022</b>	<b>831 324</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>1 171 522</b>	<b>- 2 047 430</b>



## Annexe aux comptes consolidés

### de la BRED Banque Populaire

#### Note 1 - Événements significatifs

##### Augmentation de capital de la BRED Banque Populaire

La BRED Banque Populaire a porté fin novembre 2010 son capital social de 341 437 500 euros à 432 487 500 euros à la fois par augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves.

Les souscriptions en numéraire ont pris la forme, d'une part, d'émission au pair de 6 070 000 parts sociales de 9 euros soit 54 630 000 euros et, d'autre part, d'émission au pair de 1 517 500 certificats coopératifs d'investissement de 9 euros soit 13 657 500 euros souscrits par Natixis.

L'incorporation de réserves est de 22 762 500 euros par augmentation de 9 à 9,50 euros de la valeur nominale des parts sociales et des certificats coopératifs d'investissement.

##### Capitalisation de l'Organe Central

En 2010 la quote-part de la BRED et de Cofibred dans les appels de capitalisation de BPCE (incluant les rachats de titres BP Participations et ses recapitalisations avant son absorption par BPCE) ont atteint le montant de 182 millions d'euros.

##### Nouvelle opération de titrisation de prêts

La BRED Banque Populaire a procédé le 16 décembre 2010 à sa première titrisation de prêts à l'équipement. Les titrisations précédentes, régulièrement effectuées depuis 20 ans, portaient toutes sur des prêts à l'habitat. L'encours des créances cédées est de 950 millions d'euros. Cette opération permet à la BRED de pouvoir mobiliser environ 600 millions d'euros d'obligations émises par le Fonds Commun de Titrisation Eridan.

#### Note 2 - Mécanisme de garantie

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 20 Banques Populaires. L'État est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.



## Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe BRED Banque Populaire ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 103 millions d'euros au 31 décembre 2010 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5% de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du Groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15% et ne pourra excéder 0,3% de la somme des Actifs Pondérés du Groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les Sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossement technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossement.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

### Note 3 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire regroupent les comptes de la BRED Banque Populaire et ceux de ses filiales significatives. La notion de significativité ne s'apprécie pas en fonction de seuils numériques mais résulte d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire.

Le Fonds Communs de Créance Amaren II n'est pas consolidé pour les motifs exposés ci-dessous.

En 2010, le nombre de sociétés consolidées s'élève à 37 dont 33 sociétés consolidées par intégration et 4 sociétés consolidées par mise en équivalence.

Variations du périmètre depuis le 1er janvier 2010 :

- 4 nouvelles filiales intégrées globalement : Banque Franco-Lao, BRED IT, FCT Eridan et IRR Invest.
- 1 nouvelle mise en équivalence : Aurora.

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

	Nationalité (F : française) (E : étrangère)	% de contrôle	% d'intérêt
<b>CONSOLIDATION PAR INTÉGRATION GLOBALE</b>			
<b>Société mère</b>			
BRED Banque Populaire – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F		
<b>Entreprises à caractère financier - Etablissements de crédit</b>			
Banque Franco-Lao – 23 Singha Road – 159 Nongbone – Vientiane-LAO	E	54,00 %	54,00 %
BCI Mer Rouge – place Lagarde – Djibouti	E	51,00 %	51,00 %
BIC BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,95 %	99,95 %
BRED Cofilease – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED Vanuatu – Port Vila – République du Vanuatu	E	85,00 %	85,00 %
CMMOM – 36, rue Boisneuf – 97158 Pointe-à-Pitre	F	24,38 %	24,38 %
Socama BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	8,15 %
Socama Normandie – 8, bd Salvador Allende – 27000 Evreux	F	100,00 %	7,31 %
Sofiag – 12, bd du général de Gaulle – 97242 Fort-de-France	F	100,00 %	100,00 %
Sofider – 3, rue Labourdonnais – 97400 Saint-Denis de La Réunion	F	100,00 %	100,00 %
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>			
Cofibred – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
LFI 4 – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
NJR Invest – 149, avenue Louise – 1050 Bruxelles	E	100,00 %	100,00 %
Promepar Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,95 %	99,95 %
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>			
Bercy Gestion Finance – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,96 %	99,96 %
Bercy Patrimoine – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BGF + – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED IT – 1-7 Silom Road – Zuellig House – Bangkok – Thaïlande	E	100,00 %	100,00 %
Cofeg – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,94 %	99,94 %
Click and Trust – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	66,00 %	66,00 %
FCC Elide – 41, avenue de l'Opéra – 75002 Paris	F	100,00 %	100,00 %
FCT Eridan – 41, avenue de l'Opéra – 75002 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Foncière du Vanuatu – Port Vila – République du Vanuatu	E	100,00 %	100,00 %
IRR Invest – 149, avenue Louise – 1050 Bruxelles	E	100,00 %	100,00 %
Perspectives et Participations – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Prepar Courtage – Tour Franklin – 92040 La Défense	F	99,40 %	99,40 %
SPIG – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Vialink – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
<b>Entreprises non financières - Assurances</b>			
Prepar Iard – Tour Franklin – 101 quartier Boïeldieu – 92040 La Défense	F	99,99 %	99,99 %
Prepar-Vie – Tour Franklin – 101 quartier Boïeldieu – 92040 La Défense	F	99,87 %	99,87 %
<b>CONSOLIDATION PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE</b>			
<b>Etablissements de crédit</b>			
SBE – 7, rue Auguste Gervais – 92130 Issy-les-Moulineaux	F	50,00 %	50,00 %
<b>CONSOLIDATION PAR MISE EN EQUIVALENCE</b>			
<b>Etablissements de crédit</b>			
BCI – 54, avenue de la Victoire – 98849 Nouméa	F	49,90 %	49,90 %
Socredo – 115, rue Dumont d'Urville – Papeete – Tahiti – Polynésie	F	15,00 %	15,00 %
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>			
B-process – 4, rue Ventadour – 75001 Paris	F	49,88 %	49,88 %
<b>Autres entreprises non financières</b>			
Aurora – 149, avenue Louise – 1050 Bruxelles	E	0%	100,00 %



## Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

### Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un ensemble d'opérations similaires (entités ad hoc) sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, et ce, même en l'absence de lien en capital.

Le contrôle en substance s'apprécie au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; de tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe BRED Banque Populaire a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe est exposé à la majorité des risques relatifs à l'entité.

### Cas particulier du FCC Amaren II

• Eu égard à la nature spécifique du fonds multicédants Amaren II et de la détention de la totalité des parts à la hauteur des créances cédées et du risque porté, la BRED a pris l'option de présenter à son bilan, non pas les créances cédées, mais les titres du fonds.

L'incidence de ce traitement est le suivant :



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Créances titrisées brutes	251 132	311 505
Décote sur créances titrisées	- 10 462	- 10 462
Trésorerie	2 109	3 467
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>242 779</b>	<b>304 510</b>
Obligations du FCC Amaren II en titres de placement	242 779	304 510
Impact sur capitaux propres : neutralisation décote	10 462	10 462

Le FCC Elide, créé fin juin 2007, y compris son nouveau compartiment Elide 2 créé en décembre 2008, et le FCT Eridan créé en 2010 sont consolidés par intégration globale.

### Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe BRED Banque Populaire a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2009 du Groupe BRED Banque Populaire ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010, et plus particulièrement la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ».

Ces deux normes révisées publiées le 10 janvier 2008 et adoptées par l'Union Européenne le 3 juin 2009 ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et des cessions de filiales consolidées. Les principaux changements portent sur la comptabilisation des coûts liés aux regroupements d'entreprises, le traitement des compléments de prix, le calcul des écarts d'acquisition, l'évaluation des intérêts minoritaires des entités acquises, le traitement des acquisitions par étape et le calcul des résultats de cession en cas de perte de contrôle d'une entité consolidée. L'application de ces normes est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement des opérations antérieures au 1er janvier 2010.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2010 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Enfin, le Groupe n'anticipe pas l'application de normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque ce choix relève d'une option, sauf mention spécifique.

Il n'est toutefois pas attendu d'impact significatif de l'application de ces normes sur les comptes consolidés du Groupe.

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2010, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 4.1.6) : les marchés étaient redevenus actifs en 2009 et n'ont pas nécessité, sauf exception, de recours à des modèles en 2010 comme en 2009 ;

Concernant le secteur financier, les estimations sous-jacentes à la préparation des états financiers à fin 2010 ont été réalisées dans un contexte en amélioration continue depuis fin 2008.

Nous avons donc considéré, qu'il était possible d'achever en 2010 la réduction de la provision de 63 millions d'euros enregistrée en 2008 sur les expositions de la BRED au secteur financier qui avait été ramené à 40 millions d'euros fin 2009. Cette reprise de provision est comptabilisée dans le PNB.

- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les dépréciations sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles (note 4.1.7) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne logement (note 4.5) et les provisions relatives aux contrats d'assurance (note 4.13) ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 4.10) ;
- les impôts différés (note 4.12) ;
- les tests de dépréciations des écarts d'acquisition.

### Conversion des comptes des entités étrangères

La monnaie de présentation de l'entité consolidante est l'euro.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales et des succursales étrangères sont convertis au cours de clôture. Lorsque l'écart est significatif, les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation le cas échéant du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture ;
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont enregistrés en capitaux propres au poste « Gains ou pertes latents ou différés - Ecart de conversion » et en intérêts minoritaires pour la partie revenant au tiers.

### Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intra-groupe, les provisions sur titres consolidés, et les plus-values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

## 4.1 - Actifs et passifs financiers

### 4.1.1 - Prêts et créances

Le poste « Prêts et créances » inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que certains titres non cotés sur un marché actif lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction (note 4.1.2).



## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement liés à l'émission et diminués de produits directement attribuables à l'émission. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

En cas de restructuration suite aux difficultés financières du débiteur, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste « Coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont, le cas échéant, les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le Groupe BRED Banque Populaire a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans les calculs du coût. Les coûts externes consistent essentiellement en des commissions versées à des tiers dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués,

le cas échéant, des commissions versées aux prescripteurs pour apport d'affaires.

Les produits directement attribuables à l'émission des nouveaux prêts sont principalement composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux.

### 4.1.2 - Titres

À l'actif, les titres sont classés selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

#### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- et les actifs et les passifs financiers que le Groupe BRED Banque Populaire a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat, en application de l'option offerte par la norme IAS 39.

Les conditions d'application de cette option sont décrites dans la note 4.1.4 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ».

La juste valeur à l'initiation des titres classés dans cette catégorie est déterminée par application du cours offert à l'achat (cours *bid*). En date d'arrêt comptable, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le Groupe BRED Banque Populaire a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau du Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt de ces titres ne sont pas autorisées.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

### Prêts et créances

Le portefeuille de « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Par ailleurs, ces actifs ne doivent pas être sujets à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.

Certains titres peuvent être classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

### Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont à l'origine comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains

et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 4.1.6.

En cas de cession, ces variations de juste valeur sont transférées en résultat.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

### Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

### Règles appliquées en cas de cession partielle

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue.

### 4.1.3 - Instruments de dettes et de capitaux propres émis

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Cette obligation doit résulter de clauses et de conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques.

#### Dettes émises

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêt effectif.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres supersubordonnés.

Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

## Parts sociales

L'interprétation IFRIC 2, consacrée au traitement des parts sociales et instruments assimilés des entités coopératives, précise les dispositions de la norme IAS 32, en rappelant que le droit contractuel d'un membre de demander le remboursement de ses parts ne crée pas automatiquement une obligation pour l'émetteur ; la classification comptable est dès lors déterminée après examen des conditions contractuelles.

Selon cette interprétation, les parts de membres sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement.

En raison des dispositions statutaires existantes, relatives en particulier au niveau de capital minimum, les parts sociales émises par les entités concernées dans le Groupe sont considérées comme des capitaux propres.

### 4.1.4 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

L'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

Le respect des conditions fixées par la norme doit être vérifié préalablement à toute inscription d'un instrument en option juste valeur.

L'application de cette option est en effet réservée aux situations suivantes :

## Elimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable

L'application de l'option permet :

- d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie ;
- d'éliminer les contraintes liées à la désignation, au suivi et à l'analyse de l'efficacité des couvertures dans le cas de couverture de juste valeur, la compensation s'effectuant de fait de façon « naturelle » en résultat (exemple : obligation détenue à taux fixe combinée avec un *swap* payeur taux fixe).

## Alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de performance

L'option s'applique dans le cas d'un groupe d'actifs et/ou de passifs géré et évalué à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques ou une stratégie d'investissement documentée et que le reporting interne s'appuie sur une mesure en juste valeur.

## Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

L'application de l'option juste valeur est possible dans le cas où le ou les dérivés incorporés modifient substantiellement les flux du contrat hôte et que la comptabilisation séparée du ou des dérivés incorporés n'est pas spécifiquement interdite par la norme IAS 39 (cas d'une option de remboursement au coût incorporé dans un instrument de dette par exemple). L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet de ne pas extraire ni de comptabiliser ni d'évaluer séparément le dérivé incorporé.

Ce traitement s'applique en particulier à certaines émissions structurées comportant des dérivés incorporés significatifs.

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 4.1.5 - Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non-financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelée le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention – transaction ou couverture –, ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

#### Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture) ; par ailleurs, l'efficacité

de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

#### Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est présentée au bilan dans le même poste que l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (décision de gestion, non-respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation, le montant cumulé de la réévaluation est inscrit au compte de résultat de la période.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont pour objectif la couverture d'éléments exposés aux variations de flux de trésorerie imputables à un risque associé à un élément de bilan ou à une transaction future (couverture du risque de taux sur actifs et passifs à taux variable, couverture de conditions sur des transactions futures (taux fixes futurs, prix futurs, change, etc.).



## Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite sur une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat, symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert, dans la marge d'intérêt.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat, ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Dans ce cas, les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de Prêts et Emprunts à taux variable). L'entité supporte en effet un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur les actifs / passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau du (des) prochain(s) fixing(s) ;
- des transactions futures dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé n'est pas connu. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité, l'élément couvert étant équivalent à une portion (à un pourcentage) d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable

identifiés. Ainsi, l'élément couvert ne correspond pas à la position nette (ou Gap) mais à une portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable.

L'efficacité des couvertures est mesurée en constituant – pour chaque bande de maturité – un dérivé « hypothétique », dont les variations de juste valeur depuis l'origine sont comparées à celles des dérivés documentés en couverture.

Les caractéristiques de ce dérivé sont identiques à celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur du dérivé hypothétique et du dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échéancier avec bande de maturité.

L'efficacité de la couverture doit être démontrée de manière prospective et rétrospective.

Le test prospectif est vérifié si, pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

Dans ce cadre, à chaque arrêté, les variations de *Mark-to-Market* pied de coupon des dérivés de couverture sont comparées avec celles des dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125%.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de l'arrêt de la relation de couverture, si l'élément couvert figure toujours au bilan, il est procédé à l'étalement linéaire des gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres. Si le dérivé n'a pas été résilié, il est reclassé en dérivé de transaction et ses variations de juste valeur ultérieures seront enregistrées en résultat.



## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### *Couverture d'un investissement net libellé en devises*

L'investissement net dans une activité à l'étranger est le montant de la participation de l'entité consolidante dans l'actif net de cette activité.

La couverture d'un investissement net a pour objet de se protéger contre des variations de change d'un investissement dans une entité dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés. Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

### 4.1.6 - Détermination de la juste valeur

#### Principes généraux

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur en date de clôture. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation, autrement dit, la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. Les entités doivent privilégier les cotations sur des marchés actifs lorsque celles-ci existent.

En cas d'absence de cotation, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés aux données spécifiques à l'entité.

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix des transactions récentes.

#### Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)

Il s'agit notamment des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif).

Un marché est considéré comme actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'absence de marché actif et de données observables peut être documentée à partir des critères suivants :

- baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché ;
- grandes difficultés pour obtenir des cotations ;
- nombre réduit de contributeurs ou pas de contribution des principaux acteurs du marché ;
- forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- prix éloignés de la valeur intrinsèque de l'actif et/ou écarts importants entre le *bid* et le *ask* (large fourchette de cotation).

Ces critères doivent être adaptés aux caractéristiques des actifs visés et ils peuvent être complétés de tout élément de preuve complémentaire visant à démontrer que l'actif n'est plus coté sur un marché actif. En l'absence de transactions récentes, cette démonstration nécessite en tout état de cause un recours au jugement.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)

### *Instruments simples*

Un certain nombre de produits, en particulier les dérivés de gré à gré, swaps de taux standard, accords de taux futurs, caps, floors et options simples sont valorisés à partir de modèle de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent s'appuyer sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (méthode d'actualisation du cash flow futur, technique d'interpolation) pour l'instrument financier concerné.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

### *Instruments complexes*

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

## Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

### *Cas particuliers*

#### *Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti*

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, les calculs effectués représentent la meilleure estimation à la date d'arrêté et sont basés sur des modèles tenant compte d'un certain nombre d'hypothèses.

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché. Il s'agit :

- des actifs et passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure toutefois où la sensibilité au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

#### *Juste valeur du portefeuille crédits*

La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### *Juste valeur des dettes*

Pour les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

### 4.1.7 - Dépréciation des actifs financiers

#### Dépréciation des titres

Les titres, autres que ceux classés en portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont dépréciés individuellement dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que ces événements générateurs de pertes ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Les règles de dépréciation sont différentes selon que les titres sont des instruments de capitaux propres ou des instruments de dette.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse durable ou une diminution significative de la valeur constituent des indicateurs objectifs de dépréciation.

Compte tenu des précisions apportées par l'IFRIC en juillet 2009 et des recommandations des régulateurs boursiers, le Groupe BRED Banque Populaire a été conduit à réviser les critères qui permettent de caractériser les situations de pertes de valeur pour les instruments de capitaux propres cotés.

Une baisse de plus de 50% ou depuis plus de 36 mois de la valeur d'un titre par rapport à son coût historique caractérise désormais une situation de dépréciation durable se traduisant par la constatation d'une charge.

Ces critères de dépréciations sont, par ailleurs, complétés par l'examen ligne à ligne des actifs subissant une baisse de plus de 30% ou depuis plus de 6 mois de leur valeur par rapport à leur coût historique ou en cas d'événements susceptibles de caractériser un déclin significatif ou prolongé. Si le Groupe estime que la valeur de l'actif ne pourra être recouvrée en totalité, une charge de dépréciation est enregistrée dans ce cas au compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur situation est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 4.1.6.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est irréversible et ne peut être reprise par résultat. Les pertes sont inscrites dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les gains latents subséquents à une dépréciation sont différés en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Pour les instruments de dette tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation (ABS, CMBS, RMBS, CDO cash), une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances. Pour les TSSDI, une attention particulière est également portée lorsque l'émetteur peut, sous certaines conditions, ne pas payer le coupon ou proroger l'émission au-delà de la date de remboursement prévue.

La dépréciation des instruments de dette peut être reprise par résultat en cas d'amélioration de la situation de l'émetteur. Ces dépréciations et reprises sont inscrites dans le poste « Coût du risque ».

#### Dépréciation des prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est dépréciée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base de portefeuilles : il s'agit « d'événements déclenchant » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés. Au niveau individuel, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit incluent l'existence d'impayés depuis plus de trois mois (six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales) ou, indépendamment de l'existence d'un impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses ;



## Annexe aux comptes consolidés

### de la BRED Banque Populaire

- ces événements génèrent des pertes avérées sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de ces pertes doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Pour les actifs à court terme (<1 an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte au travers de provisions comptabilisées au passif du bilan.

Le référentiel IFRS distingue deux types de dépréciations enregistrées en coût du risque :

- les dépréciations individuelles ;
- les dépréciations sur base de portefeuilles.

#### *Dépréciation sur base individuelle*

Elles se calculent sur la base d'échéanciers, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégories de créances. Les garanties sont prises en compte pour déterminer le montant des dépréciations et lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est pas déprécié.

#### *Dépréciation sur base de portefeuilles*

Les dépréciations sur base de portefeuilles couvrent les encours non dépréciés au niveau individuel. Conformément à la norme IAS 39, ces derniers sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation.

Les encours sont regroupés en ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque sur la base du système de notation interne du Groupe. Les portefeuilles soumis au test de dépréciation sont ceux relatifs aux contreparties dont la notation s'est significativement dégradée depuis l'octroi et qui sont de ce fait considérés comme sensibles. Ces encours font l'objet d'une dépréciation, bien que le risque de crédit ne puisse être individuellement alloué aux différentes

contreparties composant ces portefeuilles et dans la mesure où les encours concernés présentent collectivement une indication objective de perte de valeur.

Le montant de la dépréciation est déterminé en fonction de données historiques sur les probabilités de défaut à maturité et les pertes attendues, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle ou géographique, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison de facteurs économiques intrinsèques à la population analysée. La dépréciation sur base de portefeuilles est déterminée sur la base des pertes attendues à maturité sur l'assiette ainsi déterminée.

#### 4.1.8 - Reclassements d'actifs financiers

Les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 définissent les modalités des reclassements d'actifs financiers non dérivés à la juste valeur (à l'exception de ceux inscrits en juste valeur sur option) vers d'autres catégories :

- reclassement de titres de transaction vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ;

Tout actif financier non dérivé peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer l'existence de « circonstances rares » ayant motivé ce reclassement. L'IASB a, pour mémoire, qualifié la crise financière du second semestre 2008 de « circonstance rare ».

Seuls les titres à revenu fixe ou déterminable peuvent faire l'objet d'un reclassement vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». L'établissement doit, par ailleurs, avoir l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à maturité. Les titres inscrits dans cette catégorie ne peuvent être couverts contre le risque de taux d'intérêt.

- reclassement de titres de transaction ou de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances ».

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

Tout actif financier non dérivé répondant à la définition de « Prêts et créances » et, en particulier, tout titre à revenu fixe non coté sur un marché actif, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre sur un futur prévisible ou à maturité. Le Groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention à moyen ou long terme.

Les reclassements sont réalisés à la juste valeur à la date du reclassement, cette valeur devenant, pour les instruments transférés vers des catégories évaluées au coût amorti, le nouveau coût amorti.

Un nouveau taux d'intérêt effectif est alors calculé à la date du reclassement afin de faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement, ce qui revient à considérer que le titre a été reclassé avec une décote.

Pour les titres auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, l'étalement de la nouvelle décote sur la durée de vie résiduelle du titre sera compensé par l'amortissement de la perte latente figée en gains et pertes latents ou différés à la date du reclassement, et reprise sur base actuarielle au compte de résultat.

En cas de dépréciation postérieure à la date de reclassement d'un titre auparavant inscrit parmi les titres disponibles à la vente, la perte latente figée en gains et pertes latents ou différés à la date du reclassement est reprise immédiatement en compte de résultat.

### 4.1.9 - Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

### Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire, les actifs reçus ne sont pas comptabilisés mais une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées est enregistrée. Le montant décaissé à l'actif est inscrit dans un compte de titres reçus en pension livrée.

Lors des arrêts suivants, les titres continuent à être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est valorisée à son nominal dans la catégorie « Prêts et créances ».

### Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens du référentiel IFRS. Par conséquent, ces opérations ne donnent pas lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Pour l'emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## 4.2 - Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (note 4.3). La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe est communiquée sur la base des résultats d'expertises régulières sauf cas particulier affectant significativement la valeur du bien.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins-values de cession d'immeubles de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

## 4.3 - Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées pour leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

La méthode de comptabilisation des actifs par composants est appliquée à l'ensemble des constructions.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- façades/couverture/étanchéité : 20 à 40 ans ;
- fondations/ossatures : 30 à 60 ans ;
- ravalements : 10 à 20 ans ;
- équipements techniques : 10 à 20 ans ;
- aménagements intérieurs : 8 à 15 ans.

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location-financement (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation pour être inscrites à l'actif du bilan au poste « Immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives. Elles sont comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 4.4 - Actifs destinés à être cédés et dettes liées

En cas de décision de vendre des actifs non courants avec une forte probabilité pour que cette vente intervienne dans les 12 mois, les actifs concernés sont isolés au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont également présentés séparément dans un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur, minorée des coûts de la vente. Les instruments financiers restent évalués selon les principes de la norme IAS 39.

### 4.5 - Provisions

Les provisions autres que celles relatives aux engagements sociaux, aux provisions épargne logement, aux risques d'exécution des engagements par signature et aux contrats d'assurance concernent essentiellement les litiges, amendes, risques fiscaux et restructurations.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peuvent être estimés de manière fiable. Elles correspondent à des obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, et pour lesquelles une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour les régler.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet d'actualisation est significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

#### Engagements sur les contrats d'épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;

- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement, d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement, d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existants à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;

- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode « Monte-Carlo » pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées dans la marge d'intérêt.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## 4.6 - Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat, tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaires, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

## 4.7 - Commissions sur prestations de services

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « Commissions ».

Les commissions de fiducie ou d'activité analogue sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au

nom des particuliers, de régime de retraite ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actifs et de conservation pour compte de tiers.

## 4.8 - Opérations de devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe.

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe BRED Banque Populaire au bilan de laquelle ils sont comptabilisés. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## 4.9 - Opérations de location-financement et assimilées

### 4.9.1 - Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement se définit comme un contrat de location ayant en substance pour effet de transférer au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il s'analyse comme une acquisition d'immobilisation par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.



## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq exemples de situations qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location-financement :

- Le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- Le preneur a l'option d'acheter les biens à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- A l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- La nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location-financement :

- Si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins-valeur sur le bien...) ;
- Les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- Faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

A l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Conformément à la norme IAS 17, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (recalcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location-financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ». Les revenus du contrat de location-financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie, et
- La valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat se traduisent par l'acquisition d'une immobilisation financée par emprunt.

### 4.9.2 - Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat pour lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Dans les comptes du bailleur, le bien est comptabilisé en immobilisation et est amorti sur la période de location, la base amortissable s'entendant hors valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location.

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre du contrat sont enregistrés linéairement sur la période de location.

### 4.10 - Avantages au personnel

Le Groupe BRED Banque Populaire accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

#### 4.10.1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation et primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.



## Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

### 4.10.2 - Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice ; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

### 4.10.3 - Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

### 4.10.4 - Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du « corridor », c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10% des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### 4.11 - Paiements fondés sur base d'actions

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

La charge supportée par le Groupe est évaluée sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées par certaines filiales. La charge globale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options qui seront acquises au terme de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires et des éventuelles conditions de performance hors marché attachées au plan.

La charge pour le Groupe est enregistrée en résultat à compter de la date de notification aux salariés, sans attendre, le cas échéant, que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies (processus d'approbation ultérieur par exemple), ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Dans le cas des plans dénoués par remise d'actions, la contrepartie de la charge figure en augmentation des capitaux propres.

Pour les plans dénoués en numéraire, pour lesquels le Groupe supporte un passif, la charge correspond à la juste valeur du passif. Ce montant est étalé sur la période d'acquisition des droits par la contrepartie d'un compte de dette réévaluée à sa juste valeur par le résultat à chaque arrêté.



## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 4.12 - Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférant :

- aux gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente ;
- et aux variations de juste valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont enregistrés en gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

### 4.13 - Activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39. Ils sont classés dans les catégories définies par cette norme et en suivent les règles d'évaluation et le traitement comptable.

Les passifs d'assurance restent en grande partie évalués selon le référentiel français, dans l'attente d'un complément au dispositif actuel de la norme IFRS 4.

En effet, en application de la phase I de la norme IFRS 4, les contrats se répartissent en trois catégories :

- les contrats qui génèrent un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens, contrats d'épargne en unité de compte avec garantie plancher. Les règles de valorisation des provisions

techniques définies par le référentiel local sont maintenues sur ces contrats ;

- les contrats financiers tels que les contrats d'épargne qui ne génèrent pas un risque d'assurance sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 s'ils contiennent une participation aux bénéfices discrétionnaire, pour lesquels les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local sont également maintenues ;

- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, tels que les contrats en unités de compte sans support euro et sans garantie plancher, relèvent de la norme IAS 39.

La majorité des contrats financiers émis par les filiales du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

La variation de participation aux bénéfices différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et en résultat pour les variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

L'application de ces principes est complétée par la réalisation d'un test de suffisance du passif, consistant à vérifier à chaque arrêté que les passifs d'assurance sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs, qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Si la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Note 5 - Notes relatives au bilan

### 5.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et

passifs que le Groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

#### 5.1.1 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat



En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées	3 482 282		3 482 282	7 183 720		7 183 720
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 641 515	32 593	1 674 108	2 055 924	38 388	2 094 312
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>5 123 797</b>	<b>32 593</b>	<b>5 156 390</b>	<b>9 239 644</b>	<b>38 388</b>	<b>9 278 032</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>5 896</b>	<b>298 178</b>	<b>304 074</b>	<b>17 853</b>	<b>438 174</b>	<b>456 027</b>
Prêts aux établissements de crédit						
Prêts à la clientèle						
<b>Prêts</b>						
<b>Opérations de pension</b>						
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>234 072</b>		<b>234 072</b>	<b>400 258</b>		<b>400 258</b>
<b>TOTAL des actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>5 363 765</b>	<b>330 771</b>	<b>5 694 536</b>	<b>9 657 755</b>	<b>476 562</b>	<b>10 134 317</b>

#### Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option



En milliers d'euros	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Actifs financiers à la juste valeur sur option
Titres à revenu fixe		32 593		32 593
Actions et autres titres à revenu variable		298 178		298 178
Prêts et opérations de pension				
<b>TOTAL</b>		<b>330 771</b>		<b>330 771</b>

#### Prêts et créances à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit

En milliers d'euros	Exposition au risque de crédit	31/12/2010				31/12/2009			
		Dérivés de crédit liés	Variation de juste valeur imputable au risque de crédit	Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés	Exposition au risque de crédit	Dérivés de crédit liés	Variation de juste valeur imputable au risque de crédit	Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés	
Prêts aux établissements de crédit									
Prêts à la clientèle									
<b>TOTAL</b>									

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 5.1.2 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Opérations de pension		
Autres passifs financiers	1 374 912	913 179
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 374 912</b>	<b>913 179</b>
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>466 638</b>	<b>558 938</b>
Comptes à terme et emprunts interbancaires		
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	67 102	
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Opérations de pension		44 184
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>67 102</b>	<b>44 184</b>
<b>TOTAL des passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 908 652</b>	<b>1 516 301</b>

### Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Passifs financiers à la juste valeur sur option
Comptes à terme et emprunts interbancaires				
Comptes à terme et emprunts à la clientèle		67 102		67 102
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées				
Opérations de pension				
<b>TOTAL</b>		<b>67 102</b>		<b>67 102</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Juste valeur (1)	Montant contractuellement dû à l'échéance (2)	Différence (1) - (2)	Juste valeur (1)	Montant contractuellement dû à l'échéance (2)	Différence (1) - (2)
Comptes à terme et emprunts interbancaires						
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	67 102	67 102				
Dettes représentées par un titre						
Dettes subordonnées						
Opérations de pension				44 184	44 184	
<b>TOTAL</b>	<b>67 102</b>	<b>67 102</b>		<b>44 184</b>	<b>44 184</b>	

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## 5.1.3 - Instruments dérivés de transaction

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. Les justes valeurs positives ou négatives

représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché.



En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
<b>Opérations fermes</b>	<b>102 847 093</b>	<b>219 156</b>	<b>341 724</b>	<b>101 535 987</b>	<b>279 248</b>	<b>426 042</b>
Instruments de taux	97 259 663	158 674	244 071	95 395 682	162 984	306 552
Instruments sur actions						
Instruments de change	2 351 136	21 620	74 936	3 549 833	92 768	98 227
Autres instruments	3 236 294	38 862	22 717	2 590 472	23 496	21 263
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>5 800 423</b>	<b>14 916</b>	<b>121 100</b>	<b>4 405 234</b>	<b>121 010</b>	<b>128 468</b>
Instruments de taux	5 308 270	12 580	96 126	3 682 809	101 015	112 953
Instruments sur actions						
Instruments de change	331 645	2 331	12 093	429 176	4 628	2 541
Autres instruments	160 508	5	12 881	293 249	15 367	12 974
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>352 112</b>		<b>3 814</b>	<b>344 520</b>		<b>4 428</b>
<b>TOTAL</b>	<b>108 999 628</b>	<b>234 072</b>	<b>466 638</b>	<b>106 285 741</b>	<b>400 258</b>	<b>558 938</b>

## 5.2 - Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marché. Ces couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La couverture de juste valeur est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

Les couvertures de flux de trésorerie permettent de figer ou d'encadrer la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elle est également utilisée pour les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La couverture de flux de trésorerie est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### Instruments dérivés de couverture



En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	3 727 295	3	95 078	4 397 294		74 529
Instruments de change					1	1
Autres instruments						
<b>Opérations fermes</b>	<b>3 727 295</b>	<b>3</b>	<b>95 078</b>	<b>4 397 294</b>	<b>1</b>	<b>74 530</b>
Instruments de taux						
Instruments de change						
Autres instruments						
<b>Opérations conditionnelles</b>						
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>3 727 295</b>	<b>3</b>	<b>95 078</b>	<b>4 397 294</b>	<b>1</b>	<b>74 530</b>
Instruments de taux	5 122 396	42 403	3 657	5 140 309	21 732	3 337
Instruments de change						
Autres instruments						
<b>Opérations fermes</b>	<b>5 122 396</b>	<b>42 403</b>	<b>3 657</b>	<b>5 140 309</b>	<b>21 732</b>	<b>3 337</b>
Instruments de taux						
Instruments de change						
Autres instruments						
<b>Opérations conditionnelles</b>						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>5 122 396</b>	<b>42 403</b>	<b>3 657</b>	<b>5 140 309</b>	<b>21 732</b>	<b>3 337</b>
<b>TOTAL des instruments dérivés de couverture</b>	<b>8 849 691</b>	<b>42 406</b>	<b>98 735</b>	<b>9 537 603</b>	<b>21 733</b>	<b>77 867</b>

### 5.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (actifs

financiers à la juste valeur, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances).



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>4 278 361</b>	<b>4 849 918</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>2 060 765</b>	<b>1 708 362</b>
Prêts aux établissements de crédit		
Prêts à la clientèle		
<b>Prêts</b>		
<b>Créances douteuses</b>		
<b>Montant brut des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>6 339 126</b>	<b>6 558 280</b>
<b>TOTAL des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>6 339 126</b>	<b>6 558 280</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)	- 145 755	382 918

Les titres à revenu fixe incluent les créances rattachées.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## 5.4 - Juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :



En milliers d'euros	31/12/2010			Total
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Titres	4 223 914			4 223 914
Instruments dérivés		234 072		234 072
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>4 223 914</b>	<b>234 072</b>		<b>4 457 986</b>
Titres	1 236 550			1 236 550
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>1 236 550</b>			<b>1 236 550</b>
Titres	3 326 270	3 012 856		6 339 126
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>3 326 270</b>	<b>3 012 856</b>		<b>6 339 126</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Titres				
Instruments dérivés		466 638		466 638
Autres passifs financiers		1 374 912		1 374 912
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>1 841 550</b>		<b>1 841 550</b>
Titres				
Autres passifs financiers		67 102		67 102
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>		<b>67 102</b>		<b>67 102</b>

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

Au 31 décembre 2009, la répartition était la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2009			Total
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Titres	8 528 088			8 528 088
Instruments dérivés		213 986		213 986
Autres actifs financiers	915 681			915 681
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>9 443 769</b>	<b>213 986</b>		<b>9 657 755</b>
Titres	476 562			476 562
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>476 562</b>			<b>476 562</b>
Titres	3 395 103	3 163 177		6 558 280
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>3 395 103</b>	<b>3 163 177</b>		<b>6 558 280</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Titres				
Instruments dérivés		558 938		558 938
Autres passifs financiers		913 179		913 179
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>1 472 117</b>		<b>1 472 117</b>
Titres		44 184		44 184
Autres passifs financiers				
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>		<b>44 184</b>		<b>44 184</b>

### 5.5 - Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

La grande majorité des crédits accordés par le Groupe est classée dans cette catégorie.

#### 5.5.1 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 685 579	4 591 196
Dépréciations individuelles	- 13 645	- 12 095
Dépréciations sur base de portefeuilles		
<b>TOTAL des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>5 671 934</b>	<b>4 579 101</b>

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 5 700 741 milliers d'euros

au 31 décembre 2010 (4 600 468 milliers d'euros au 31 décembre 2009.)



## Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

### Décomposition des prêts et créances sur les établissements de crédit

↘

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Opérations de pension	2 244 280	1 486 975
Opérations de pension à vue	1 539	617
Opérations de pension à terme	2 242 741	1 486 358
Comptes et prêts	3 421 105	3 086 806
Comptes et prêts au jour le jour	1 179 649	333 678
Comptes et prêts à terme	2 241 456	2 753 128
Opérations de location-financement		
Prêts subordonnés et prêts participatifs	977	960
Titres assimilés à des prêts et créances		
Prêts et créances dépréciés	19 217	16 455
<b>TOTAL des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>5 685 579</b>	<b>4 591 196</b>

Le tableau fait l'objet d'une différence de présentation par rapport à l'annexe 2009. En effet il porte sur les créances brutes et non plus sur les créances nettes. Les dépréciations s'élèvent à 13 645 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (12 095 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

Les créances sur opérations avec le réseau s'élèvent

à 1 743 256 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (434 739 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

Les fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts et présentés sur la ligne « Comptes ordinaires débiteurs » s'élèvent à 191 642 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (155 826 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

### 5.5.2 - Prêts et créances sur la clientèle

↘

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Prêts et créances sur la clientèle	14 030 327	13 756 449
Dépréciations individuelles	- 446 671	- 406 259
Dépréciations sur base de portefeuilles	- 77 829	- 76 000
<b>TOTAL des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>13 505 827</b>	<b>13 274 190</b>

Le tableau fait l'objet d'une différence de présentation par rapport à l'annexe 2009.  
dont

↘

Encours en défaut	31/12/2010	31/12/2009
Prêts et créances en défaut	697 669	560 681
Dépréciations individuelles	- 445 371	- 406 259
<b>Prêts et créances en défaut nets</b>	<b>252 298</b>	<b>154 422</b>

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 13 955 786 milliers d'euros au 31 décembre 2010

(13 687 299 milliers d'euros au 31 décembre 2009.)

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### Décomposition des prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>826 342</b>	<b>1 079 590</b>
Prêts à la clientèle financière	22 323	528
Crédits de trésorerie et de consommation	1 006 093	997 998
Crédits à l'équipement	4 502 676	4 644 066
Crédits au logement	5 227 981	4 980 788
Crédit à l'exportation	100 019	118 467
Autres crédits	725 597	443 988
Opérations de pension	304 905	240 883
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>11 889 594</b>	<b>11 426 718</b>
Titres assimilés à des prêts et créances	404 450	469 630
Autres prêts et créances sur la clientèle	212 272	219 831
Prêts et créances dépréciés	697 669	560 681
<b>TOTAL des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>14 030 327</b>	<b>13 756 449</b>

Le tableau fait l'objet d'une différence de présentation par rapport à l'annexe 2009. En effet il porte sur les créances brutes et non plus sur les créances nettes. Les dépréciations s'élèvent à 524 500 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (482 259 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

Le taux de couverture des encours en défaut est impacté favorablement par l'enregistrement en autres produits d'exploitation bancaire d'un montant brut d'impôt différé de 50,6 millions d'euros correspondant à la réestimation de la juste valeur de créances de Sodifer acquises en 2003.

## 5.6 - Reclassements d'actifs financiers

### Portefeuille d'actifs financiers reclassés

En application des amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers », le Groupe

a procédé au reclassement de certains actifs financiers au cours du second semestre 2008.

En milliers d'euros	Valeur nette comptable à la date du reclassement	Valeur nette comptable au 31/12/2009	Valeur nette comptable au 31/12/2010	Juste valeur au 31/12/2009	Juste valeur au 31/12/2010
<b>Actifs reclassés en 2008</b>					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances					
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	521 227	465 153	395 791	452 255	390 589
<b>TOTAL des titres reclassés en 2008</b>	<b>521 227</b>	<b>465 153</b>	<b>395 791</b>	<b>452 255</b>	<b>390 589</b>
<b>Actifs reclassés en 2010</b>					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances					
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances					
<b>TOTAL des titres reclassés en 2010</b>					
<b>TOTAL des titres reclassés</b>	<b>521 227</b>	<b>465 153</b>	<b>395 791</b>		

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Impact des titres reclassés au compte de résultat de l'exercice 2010

En milliers d'euros	Produit net bancaire	Coût du risque	Total (avant impôts)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances			
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	5 558		5 558
<b>TOTAL</b>	<b>5 558</b>		<b>5 558</b>

## Variation de juste valeur qui aurait été comptabilisée si les titres n'avaient pas été reclassés

En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Variation de juste valeur qui aurait été enregistrée en résultat		
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente		
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances		
- Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances		
Variation de juste valeur qui aurait été enregistrée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
- Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	- 5 202	- 12 898
<b>TOTAL</b>	<b>- 5 202</b>	<b>- 12 898</b>

## 5.7 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée

et que le Groupe a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 122 928	607 059
<b>Montant brut des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>1 122 928</b>	<b>607 059</b>
Dépréciation		
<b>TOTAL des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>1 122 928</b>	<b>607 059</b>

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 1 111 186 milliers d'euros au

31 décembre 2010 (650 291 milliers d'euros au 31 décembre 2009).



## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 5.8 - Impôts courants et impôts différés

#### Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans le tableau suivant (les actifs d'impôts

différés sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif) :



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Plus-values latentes sur OPCVM	21 218	20 739
GIE fiscaux		- 13 456
Provisions pour passifs sociaux	29 019	29 760
Provisions pour activité d'épargne-logement	11 128	11 114
Autres provisions non déductibles	82 161	77 915
Autres sources de différences temporelles	34 200	52 208
<b>Impôts différés liés aux décalages temporels générés par l'application des règles fiscales</b>	<b>177 726</b>	<b>178 280</b>
<b>Impôts différés liés à l'activation des pertes fiscales reportables</b>	<b>1 539</b>	<b>1 775</b>
Juste valeur des instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	- 20 868	- 28 329
Autres éléments de valorisation du bilan	17 416	22 356
<b>Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS</b>	<b>- 3 452</b>	<b>- 5 973</b>
<b>Impôts différés sur retraitements et éliminations de consolidation</b>	<b>175 813</b>	<b>174 082</b>
<b>Impôts différés non constatés crédits d'impôt sur prêts à taux zéro</b>	<b>- 1 539</b> <b>3 972</b>	<b>- 1 775</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>178 246</b>	<b>172 307</b>
<b>Comptabilisés :</b>		
A l'actif du bilan	178 246	185 702
Au passif du bilan		- 13 394

Au 31 décembre 2010, les impôts sur différences temporelles déductibles, pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt

différé n'a été comptabilisé au bilan s'élèvent à 1 539 milliers d'euros.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## 5.9 - Comptes de régularisation et actifs divers



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Comptes d'encaissement	89 423	95 997
Charges constatées d'avance	48 162	16 906
Produits à recevoir	246 905	254 693
Autres comptes de régularisation	170 542	41 878
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>555 032</b>	<b>409 474</b>
Dépôts de garantie versés		
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	7 055	6 617
Débiteurs divers	135 604	120 504
<b>Actifs divers</b>	<b>142 659</b>	<b>127 121</b>
<b>TOTAL des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>697 691</b>	<b>536 595</b>

## 5.10 - Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

Néant

## 5.11 - Participation aux bénéfices différée



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Participation aux bénéfices différée active		42 543
Participation aux bénéfices différée passive	12 140	34 707
<b>TOTAL Participation aux bénéfices différée nette</b>	<b>12 140</b>	<b>7 836</b>
<i>dont participation aux bénéfices différée constatée en capitaux propres</i>	9 054	- 10 922

## 5.12 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les principales participations du Groupe mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Sociétés financières</b>	<b>125 549</b>	<b>110 894</b>
- Banque Calédonienne d'Investissement BCI	89 053	75 412
- Socredo	36 496	35 482
<b>Sociétés non financières</b>	<b>20 098</b>	<b>1 390</b>
<b>TOTAL Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>145 647</b>	<b>112 284</b>

Les données financières publiées par les principales sociétés dont les titres sont mis en équivalence sont les suivantes :

En milliers d'euros	Total du bilan au 31/12/2010	Produit net bancaire ou chiffre d'affaires Exercice 2010	Résultat net Exercice 2010
- Banque Calédonienne d'Investissement BCI	1 917 085	66 285	20 288
- Socredo	2 024 063	90 558	3 147

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 5.13 - Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/2010		Valeur nette	31/12/2009		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur		Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
<b>Immeubles de placement</b>						
- comptabilisés à la juste valeur	76 200		76 200	66 317	66 317	
- comptabilisés au coût historique	74 883	- 11 996	62 887	77 529	- 11 205	66 324
<b>TOTAL des immeubles de placement</b>	<b>151 083</b>	<b>- 11 996</b>	<b>139 087</b>	<b>143 846</b>	<b>- 11 205</b>	<b>132 641</b>

### 5.14 - Immobilisations

En milliers d'euros	31/12/2010		Valeur nette	31/12/2009		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur		Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
<b>Immobilisations corporelles</b>						
- Terrains et constructions	161 317	- 77 962	83 355	158 624	- 71 843	86 781
- Biens mobiliers donnés en location	42		42			
- Equipements, mobiliers et autres immobilisations corporelles	243 653	- 151 147	92 506	234 632	- 137 528	97 103
<b>TOTAL des immobilisations corporelles</b>	<b>405 012</b>	<b>- 229 109</b>	<b>175 903</b>	<b>393 256</b>	<b>- 209 372</b>	<b>183 884</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
- Droit au bail	29 162	- 25 039	4 123	28 827	- 24 001	4 826
- Logiciels	34 365	- 23 612	10 753	33 246	- 21 644	11 603
- Autres immobilisations incorporelles	29 852	- 19 674	10 178	28 729	- 16 477	12 252
<b>TOTAL des immobilisations incorporelles</b>	<b>93 379</b>	<b>- 68 325</b>	<b>25 054</b>	<b>90 802</b>	<b>- 62 122</b>	<b>28 680</b>

### 5.15 - Ecarts d'acquisition

#### Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition liés aux opérations de l'exercice sont analysés dans le cadre de la note relative au périmètre de consolidation.

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	31/12/2010	31/12/2009
BCI MER ROUGE	4 424	3 975
<b>TOTAL des écarts d'acquisition</b>	<b>4 424</b>	<b>3 975</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## 5.16 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût

amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

### 5.16.1 - Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>425 912</b>	<b>368 726</b>
Comptes à vue	85 246	23 456
Opérations de pension		
Dettes rattachées	2 528	3 527
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>87 774</b>	<b>26 983</b>
Emprunts et comptes à terme	1 091 291	2 344 214
Opérations de pension	2 857 957	5 507 936
Dettes rattachées	3 698	10 296
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>3 952 946</b>	<b>7 862 446</b>
<b>TOTAL des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>4 466 632</b>	<b>8 258 154</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau s'élèvent à 215 888 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (189 161 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 4 550 735 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (8 332 384 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

### 5.16.2 - Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>7 424 087</b>	<b>6 664 779</b>
Livret A	441 930	373 416
PEL / CEL	1 370 067	1 333 051
Autres comptes d'épargne à régime spécial	2 054 891	2 268 730
Dettes rattachées		
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>3 866 888</b>	<b>3 975 197</b>
Comptes et emprunts à vue	851 751	142 360
Comptes et emprunts à terme	688 054	687 299
Dettes rattachées	33 257	27 680
<b>Autres comptes de la clientèle</b>	<b>1 573 062</b>	<b>857 339</b>
A vue	174 267	34 708
A terme	1 670 503	2 862 530
Dettes rattachées	594	730
<b>Opérations de pension</b>	<b>1 845 364</b>	<b>2 897 968</b>
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>	<b>111 222</b>	<b>63 352</b>
<b>TOTAL des dettes envers la clientèle</b>	<b>14 820 624</b>	<b>14 458 636</b>

Les comptes à terme incluent notamment 640 483 milliers d'euros d'emprunts souscrits auprès de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française).

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 14 862 614 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (14 508 226 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 5.17 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres

subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires	149 750	
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	4 214 223	4 164 509
Autres dettes représentées par un titre	116 510	111 931
<b>TOTAL</b>	<b>4 480 483</b>	<b>4 276 440</b>
Dettes rattachées	10 664	3 324
<b>TOTAL des dettes représentées par un titre</b>	<b>4 491 146</b>	<b>4 279 764</b>

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 4 539 860 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (4 282 093 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

### 5.18 - Comptes de régularisation et passifs divers



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Comptes d'encaissement	100 559	181 316
Produits constatés d'avance	231 217	242 107
Charges à payer	264 299	326 327
Autres comptes de régularisation créditeurs	72 223	75 124
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>668 298</b>	<b>824 874</b>
<b>Comptes de régularisation de l'assurance - passif</b>	<b>13 767</b>	<b>19 566</b>
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres		
Créditeurs divers	291 040	234 923
<b>Passifs divers</b>	<b>291 040</b>	<b>234 923</b>
<b>TOTAL des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>973 105</b>	<b>1 079 363</b>

### 5.19 - Provisions techniques des contrats d'assurance



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Provisions techniques d'assurance non-vie</b>	<b>4 103</b>	<b>2 408</b>
- Provisions techniques d'assurance vie en euros	4 018 479	3 544 704
- Provisions techniques des contrats d'assurance vie en UC	921 449	928 504
<b>Provisions techniques d'assurance vie</b>	<b>4 939 928</b>	<b>4 473 208</b>
<b>Provisions techniques des contrats financiers</b>		
Participation aux bénéfices différée latente	12 140	- 7 836
<b>TOTAL des provisions techniques des contrats d'assurance</b>	<b>4 956 171</b>	<b>4 467 780</b>

Dont participation bénéficiaire active nulle au 31 décembre 2010, 42 543 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les provisions techniques d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises et pour sinistres à payer.

Les provisions techniques d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats financiers sont des provisions mathématiques évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats.

Les provisions pour participation aux bénéfices différée représentent la part latente des produits des placements revenant aux assurés et encore non distribuée.



## Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

### 5.20 - Provisions

Les provisions concernent principalement les engagements sociaux et les risques sur les produits d'épargne logement.



En milliers d'euros	31/12/2009	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>90 208</b>	<b>3 267</b>	<b>- 5 061</b>		<b>- 52</b>	<b>88 362</b>
Provisions pour activité d'épargne-logement	32 280	40				32 320
Provisions pour engagements hors bilan	4 993	5 698	- 3 710			6 981
Provisions pour activités de promotion immobilière						
Provisions pour restructurations						
Provisions pour litiges	42 446	15 643	- 15 818		- 124	42 147
Autres	33 117	6 432	- 11 583		- 1 604	26 362
<b>Autres provisions</b>	<b>112 836</b>	<b>27 813</b>	<b>- 31 111</b>		<b>- 1 728</b>	<b>107 810</b>
<b>TOTAL des provisions</b>	<b>203 044</b>	<b>31 079</b>	<b>- 36 172</b>		<b>- 1 780</b>	<b>196 172</b>

#### 5.20.1 - Encours collectés au titre de l'épargne logement

Encours de dépôts collectés



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
- ancienneté de moins de 4 ans	301 853	254 000
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	504 476	490 000
- ancienneté de plus de 10 ans	340 928	383 000
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>1 147 257</b>	<b>1 127 000</b>
Encours collectés au titre des comptes épargne logement	168 183	183 000
<b>TOTAL des encours collectés au titre de l'épargne logement</b>	<b>1 315 440</b>	<b>1 310 000</b>

#### 5.20.2 - Encours de crédits octroyés au titre de l'épargne logement



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Encours de crédits octroyés au titre des plans épargne logement	11 287	13 600
Encours de crédits octroyés au titre des comptes épargne logement	5 442	17 700
<b>TOTAL des encours de crédits octroyés au titre de l'épargne logement</b>	<b>16 729</b>	<b>31 300</b>



## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 5.20.3 - Provisions constituées au titre de l'épargne logement



En milliers d'euros	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
<b>Provisions constituées au titre des plans d'épargne logement</b>				
- ancienneté de moins de 4 ans	3 610	1 570	32	5 213
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	9 972	338		10 310
- ancienneté de plus de 10 ans	8 260		- 1 366	6 893
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>21 842</b>	<b>1 908</b>	<b>- 1 334</b>	<b>22 416</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>				
Provisions constituées au titre des crédits PEL	2 500		- 25	2 475
Provisions constituées au titre des crédits CEL	7 938		- 509	7 429
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>10 438</b>		<b>- 534</b>	<b>9 904</b>
<b>TOTAL des provisions constituées au titre de l'épargne logement</b>	<b>32 280</b>	<b>1 908</b>	<b>- 1 868</b>	<b>32 320</b>

### 5.21 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement

qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Dettes subordonnées à durée déterminée	476 651	582 866
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée		
Actions de préférence		
Dépôts de garantie à caractère mutuel	6 265	5 778
<b>TOTAL</b>	<b>482 916</b>	<b>588 644</b>
Dettes rattachées	12 220	13 780
Réévaluation de la composante couverte		
<b>TOTAL des dettes subordonnées</b>	<b>495 136</b>	<b>602 424</b>

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 566 200 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (674 623 milliers d'euros au 31 décembre 2009).



## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### Evolution des dettes subordonnées au cours de l'exercice



En milliers d'euros	31/12/2009	Emission	Remboursement	Conversion	Variation de périmètre	Autres	31/12/2010
Dettes subordonnées à durée déterminée	582 866		- 106 995			780	476 651
Dettes subordonnées à durée indéterminée							
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée							
Actions de préférence							
Dépôts de garantie à caractère mutuel	5 778					487	6 265
<b>TOTAL</b>	<b>588 644</b>		<b>- 106 995</b>			<b>1 267</b>	<b>482 916</b>

### 5.22 - Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis

#### 5.22.1 - Parts sociales et certificats coopératifs d'investissements



En euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Nombre	Nominal	Capital	Nombre	Nominal	Capital
<b>Parts sociales</b>						
Valeur à l'ouverture	30 350 000	9	273 150 000	30 250 000	9	272 250 000
Augmentation de capital	6 070 000	9	54 630 000	100 000	9	900 000
Réduction de capital						
Autres variations - élévation du nominal			18 210 000			
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>36 420 000</b>	<b>10</b>	<b>345 990 000</b>	<b>30 350 000</b>	<b>9</b>	<b>273 150 000</b>
<b>Certificats coopératifs d'investissement</b>						
Valeur à l'ouverture	7 587 500	9	68 287 500	7 562 500	9	68 062 500
Augmentation de capital	1 517 500	9	13 657 500	25 000	9	225 000
Réduction de capital						
Autres variations - élévation du nominal			4 552 500			
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>9 105 000</b>	<b>10</b>	<b>86 497 500</b>	<b>7 587 500</b>	<b>9</b>	<b>68 287 500</b>

#### 5.22.2 - Titres super subordonnés à durée indéterminée classés en capitaux propres

Néant



## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### Note 6 - Notes relatives au compte de résultat

#### 6.1 - Intérêts, produits et charges assimilés

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.



Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

En milliers d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	509 301	- 135 882	373 419	534 084	- 161 697	372 387
Opérations avec les établissements de crédit	69 040	- 60 934	8 106	75 325	- 73 655	1 670
Opérations de location-financement	54 681		54 681	52 194		52 194
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	70 966	- 188 337	- 117 371	90 658	- 212 747	- 122 089
Instruments dérivés de couverture		- 468	- 468	1 563	- 4 997	- 3 434
Actifs financiers disponibles à la vente	50 838		50 838	58 836		58 836
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	28 839		28 839	56 255		56 255
Actifs financiers dépréciés	2 596		2 596	2 387		2 387
Autres produits et charges d'intérêts		- 17	- 17		- 100	- 100
<b>TOTAL des produits et charges d'intérêts</b>	<b>786 263</b>	<b>- 385 638</b>	<b>664 311</b>	<b>871 302</b>	<b>- 453 196</b>	<b>418 106</b>

#### 6.2 - Produits et charges de commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

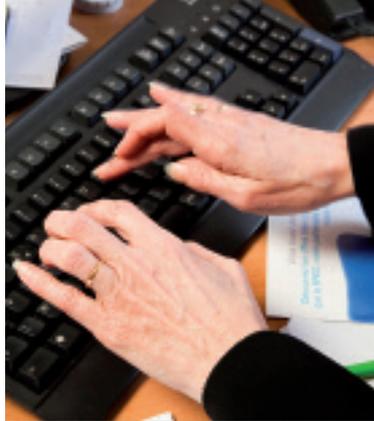
Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.),



l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

En milliers d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations interbancaires et de trésorerie	790	- 427	363	1 345	- 722	623
Opérations avec la clientèle	130 801	- 5 429	125 372	125 509	- 7 827	117 682
Prestations de services financiers	41 621	- 6 382	35 239	16 948	- 5 337	11 611
Opérations sur moyens de paiement	177 593	- 128 764	48 829	177 609	- 110 076	67 533
Opérations sur titres	25 902	- 2	25 900	25 330	- 47	25 283
Activités de fiducie						
Opérations sur instruments financiers et de hors bilan	26 679	- 5 762	20 917	26 764	- 6 991	19 773
Autres commissions	7 537	- 343	7 194	6 050	- 66	5 984
<b>TOTAL des commissions</b>	<b>410 923</b>	<b>- 147 109</b>	<b>263 814</b>	<b>379 555</b>	<b>- 131 066</b>	<b>248 489</b>



## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 6.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture

de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro-couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.



En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (hors dérivés de couverture)</b>	<b>236 097</b>	<b>280 924</b>
Résultat sur instruments financiers de transaction	169 327	270 111
<i>dont dérivés de transaction</i>	36 832	70 130
Autres	66 770	10 813
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Résultats sur opérations de couverture</b>	<b>- 3 182</b>	<b>- 684</b>
- Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	- 1 773	1 236
<i>Variation de juste valeur de l'instrument de couverture</i>	- 21 020	5 929
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	19 247	- 4 693
- Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	- 1 409	- 1920
<b>TOTAL des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>232 915</b>	<b>280 240</b>



## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 6.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et les pertes de valeur des titres

à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.



En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultats de cession	3 767	5 231
Dividendes reçus	14 450	19 368
Dépréciation durable des titres à revenu variable	57 353	16 635
<b>TOTAL des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>75 570</b>	<b>41 234</b>

### 6.5 - Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges liés à l'activité d'assurance (en particulier les primes acquises, les charges de prestation et les variations de provisions techniques des contrats d'assurance) ;

- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés) ;
- et en 2010 la reprise du solde de l'écart d'évaluation de Sofider pour 50 626 milliers d'euros.



En milliers d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		- 316 316	- 316 316		- 221 414	- 221 414
Autres charges et produits d'assurance	668 043	- 571 139	96 904	532 567	- 556 084	- 23 517
<b>Produits et charges des activités d'assurance</b>	<b>668 043</b>	<b>- 887 455</b>	<b>- 219 412</b>	<b>532 567</b>	<b>- 777 498</b>	<b>- 244 931</b>
Immeubles de placement	195 939		195 939	234 429		234 429
Autres immobilisations hors exploitation	144	- 320	- 176	16	- 342	- 326
<b>Produits et charges des activités immobilières</b>	<b>196 083</b>	<b>- 320</b>	<b>195 763</b>	<b>234 445</b>	<b>- 342</b>	<b>234 103</b>
Produits et charges sur opérations de location	303	- 45 377	- 45 074	348	- 43 157	- 42 809
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	60 538	- 10 851	49 687	8 370	- 2 369	6 000
<b>TOTAL des produits et charges des autres activités</b>	<b>924 967</b>	<b>- 944 003</b>	<b>- 19 036</b>	<b>775 730</b>	<b>- 823 366</b>	<b>- 47 637</b>



## Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

### Produits et charges des activités d'assurance

Le tableau communiqué ci-après permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance incluses dans le périmètre de consolidation et leur

traduction dans les comptes du Groupe au format bancaire.

En milliers d'euros	Présentation assurance	Présentation bancaire				
		PNB	Frais généraux	RBE	Impôts	Autres éléments
<i>Primes émises</i>	731 105	731 105		731 105		
<i>Variation des primes non acquises</i>	- 346	- 346		- 346		
<b>Primes acquises</b>	<b>730 759</b>	<b>730 759</b>		<b>730 759</b>		
<i>Produit net bancaire (net du coût du risque)</i>						
<i>Chiffre d'affaires ou produits des autres activités</i>						
<i>Produits des placements nets des charges de gestion</i>	199 159	200 829	- 1 670	199 159		
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	1 374	1 374		1 374		
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	- 3 901	- 3 901		- 3 901		
<i>Variation des dépréciations sur instruments financiers</i>	- 359	- 359		- 359		
Résultat financier hors coût de l'endettement	196 273	197 943	- 1 670	196 273		
<b>Produit des activités ordinaires</b>	<b>927 032</b>	<b>928 702</b>	<b>- 1 670</b>	<b>927 032</b>		
Charges des prestations des contrats	- 858 614	- 856 530	- 2 084	- 858 614		
Résultat net des cessions en réassurance	- 3 756	- 3 756		- 3 756		
<i>Charges des autres activités</i>						
Frais d'acquisition des contrats	- 16 461	- 13 138	- 3 323	- 16 461		
<i>Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés</i>						
<i>Frais d'administration</i>	- 19 267	- 16 641	- 2 626	- 19 267		
<i>Autres produits et charges opérationnels / courants</i>	- 2 902	1 374	- 4 317	- 2 943		41
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>- 901 000</b>	<b>- 888 691</b>	<b>- 12 350</b>	<b>- 901 041</b>		<b>41</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>26 032</b>	<b>40 011</b>	<b>- 14 020</b>	<b>25 991</b>		<b>41</b>
<i>Charge de financement</i>						
<i>Quote-part dans le résultat des entreprises associées</i>						
Impôts sur le résultat	1 160				1 160	
<i>Intérêts minoritaires</i>						
<b>Résultat net consolidé - Part du Groupe</b>	<b>27 192</b>	<b>40 011</b>	<b>- 14 020</b>	<b>25 991</b>	<b>1 160</b>	<b>41</b>

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance sont présentés sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités » du produit net bancaire.

Les autres composantes du résultat opérationnel des entreprises d'assurance présentant une nature bancaire

(intérêts et commissions) sont reclassées dans ces postes du produit net bancaire.

Les principaux reclassements portent sur l'imputation des frais généraux par nature alors qu'ils sont imputés par destination dans le format assurance.

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 6.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges

sociales ainsi que les avantages au personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

↘

En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Charges de personnel</b>	<b>- 326 710</b>	<b>- 343 808</b>
Impôts et taxes	- 19 422	- 18 578
Services extérieurs et frais divers de gestion	- 172 986	- 166 079
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>- 192 408</b>	<b>- 184 657</b>
<b>TOTAL des charges générales d'exploitation</b>	<b>- 519 119</b>	<b>- 528 465</b>

La décomposition des charges de personnel est présentée en note 8.1.

### 6.7 - Coût du risque

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

#### Coût du risque

↘

En milliers d'euros	Exercice 2010				Total
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	
Provisions	- 58 147	66 125			7 978
- Engagements de financement	- 5 698	3 710			- 1 988
- Autres provisions	- 52 449	62 415			9 966
<b>Dépréciation des actifs financiers</b>	<b>- 127 158</b>	<b>47 455</b>	<b>- 4 194</b>	<b>5 948</b>	<b>- 77 950</b>
- Prêts et créances	- 127 158	47 053	- 4 194	5 948	- 78 352
<i>Dépréciations individuelles</i>	- 115 158	47 053	- 4 194	5 948	- 66 352
<i>Dépréciations sur base de portefeuilles</i>	- 12 000				- 12 000
- Actifs financiers disponibles à la vente		402			402
<b>Autres</b>	<b>- 521</b>				<b>- 521</b>
<b>COÛT du risque</b>	<b>- 185 826</b>	<b>113 580</b>	<b>- 4 194</b>	<b>5 948</b>	<b>- 70 493</b>
dont					
- Reprises de dépréciations devenues sans objet		113 580			
- Reprises de dépréciations utilisées		28 164			
<b>sous-total reprises :</b>		<b>141 744</b>			
- Pertes couvertes par des dépréciations		- 28 164			
<b>total reprises nettes :</b>		<b>113 580</b>			

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Coût du risque

En milliers d'euros	Exercice 2009				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net
Provisions	- 14 058	8 738			- 5 320
- Engagements de financement	- 4 133	907			- 3 226
- Autres provisions	- 9 925	7 831			- 2 094
<b>Dépréciation des actifs financiers</b>	<b>- 90 202</b>	<b>35 954</b>	<b>- 3 404</b>	<b>3 533</b>	<b>- 54 120</b>
- Prêts et créances	- 88 902	35 954	- 3 404	3 533	- 52 820
<i>Dépréciations individuelles</i>	- 88 902	30 954	- 3 404	3 533	- 57 820
<i>Dépréciations sur base de portefeuilles</i>		5 000			5 000
- Actifs financiers disponibles à la vente	- 1 300				- 1 300
<b>Autres</b>	<b>- 1 421</b>				<b>- 1 421</b>
<b>COÛT du risque</b>	<b>- 105 681</b>	<b>44 692</b>	<b>- 3 404</b>	<b>3 533</b>	<b>- 60 861</b>
dont					
- Reprises de dépréciations devenues sans objet		44 692			
- Reprises de dépréciations utilisées		23 051			
<b>sous-total reprises :</b>		<b>67 742</b>			
- Pertes couvertes par des dépréciations		- 23 051			
<b>total reprises nettes :</b>		<b>44 692</b>			

## 6.8 - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence



En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Sociétés financières	18 337	7 779
Sociétés non financières	62	70
<b>QUOTE-PART dans le résultat net des entreprises mises en équivalence</b>	<b>18 399</b>	<b>7 849</b>

## 6.9 - Gains et pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation

et les plus ou moins-values de cession des titres de participation consolidés.



En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	843	1 027
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées		
Autres		
<b>TOTAL des gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>843</b>	<b>1 027</b>

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 6.10 - Variations de valeur des écarts d'acquisition



En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>TOTAL Variations de valeur des écarts d'acquisition</b>		

### 6.11 - Impôts sur le résultat



En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Impôts courants	- 84 190	- 81 131
Impôts différés	- 13 394	4 186
<b>IMPÔTS sur le résultat</b>	<b>- 97 584</b>	<b>- 76 945</b>

### Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique



En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net (part du groupe)	244 418	242 968
Variations de valeur des écarts d'acquisitions		
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidés	4 187	3 622
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 18 399	- 7 849
Impôts	97 584	76 945
<b>Résultat comptable avant impôts et variations de valeur des écarts d'acquisitions (A)</b>	<b>327 790</b>	<b>315 686</b>
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43%	34,43%
<b>Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)</b>	<b>- 112 858</b>	<b>- 108 691</b>
Autres effets	15 274	31 746
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>- 97 584</b>	<b>- 76 945</b>
<b>Taux effectif d'impôt (charge d'impôts sur le résultat rapportée au résultat taxable)</b>	<b>30%</b>	<b>24%</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Note 7 - Expositions aux risques et ratios réglementaires

Certaines informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques.

Elles font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

### 7.1 - Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le Groupe est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Depuis le 1er janvier 2008, les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité sont définies par l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit calculées en utilisant l'approche standard ou l'approche des notations internes selon l'entité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au Règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres.



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres part du groupe	2 584 261	2 354 094
- réserves recyclables	59 196	- 16 829
+ écart de conversion	4 628	677
Intérêts minoritaires	36 099	22 787
Distribution prévisionnelle	- 26 177	- 25 191
Déductions (y compris écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles)	- 23 322	- 23 532
<b>Fonds propres de base (Tier One) avant déduction</b>	<b>2 634 685</b>	<b>2 310 006</b>
<b>Fonds propres complémentaires (Tier 2) avant déduction</b>	<b>468 321</b>	<b>516 238</b>
<b>Déductions des fonds propres</b>	<b>- 1 187 443</b>	<b>- 917 476</b>
dont déduction des fonds propres de base	- 719 122	- 458 738
dont déduction des fonds propres complémentaires	- 468 321	- 458 738
dont déduction du total des fonds propres		
<b>Fonds propres surcomplémentaires</b>	<b>44 145</b>	<b>56 018</b>
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>1 959 708</b>	<b>1 964 786</b>

Les fonds propres prudentiels sont répartis en deux catégories auxquelles sont apportées un certain nombre de déductions.

Les **fonds propres de base (Tier 1)** sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe, hors gains ou pertes latents ou différés filtrés, augmentés des intérêts minoritaires, des émissions de *Tier One* hybrides (principalement des dettes subordonnées à

durée indéterminée) et déduction faite des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles.

Certains éléments de fonds propres de base sont plafonnés. Notamment, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50% des fonds propres de base.

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

Les **fonds propres complémentaires (Tier 2)** sont subdivisés en deux niveaux :

- les fonds propres complémentaires de premier niveau correspondent à des dettes subordonnées à durée indéterminée et à certains instruments financiers ;
- les fonds propres complémentaires de second niveau incluent notamment des dettes subordonnées à long terme et certaines actions de préférence. Une décote de 20% est appliquée à tous les instruments de dettes subordonnées de maturité inférieure à cinq ans.

Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100% du montant des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50% des fonds propres de base.

### 7.2 - Risque de crédit et risque de contrepartie

Les informations relatives à la gestion du risque de crédit requises par la norme IFRS 7 et présentées

#### 7.2.1 - Mesure et gestion du risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et il peut se manifester par la migration de la qualité de crédit, voire par le défaut de la contrepartie.

Les engagements exposés au risque de crédit sont constitués de créances existantes ou potentielles et notamment de prêts, titres de créances ou de propriété

#### 7.2.2 - Exposition globale au risque de crédit et au risque de contrepartie

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir

Les déductions des fonds propres sont principalement composées des éléments de fonds propres (participations et créances subordonnées) dans les entités du secteur bancaire dont le Groupe détient plus de 10 % du capital ou les participations du secteur bancaire mises en équivalence. Ces déductions sont imputées à parité entre les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

En application de l'arrêté ministériel du 20 février 2007, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8%.

dans le rapport sur la gestion des risques incluent :

ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés ou non utilisés.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

En milliers d'euros	Encours sains	Encours douteux	Dépréciations et provisions	Encours net 31/12/2010	Encours net 31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	4 218 018			4 218 018	8 723 148
Instruments dérivés de couverture					21 733
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	2 340 031			2 340 031	2 867 989
Opérations interbancaires	5 666 196	19 475	- 13 759	5 671 912	4 579 101
Opérations avec la clientèle	13 429 275	697 497	- 524 386	13 602 386	13 371 859
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
<b>Exposition des engagements au bilan</b>	<b>25 653 520</b>	<b>716 972</b>	<b>- 538 145</b>	<b>25 832 347</b>	<b>29 563 830</b>
Exposition des engagements par signature et des garanties financières données	5 580 302	79 921	- 6 981	5 653 242	5 684 033
<b>Exposition globale au risque de crédit</b>	<b>31 233 822</b>	<b>796 893</b>	<b>- 545 126</b>	<b>31 485 589</b>	<b>35 247 863</b>

La colonne « dépréciation et provisions » comprend les dépréciations individuelles et les dépréciations sur base de portefeuilles.

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 7.2.3 - Dépréciations et provisions pour risque de crédit



En milliers d'euros	31/12/2009	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2010
Actifs financiers disponibles à la vente						
Opérations interbancaires	12 095	1 599	- 11	- 143	219	13 759
Opérations avec la clientèle	482 259	114 787	- 24 732	- 53 431	5 503	524 386
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance						
Autres actifs financiers						
Dépréciations déduites de l'actif	494 354	116 386	- 24 743	- 53 574	5 722	538 145
Provisions sur engagements par signature et sur garanties financières données	4 993	5 698	- 3 710			6 981
<b>TOTAL des dépréciations et provisions pour risque de crédit</b>	<b>499 347</b>	<b>122 084</b>	<b>- 28 453</b>	<b>- 53 574</b>	<b>5 722</b>	<b>545 126</b>

### 7.2.4 - Actifs financiers présentant des impayés et instruments de garantie reçus en couverture

Les actifs présentant des arriérés de paiement sont des actifs financiers sains présentant des incidents de paiement.

restant dû et intérêts courus pour les crédits et montant total du découvert pour les comptes ordinaires) se répartissent par ancienneté de l'arriéré de la façon suivante :

Les actifs présentant des arriérés de paiement (capital



En milliers d'euros	Encours non dépréciés présentant des impayés				Total
	<= 90 jrs	> 90 jrs <=180 jrs	> 180 jrs <=1 an	> 1 an	
Instruments de dettes					
Prêts et avances	725 939		2 862		728 801
Autres actifs financiers					
<b>TOTAL au 31/12/2010</b>	<b>725 939</b>		<b>2 862</b>		<b>728 801</b>

Les instruments de garantie couvrant les arriérés de paiement et les actifs dépréciés comprennent en particulier les cautions, nantissements, gages, warrants ainsi que les privilèges et les hypothèques.

Les garanties couvrent pour l'essentiel des prêts et des créances sur la clientèle.

En milliers d'euros	Juste valeur de la garantie associée	
	Arriérés de paiement	Actifs dépréciés sur base individuelle
Instruments de dettes		
Prêts et avances	105 505	48 372
Autres actifs financiers		
<b>TOTAL au 31/12/2010</b>	<b>105 505</b>	<b>48 372</b>

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### 7.2.5 - Prêts et créances restructurés

Le tableau suivant recense la valeur comptable des prêts et créances restructurés (renégociation suite à des difficultés financières du débiteur) figurant en encours sains :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle	5 954	4 131
<b>TOTAL des prêts et créances restructurés</b>	<b>5 954</b>	<b>4 131</b>

### 7.3 - Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque pouvant engendrer une perte financière due à des mouvements de paramètres de marchés, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les cours de change ;
- les prix : le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le

marché. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;  
- et plus généralement, tout paramètre de marché intervenant dans la valorisation des portefeuilles.

Les systèmes de mesures et de surveillance des risques de marchés sont communiqués dans le rapport sur la gestion des risques.

L'information relative à la gestion des risques de marchés requise par la norme IFRS 7, présentée dans le rapport sur la gestion des risques se compose de :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Risques de marché en approche standard relatif aux positions de taux d'intérêts	22 290	36 635
Risques de marché en approche standard relatif aux positions sur titres de propriété	6 089	7 011
Risques de marché en approche standard relatif aux positions de change	15 713	12 302
Risques de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base	53	70
<b>TOTAL risques de marché</b>	<b>44 145</b>	<b>56 018</b>

### 7.4 - Risque de taux d'intérêt global et risque de change

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats annuels et sa valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêts. Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

Les informations requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport de gestion.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## 7.5 - Risque de liquidité

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport de gestion.

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs financiers par date d'échéance contractuelle sur base actualisée :

Echéance des emplois et ressources par durée restant à courir

En milliers d'euros	- de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	1 271 016	11 353				1 282 369
Instruments dérivés de transaction	13 959					13 959
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 529 072	1 223 552	1 588 565	1 339 388		5 680 577
Instruments dérivés de couverture	42 405					42 405
Actifs financiers disponibles à la vente	235 489	170 236	349 054	3 743 162	1 841 184	6 339 125
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 820 456	1 285 243	285 304	280 931		5 671 934
Prêts et créances sur la clientèle	3 934 426	1 092 797	3 997 297	4 481 307		13 505 827
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		15 712	130 697	976 519		1 122 928
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>10 846 823</b>	<b>3 798 893</b>	<b>6 350 917</b>	<b>10 821 307</b>	<b>1 841 184</b>	<b>33 659 124</b>
Banques centrales	1 382					1 382
Instruments dérivés de transaction	7 263					7 263
Autres passifs financiers à la juste valeur par résultat	233 855		820 850	846 684		1 901 389
Instruments dérivés de couverture	98 734					98 734
Dettes envers les établissements de crédit	2 714 822	909 681	509 490	332 639		4 466 632
Dettes envers la clientèle	13 171 972	597 391	888 033	163 228		14 820 624
Dettes représentées par un titre	3 651 849	266 478	510 284	62 535		4 491 146
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Dettes subordonnées	24 936	8 200	169 000	293 000		495 136
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>19 904 813</b>	<b>1 781 749</b>	<b>2 897 657</b>	<b>1 698 086</b>		<b>26 282 305</b>

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### Note 8 - Avantages au personnel

#### 8.1 - Charges de personnel

En milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Salaires et traitements <i>dont charge représentée par des paiements base d'actions</i>	- 177 093	- 183 121
Charges des régimes à prestations et cotisations définies		
Avantages de retraite et autres	- 35 807	- 40 564
Autres	3 173	2 025
Autres charges sociales et fiscales		
Charges sociales	- 52 689	- 50 279
Impôts et taxes liés aux rémunérations	- 18 344	- 26 275
Intéressement et participation	- 45 950	- 45 594
<b>TOTAL des charges de personnel</b>	<b>- 326 710</b>	<b>- 343 807</b>

#### 8.2 - Engagements sociaux

Le 1er janvier 2010, la CARBP est devenue une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus

de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas eu d'impact pour la BRED Banque Populaire.

#### Provisions – Engagements sociaux

En milliers d'euros	31/12/2009	Dotation	Reprise	31/12/2010
Engagements de retraite CAR	63 372		- 1 301	62 071
Fonds complémentaires de retraite	415	21		436
Indemnités de fin de carrière	14 967	2 629		17 596
Autres passifs sociaux	6 639		- 3 587	3 052
<b>TOTAL général</b>	<b>85 393</b>	<b>2 650</b>	<b>- 4 888</b>	<b>83 155</b>
Médailles du travail	3 610		282	3 892

#### Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

En milliers d'euros	Régime CARBP	Autres	IFC	31/12/2010
Valeur actualisée des engagements financés (a)	95 368	5 005	34 206	134 579
Juste valeur des actifs du régime (b)	- 25 752	- 1 088	- 18 155	- 44 995
Juste valeur des droits à remboursement (c)				
Valeur actualisée des engagements non financés (d)				
Eléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)	- 7 545	- 429	1 545	- 6 429
<b>Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>62 071</b>	<b>3 488</b>	<b>17 596</b>	<b>83 155</b>
Passif	62 071	3 488	17 596	83 155
Actif				

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Analyse de la charge de l'exercice

En milliers d'euros	31/12/2010			
	Régime CARBP	FCR	IFC	Total
Coûts des services rendus de la période			1 987	
Coûts financiers	3 651	38	1 247	4 936
Rendement attendu des actifs de couverture	- 1 403	- 31	- 407	- 1 841
Rendement attendu des droits à remboursement				
Ecart actuariels : amortissement de l'exercice		145		145
Coûts des services passés		65		65
Autres		108	- 198	- 90
<b>TOTAL</b>	<b>2 248</b>	<b>325</b>	<b>2 629</b>	<b>5 202</b>

## Principales hypothèses actuarielles

En pourcentage	Régime CARBP		IFC	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	3,61%	3,92%	3,39%	3,51%
Rendement attendu des actifs de couverture	5,50%	3,40%	2,30%	2,80%

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour CARBP.

## 8.3 - Paiements fondés sur base d'actions

Néant

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### Note 9 - Information sectorielle

#### 9.1 - Compte de résultat

Trois grands pôles d'activités sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

- Le pôle de la banque commerciale regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que dans celui de l'intermédiation financière (gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers) ;
- Le pôle des activités de marchés ;
- Le pôle des opérations financières, regroupant les activités de trésorerie sociale et de gestion des fonds de roulement financier (c'est-à-dire de la gestion du portefeuille de participations).

En millions d'euros	Pôle Commercial		Pôle Marché		Pôle Opérations financières		Etranger	
	2009 IAS	2010 IAS	2009 IAS	2010 IAS	2009 IAS	2010 IAS	2009 IAS	2010 IAS
<b>PNB OPÉRATIONNEL</b>	<b>677,9</b>	<b>698,5</b>	<b>99,5</b>	<b>46,9</b>	<b>135,3</b>	<b>172,5</b>	<b>27,7</b>	<b>35,9</b>
Marge d'intérêts	354,1	365,7	98,8	46,3	135,3	172,5	22,0	29,3
Commissions	321,9	330,1	0,7	0,6			5,7	6,6
Produits accessoires	3,2	3,5						
Coût de financement des immobilisations	- 1,3	- 0,8						
<b>CHARGES</b>	<b>- 473,5</b>	<b>- 479,1</b>	<b>- 39,2</b>	<b>- 21,6</b>	<b>- 7,0</b>	<b>- 6,2</b>	<b>- 15,1</b>	<b>- 20,4</b>
<b>RBE OPÉRATIONNEL</b>	<b>204,4</b>	<b>219,4</b>	<b>60,3</b>	<b>25,3</b>	<b>128,2</b>	<b>166,3</b>	<b>12,6</b>	<b>15,5</b>
<b>COÛT du RISQUE</b>	<b>- 57,4</b>	<b>- 70,7</b>	<b>- 1,3</b>			<b>0,4</b>	<b>- 2,1</b>	<b>- 0,2</b>
<b>RNE OPÉRATIONNEL</b>	<b>146,9</b>	<b>148,8</b>	<b>59,0</b>	<b>25,3</b>	<b>128,2</b>	<b>166,7</b>	<b>10,5</b>	<b>15,3</b>
PV nettes sur immos et titres					1,0	0,8		
Q/P mise en équivalence					7,8	18,4		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>146,9</b>	<b>148,8</b>	<b>59,0</b>	<b>25,3</b>	<b>137,1</b>	<b>186,0</b>	<b>10,5</b>	<b>15,3</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## 9.2 - Bilan consolidé

En millions d'euros	2009			2010			dont pays européens	dont Amérique du Nord	dont reste du monde
	Métropole	Outre-mer	Etranger	Métropole	Outre-mer	Etranger			
<b>Emplois</b>									
Actifs financiers	17 302	10	8	12 207	25	966	956		10
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 662	660	251	5 840	720	395	95		300
Prêts et créances sur la clientèle	10 532	2 556	187	10 589	2 492	425	245		180
Comptes de régularisation et actifs divers	701	97	-30	1 272	10	-397	-376		-21
Valeurs immobilisées	307	27	129	325	154	11	2		9
<b>TOTAL Actif</b>	<b>33 504</b>	<b>3 350</b>	<b>545</b>	<b>30 233</b>	<b>3 401</b>	<b>1 400</b>	<b>922</b>		<b>478</b>
<b>Ressources</b>									
Passifs financiers	1 549		45	1 939	69				
Dettes envers les établissements de crédit	7 393	848	17	3 034	568	866	860		7
Dettes envers la clientèle	11 990	2 234	235	12 351	2 124	346	33		313
Dettes représentées par un titre	4 170		110	4 491	-115	115			115
Opérations sur titres et divers	5 446	171	9	5 722	192	21	7		12
Provisions, capitaux propres et assimilés	2 915	138	129	3 103	156	52	22		31
<b>TOTAL Passif</b>	<b>33 463</b>	<b>3 391</b>	<b>545</b>	<b>30 640</b>	<b>2 994</b>	<b>1 400</b>	<b>922</b>		<b>478</b>

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### Note 10 - Engagements

#### 10.1 - Engagements de financement et de garantie

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

##### Engagements de financement

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement donnés en faveur</b>	<b>3 784 227</b>	<b>3 610 866</b>
- des établissements de crédit	1 412 594	815 578
- de la clientèle	2 371 633	2 795 288
- Ouvertures de crédits confirmées	2 316 866	2 749 287
- Autres engagements	54 767	46 001
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>1 893 470</b>	<b>964 153</b>
- d'établissements de crédit	1 893 470	964 153
- de la clientèle		

##### Engagements de garantie

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>1 978 332</b>	<b>2 078 160</b>
- d'ordre des établissements de crédit	96 995	65 685
- d'ordre de la clientèle	1 881 337	2 012 475
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit</b>	<b>1 267 018</b>	<b>1 283 767</b>
- d'établissement de crédit		
- de la clientèle		

Les engagements de garantie donnés incluent les engagements par signature ainsi que les instruments financiers donnés en garantie.

Les instruments financiers donnés en garantie incluent notamment les créances affectées en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement.

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit comprennent les engagements douteux.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## 10.2 - Actifs financiers donnés en garantie

Le tableau suivant recense, par nature, la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, tels que les titres remis

en pension livrée et les valeurs données en pension non livrée, enregistrés dans les différentes catégories comptables.



En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Instruments de capitaux propres		
Instruments de dettes	4 504 485	8 940 788
Prêts et avances	201 129	105 644
<b>TOTAL</b>	<b>4 705 614</b>	<b>9 046 432</b>

## 10.3 - Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

Le Groupe n'a pas comptabilisé de montants significatifs d'actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan

dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation.

## Note 11 - Transactions avec les parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence,

BPCE, Natixis, les centres informatiques et les principaux dirigeants du Groupe.

## Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

### Transactions avec les sociétés consolidées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

La liste des filiales consolidées par intégration globale est communiquée dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Dans ces conditions, sont renseignées ci-après les opérations réciproques avec :

- les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation (co-entreprises) ;
- les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence (entreprises associées).



En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises	Entreprises associées	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises	Entreprises associées
Crédits	93 580	1	250	98 031	2	106 620
Autres actifs financiers	89 911		138 380	89 908		103 354
Autres actifs	- 43 184	18 000	29	18 400	18 000	1 230
<b>TOTAL des actifs avec les entités liées</b>	<b>140 307</b>	<b>18 001</b>	<b>138 659</b>	<b>206 339</b>	<b>18 002</b>	<b>211 204</b>
Dettes	273 359	3 831		17 056	20 120	63 997
Autres passifs financiers	51 599			112 799		1 000
Autres passifs	- 33 836	1 915	11		1 431	
<b>TOTAL des passifs envers les entités liées</b>	<b>291 122</b>	<b>5 746</b>	<b>11</b>	<b>129 855</b>	<b>21 551</b>	<b>64 997</b>
Intérêts, produits et charges assimilés	- 6 335	284		- 6 655		
Commissions	26 750		9 673	29 828		2 355
Résultat net sur opérations financières			6 123			8 586
Produits nets des autres activités	4 134		272		495	736
<b>TOTAL du PNB réalisé avec les entités liées</b>	<b>24 549</b>	<b>284</b>	<b>16 068</b>	<b>23 173</b>	<b>495</b>	<b>11 677</b>
Engagements donnés	251 115					8 747
Engagements reçus	16 491					28
Engagements sur instruments financiers à terme						
<b>TOTAL des engagements avec les entités liées</b>	<b>267 606</b>					<b>8 775</b>

## Les expertises de la Direction des Grands Comptes et de l'International sous la responsabilité d'Emmanuel LEMOIGNE



Pascal ARNOULT  
Institutionnels et Etablissements  
Financiers



Pascale BLANCHARD  
Grands Flux



Marie-Hélène SPILLEMAECKER  
International



Henri FERRAO  
Développement Entreprises



Eric FONDECAVE  
Financements Structurés



Stéphane de COATGOUREDEN  
Grandes Relations Entreprises



Bernard TERRASSE  
Professions Réglementées Immobilières



Laurence TRUNEL  
Activités Immobilières



Dimitri LASIES  
Professions Réglementées Judiciaires



Bertrand LEPISSIER  
Contrôle Permanent



Christian FUYET  
Expertise Flux et Information

# Rapport Financier 2010

## Comptes annuels sociaux

---

### Sommaire

#### Comptes annuels sociaux

Bilan et hors bilan	150
Compte de résultat	152
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	156
Informations concernant les mandataires sociaux	157
Renseignements de caractère général	160



# Bilan et hors bilan de la BRED Banque Populaire

Au 31 décembre 2010

## ACTIF



En milliers d'euros	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, Banques centrales		1 204 114	947 257
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	4 370 306	8 084 737
Créances sur les établissements de crédit	3.1	6 187 969	5 073 004
Opérations avec la clientèle	3.2	10 145 383	10 527 175
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3	3 948 759	4 309 899
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	269 222	379 490
Participations et autres titres détenus à long terme	3.4	819 535	639 952
Parts dans les entreprises liées	3.4	946 262	946 262
Opérations de crédit-bail et de locations simples	3.5		
Immobilisations incorporelles	3.6	12 851	16 163
Immobilisations corporelles	3.6	153 357	166 698
Autres actifs	3.8	141 023	102 033
Comptes de régularisation	3.9	536 632	467 321
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>28 735 413</b>	<b>31 659 991</b>

## HORS BILAN



En milliers d'euros	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financement	4.1	3 766 604	3 494 346
Engagements de garantie	4.1	1 958 427	2 111 928
Engagements sur titres		1 290 357	1 090 030

## Bilan et hors bilan de la BRED Banque Populaire

Au 31 décembre 2010

### PASSIF



En milliers d'euros	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	3.1	4 526 799	8 245 629
Opérations avec la clientèle	3.2	14 351 461	14 109 276
Dettes représentées par un titre	3.7	4 476 640	4 323 338
Autres passifs	3.8	1 633 602	1 170 044
Comptes de régularisation	3.9	878 540	971 728
Provisions	3.10	226 466	242 996
Dettes subordonnées	3.11	490 920	599 475
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	109 833	99 833
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>3.13</b>	<b>2 041 152</b>	<b>1 897 672</b>
Capital souscrit		432 487	341 438
Primes d'émission		484 068	484 068
Réserves		864 368	803 202
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		54 805	49 845
Report à nouveau		68 646	70 000
Résultat de l'exercice (+/-)		136 778	149 119
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>28 735 413</b>	<b>31 659 991</b>

### HORS BILAN



En milliers d'euros	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de financement	4.1	1 893 470	926 653
Engagements de garantie	4.1	1 335 573	1 283 758
Engagements sur titres		1 191 454	632 960

# Compte de résultat de la BRED Banque Populaire

Au 31 décembre 2010



En milliers d'euros	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	5.1	611 542	697 939
Intérêts et charges assimilés	5.1	- 374 843	- 433 937
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Revenus des titres à revenu variable	5.3	32 921	24 313
Commissions (produits)	5.4	389 439	365 589
Commissions (charges)	5.4	- 114 362	- 101 393
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation	5.5	163 427	228 607
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	5.6	26 918	18 566
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	8 991	7 109
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	- 7 865	- 1 253
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>736 168</b>	<b>805 540</b>
Charges générales d'exploitation	5.8	- 455 726	- 475 223
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 33 022	- 32 462
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>		<b>247 420</b>	<b>297 855</b>
Coût du risque	5.9	- 48 193	- 50 307
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>199 227</b>	<b>247 548</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	3 993	- 16 513
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>203 220</b>	<b>231 035</b>
Résultat exceptionnel	5.11		
Impôt sur les bénéfices	5.12	- 51 482	- 61 811
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		- 14 960	- 20 105
<b>RESULTAT NET</b>		<b>136 778</b>	<b>149 119</b>

Les comptes sociaux de la BRED Banque Populaire ont fait l'objet d'une certification sans réserves des Commissaires aux Comptes.

L'intégralité des comptes sociaux et le rapport général des Commissaires aux Comptes sont disponibles sur simple demande adressée au siège social de la BRED Banque Populaire, 8168 L, 18 quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12.

# Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au 31 décembre 2010



En milliers d'euros	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Parts sociales : montant	272 250	272 250	272 250	273 150	345 990
Nombre de parts émises	30 250 000	30 250 000	30 250 000	30 350 000	36 420 000
Certificats coopératifs d'investissement : montant	68 063	68 063	68 063	68 288	86 498
Nombre de certificats émis	7 562 500	7 562 500	7 562 500	7 587 500	9 105 000
Capitaux propres	1 539 254	1 636 822	1 760 184	1 914 063	2 041 152
<b>Résultat global des opérations</b>					
Produit net bancaire	593 481	634 330	671 313	805 540	736 168
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	225 243	263 182	263 073	359 195	312 735
Impôts sur les bénéficiaires	- 49 729	- 43 881	- 10 945	- 61 811	- 51 482
Participation des salariés due au titre de l'exercice	25 500	27 400	29 070	29 000	28 300
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	99 362	134 372	140 903	149 119	136 778
Report à nouveau avant affectation du résultat	10 000	34 592	70 000	70 000	68 646
Résultat porté aux réserves	29 682	74 008	114 359	83 929	69 247
Report à nouveau après affectation	70 000	70 000	70 000	110 000	110 000
Intérêts versés aux parts sociales	9 680	12 100	12 100	10 622	9 105
Dividende versé aux Certificats Coopératifs d'Investissement	néant	12 856	14 444	14 568	17 072
<b>Résultat par titre portant jouissance (part sociale et CCI depuis 2007)</b>					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,96	5,08	5,90	7,10	6,14
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,28	3,55	3,73	3,94	3,61
Intérêts versés à chaque part sociale	0,32	0,40	0,40	0,35	0,30
Dividende versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement	néant	1,70	1,91	1,92	2,25
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 088	3 161	3 228	3 286	3 317
Montant de la masse salariale de l'exercice	135 071	145 729	144 176	159 312	151 616
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	75 358	79 735	83 244	89 977	81 025

- en novembre 2006 le nominal des parts a été porté de 8,50 euros à 9 euros par incorporation de réserves
- les certificats coopératifs d'investissement émis en novembre 2006 portent jouissance à compter du 1er janvier 2007,
- les 100 000 parts nouvelles de 9 euros créées le 29.05.2009 portent jouissance du 1.1.2009.
- les 25 000 certificats coopératifs d'investissement de 9 euros émis le 29.05.2009 avec une prime d'émission de 72,65 euros par titre portent jouissance du 1.1.2009.
- les 6 070 000 parts nouvelles créées en novembre 2010 portent jouissance à compter du 1er janvier 2011.
- les 1 517 500 certificats coopératifs d'investissement créés en novembre 2010 portent jouissance à compter du 1er janvier 2011.
- en novembre 2010 le nominal des parts et des certificats coopératifs d'investissement a été porté de 9 euros à 9,50 euros par incorporation de réserves.

# Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue en %
<b>A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication</b>			
<b>Titres détenus par la BRED</b>			
<b>Filiales (détenues à + de 50%)</b>			
Cofibred	631 112	289 063	100,00
SCI Le Lys Rouge	9 022	- 3	95,00
SAS Mone	9 595	- 401	95,00
<b>Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>			
BPCE	563 732	22 467 604	3,94
BP Développement	396 664	154 936	3,09
<b>Titres détenus par Cofibred</b>			
<b>Filiales (détenues à + de 50%)</b>			
Banque Caledonienne d'Investissement (NC)	62 850	53 605	49,90
BRED Cofilease	12 200	4 555	99,99
BRD China	22 634		100,00
SBE	31 000	9 681	49,99
BIC BRED	14 000	14 863	99,94
BRED Gestion	12 892	8 935	99,99
SOFIDER	40 000	64 916	99,99
BCI Mer Rouge	8 879	- 596	51,00
BRED Vanuatu	21 127	- 164	85,00
Socredo	184 360	55 854	15,00
Banque Franco-Lao	28 124		54,00
NJR Invest	390 000	34 771	100,00
Perspectives et Participations	7 000	825	100,00
Prepar-Vie	68 480	15 467	99,77
<b>Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>			
Bank of Queensland Limited	1 442 534	210 780	9,48
Hubwoo.com	8 513	39 299	16,92
<b>Titres détenus par BRED Gestion</b>			
<b>Filiales (détenues à + de 50%)</b>			
Click and Trust	3 947	- 902	66,00
<b>Titres détenus par NJR Invest</b>			
<b>Filiales (détenues à + de 50%)</b>			
IRR Invest	20 588	5	100,00
<b>Titres détenus par Spig</b>			
<b>Filiales (détenues à + de 50%)</b>			
Foncière du Vanuatu	7 206	- 845	87,67
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>			
Filiales françaises (ensemble)			
Filiales étrangères (ensemble)			
Certificats d'associations			
Participations dans les sociétés françaises			
Participations dans les sociétés étrangères			
dont participations dans les sociétés cotées			

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
945 569	945 569			44 292	41 499	28 400
9 015	9 015				- 905	
9 114	9 114				- 9	
774 645	774 645		450 000	305 002	891 026	12
16 621	16 621			54 097	37 635	
64 726	64 726			65 847	19 526	3 977
12 195	12 196			4 717	1 314	304
22 452	22 452				- 134	
17 999	17 999			13 540	2 153	
20 227	20 227			8 315	2 219	875
23 171	23 171			6 892	1 501	
48 502	48 502			18 853	6 988	12 000
10 602	10 602			20 933	8 745	4 158
15 299	15 299			6 666	2 007	
34 572	34 572			90 557	3 147	146
15 835	15 835			219	- 838	
389 000	389 000			14 281	13 589	16 500
7 596	7 212			253	62	
88 853	88 853			23 755	9 971	
171 683	166 434			455 677	130 663	7 718
6 690	6 690			17 656	- 890	
5 016	5 016			2 398	537	
20 589	20 589	28 773		163	69	
5 576	5 576			589	28	
967 927	967 927					
793 770	793 752					28 518
318	318					43

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux sociétaires BRED Banque Populaire, 18, quai de la Rapée, 75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### *Convention de garantie fiscale signée en présence de BPCE entre les Banques Populaires (dont la BRED) et Banques Populaires Participations (« BP Participations »)*

- Mandataire commun concerné au jour de l'opération  
M. Stève Gentili, président du conseil d'administration de la BRED, administrateur de BP Participations et membre du conseil de surveillance de BPCE.
- Nature et objet  
Dans le cadre de la simplification des structures du Groupe BPCE à travers la fusion absorption par BPCE

de BP Participations et CE Participations (« opération U2 »), les Banques Populaires, dont la BRED, ont conclu une convention de garantie fiscale au bénéfice de BP Participations dont les droits et obligations ont été transmis à BPCE par l'effet de la fusion absorption. Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

#### - Modalités

La BRED Banque Populaire a comptabilisé en 2010 une charge de 2,4 millions d'euros au titre de cette garantie fiscale.

#### *Protocole d'accord signé entre BPCE, Banques Populaires Participations (« BP Participations »), Caisses d'Épargne Participations (« CE Participations »), les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires (dont la BRED)*

- Mandataire commun concerné au jour de l'opération  
M. Stève Gentili, président du conseil d'administration de la BRED, administrateur de BP Participations et membre du conseil de surveillance de BPCE.
- Nature et objet  
Dans le cadre de la simplification des structures du Groupe BPCE à travers la fusion absorption par BPCE de BP Participations et CE Participations (opération U2), un protocole d'accord arrêtant les termes et conditions de cette opération a été signé entre BPCE, CE Participations, BP Participations, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires (dont la BRED). Ce protocole d'accord a été préalablement autorisé par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.
- Modalités

A l'issue de cette opération, le nombre d'actions BPCE détenues par la BRED Banque Populaire a été porté de 1 231 359 à 1 480 058 actions.

## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 27 avril 2011

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Fabrice Odent  
Associé

Jean-Luc Decornoy  
Associé

Agnès Hussherr  
Associée

# Informations concernant les mandataires sociaux Administrateurs et Directeur Général

## Liste des mandats et fonctions

(articles L.225-102-1, al. 3 et L225-115-3e du Code de commerce)

(L'activité principale est indiquée en caractères gras et les mandats ayant pris fin en 2010 sont indiqués en italique)

### Président

#### Stève GENTILI

• **Président du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire**, de Banque Internationale de Commerce - BRED, BRED Gestion, Cofibred - Compagnie Financière de la BRED, *Natixis Pramex International*, Natixis Institutions Jour, Spig, Fondation d'entreprise BRED,

• Administrateur de : BCI Mer Rouge, Bercy Gestion Finances +, BRED Cofilease, *Coface*, Natixis Algérie, *Natixis Pramex Italia Srl*, Prepar Iard, Promepar Gestion, *Société Marseillaise de Crédit*, Thales, et (en tant que représentant de la BRED) Bicec - Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit (BICEC Cameroun), Banque Commerciale Internationale (BCI Congo), NJR Invest,

• Membre du Conseil de surveillance de BPCE, Prepar-Vie, Natixis.

### Vice-Présidents

#### François MARTINEAU

• **Avocat à la cour, Gérant de SCP Lussan et Associés**,

• Vice-Président de : Associations mutuelles le Conservateur, Assurances mutuelles le Conservateur.

• Administrateur de : AXA, AXA Assurances Vie Mutuelle, AXA Assurance Iard, Conservateur Finance.

#### Georges TISSIÉ

• **Directeur à la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)**.

### Secrétaire

#### Bruno BLANDIN

• **Gérant des Etablissements Claude Blandin & Fils Sarl**, Holding tête de Groupe (E.C.B.), Caraïbes Marchand de biens, B6, Sca Bonne Mère, Sci Alpha, Sci Grand Theil Limoges, Sci B & P, Sci Beta, Sci Californie 97, Sci CBP, Sci de l'Angle, Sci l'Epi Epinay, Sci de l'Espérance, Sci de l'Union-Champigny, Sci Delta, Sci Descartes-Champs, Sci du Guesclin Dinan, Sci Energie, Sci Epsilon Voie Verte,

Sci Forest Hill, Sci Gamma, Sci la Droue Rambouillet, Sci la Pierre Plantée Ales, Sci les Neuvilliers-Vire, Sci Loire Sud Nantes, Sci Moise Polka, Sci Phil Villiers le Bel, Sci Prabat, Sci Pyrénées Paris 20ème, Sci Sentier de Falaise, Sci Thema, Sci Turgoti Cherbourg, Sci Wagram Etoile, Sci Eta Lareinty, Sci du Tregor Lannion, Sarl Efo 1, Sarl le Parc d'activité de Jabrun, Sci Martot 321, Sci Theta Eiffel, Sci Iota Jabrun, Sci Kappa Lamartine, Sarl La Lamentine,

• **Président du Conseil d'administration de** : Tridom, ECB Immo, Elit-Park, Elit Park-Nation 12,

• **Directeur Général délégué de** : Blandin Automobiles Sas, Blandin Distribution Antilles Sas, Energy Caraïbes Services Sas,

• **Administrateur de** : BRED Cofilease, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer, IEDOM (Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer), Medef Guadeloupe, Fedom (Fédération des Dom/Tom),

• **Représentant permanent de Cofeg au Conseil d'administration de Sofiag - Société Financière Antilles-Guyane**,

• **Consul Honoraire d'Allemagne aux Antilles Guyane**.

### Secrétaires-adjoints

#### Michèle CLAYZAC

• **Présidente de l'Union des Acef du territoire BRED et de l'Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires de Paris et sa région**,

• **Présidente du Comité du sociétariat du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire et du Conseil des sociétaires de la succursale BRED Banque Populaire de Saint-Maur-des-Fossés**,

• **Vice-Président de la Fédération Nationale des Acef Socacef**,

• **Administrateur de la Fondation d'entreprise BRED**.

#### Gérard KUSTER

• **Directeur de l'Ethique et de la Compliance du Groupe GDF Suez**.

# Informations concernant les mandataires sociaux Administrateurs et Directeur Général

## Liste des mandats et fonctions

### Administrateurs

#### Serge ARNAUD

- Ingénieur Général des Ponts-et-Chaussées.

#### Jean-Claude BOUCHERAT

- Président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France,
- Président du Conseil d'administration de l'association gestionnaire de Centre hospitalier spécialisé en pneumologie de Chevilly-Larue,
- Vice-Président de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France,
- Administrateur de l'Association de formation professionnelle Infa, OPH Valophis Habitat du Val-de-Marne, Maison de l'Europe de Paris, Etablissement public foncier régional d'Ile-de-France,
- Membre du Conseil d'administration de la cellule économique du BTP et matériaux de construction,
- Membre du Conseil de surveillance de l'Agence régionale de développement.

#### Daniel GIRON

- Président honoraire de : Union professionnelle artisanale nationale, Fédération française des centres de gestion et de l'économie de l'artisanat, Gestelia Basse Normandie, Chambre de métiers et de l'artisanat du Calvados.

#### Isabelle GRATIANT

- Professeur (Université),
- Administrateur de : Click and Trust, Prepar Courtage, Fondation d'entreprise BRED.

#### François MESSINA

- Chargé de mission auprès du Directeur Général adjoint - Pôle Aménagement et Développement - Aéroports de Paris.

#### Pierre MURRET-LABARTHE

- Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes,
- Président de : Commission de contrôle des marchés des sociétés d'autoroutes, Comité national de l'assurance en agriculture, Assad XV,
- Administrateur de Promepar Gestion.

#### Philippe NOYON

- Gérant de Computer Component Service, Rivière Noire,
- Président du Conseil d'administration du : Gimac Santé au travail, RPPST (Réseau de services de santé au travail),
- Administrateur : de Cofibred - Compagnie financière de la BRED, Fondation d'entreprise BRED, Sofider, Spig,
- Représentant de Cofibred au conseil d'administration de Sofider.

#### Raphaël POCHE

- Consultant en conseil et formation de cadres des métiers de la sécurité.

#### Jacques SZMARAGD

- Directeur Général de Mutuelle Centrale de Réassurance, de l'Union des mutuelles d'assurance Monceau,
- Administrateur de Monceau Assurances,
- Président du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,
- Gérant de Szmargd & Cie Sarl.

#### Monique TRNKA

- Consultant d'entreprises audiovisuelles,
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,
- Administrateur de : Prepar Courtage, Prepar lard, Spig.

### Censeurs

#### André BÉRARD

- Ancien Président de la Banque Nationale du Canada,
- Administrateur de : Groupe Saputo Inc., Groupe Bmtc Inc., Transforce Inc., Bce Inc, Bombardier Inc.

#### Jean-Pierre FOURÈS

- Gérant de Eirpace Sarl,
- Président du Conseil des sociétaires de la BRED Banque Populaire de Seine-Saint-Denis,
- Administrateur de BRED Banque Populaire, BRED Gestion, Banque Internationale de Commerce - BRED, Fondation d'entreprise BRED.

# Informations concernant les mandataires sociaux Administrateurs et Directeur Général

## Liste des mandats et fonctions

### Directeur Général

Jean-Michel LATY

- Directeur Général de la BRED Banque Populaire,
- Président du Conseil d'administration de Promepar Gestion,
- Président de Perspectives et Participations SAS,
- Vice-Président de l'OCBF,
- Directeur Général de Banque Internationale de Commerce-Bred,
- Administrateur de : *Banque Chaix*, Banque des Mascareignes, Bercy Gestion Finances +, Caisse autonome de retraite du Groupe Banque Populaire, Crédit Foncier de France, Natixis Asset Management, Natixis Global Asset Management, Prépardard, *BP Participations*, FNBP,
- Membre du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,
- Représentant permanent de BRED Banque Populaire au Conseil d'administration de : Banque Calédonienne d'Investissement, BCI Mer Rouge, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer, Cofibred - Compagnie Financière de la BRED, Sofiag - Société Financière Antilles-Guyane, Sofider - Société Financière pour le Développement de la Réunion, *Natixis Interépargne*,
- Représentant permanent de Cofibred au Conseil d'administration de Click and Trust.

### Nomination d'un administrateur

[article L.225-115, al. 3 du Code de Commerce et 135-5 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales]

Jean-Pierre FOURÈS

Né le 28 juillet 1947

est :

- Gérant de Eirpace Sarl,
- Président du Conseil des sociétaires de la BRED Banque Populaire de Seine-Saint-Denis,
- Administrateur de BRED Gestion, Banque Internationale de Commerce - BRED, Fondation d'entreprise BRED.

*Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :*

- Gérant de Tropicar
- Administrateur de BRED Banque Populaire, BRED Initiatives.

Monsieur Jean-Pierre FOURÈS est propriétaire de 2 776 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

### Ratification de la cooptation d'un administrateur

[article L.225-115, al. 3 du Code de Commerce et 135-5 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales]

Leïla TURKI

Née le 25 octobre 1972

est :

- Responsable au sein d'une société de gestion d'actifs,
- Gérante d'ASK Consulting.

*Elle n'a pas exercé d'autres fonctions ou mandats au cours des cinq dernières années.*

Madame Leïla TURKI est propriétaire de 100 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

# Renseignements de caractère général

## Le cadre juridique de la BRED Banque Populaire

### Dénomination sociale et siège social

BRED Banque Populaire (Sigle : BRED) 18, quai de la Rapée 75604 PARIS Cedex 12

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

**Registre du commerce et des sociétés et code APE**  
552 091 795 RCS Paris - Code APE 6419 Z

### Durée de la société et exercice social

La durée de la société, antérieurement fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 7 octobre 1919, a ensuite été prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 21 mai 2010.

Son exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

### Forme juridique et législation

La BRED Banque Populaire est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital fixe régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre Ier du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les présents statuts.

La Société est, en outre, soumise aux décisions de caractère général et notamment à celle relative au système de garantie du réseau des banques populaires, édictées par BPCE dans le cadre des compétences dévolues à cette dernière par les articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32, L. 512-12, L. 512-106 et L. 512-107 du code monétaire et financier.

### Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, la société a pour objet :

I - de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à

sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre IV du code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et plus généralement d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier.

II - La société peut aussi effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et, plus généralement, d'intermédiation en assurance.

III - La société peut effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

### Clauses statutaires particulières

#### Responsabilité des sociétaires

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent (article 9 des statuts).

#### Agrément

Sont admis comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le conseil d'administration et être reconnu digne de crédit.

## Renseignements de caractère général

En cas de refus d'admission, le conseil d'administration n'a pas à faire connaître les motifs de son refus.

En cas de refus d'agrément d'un cessionnaire, la société est tenue d'acquérir ou de faire acquérir les parts dans les trois mois suivant la décision de refus. Les parts sont rachetées à un prix qui ne peut être supérieur à la valeur nominale. Si, au terme du délai ci-dessus, les parts n'ont pas été rachetées, le sociétaire cédant peut réaliser la cession initialement prévue (article 13 des statuts).

### Convocations aux assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi ; notamment les parts étant nominatives, la convocation peut être faite par lettre ordinaire adressée à chaque sociétaire. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation. Le délai entre l'envoi de la lettre de convocation et la date de l'assemblée est de quinze jours au moins (article 29).

### Conditions d'admission aux assemblées générales

Tout sociétaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Pour toute procuration d'un sociétaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le conseil d'administration régulièrement convoqué pour le jour de l'assemblée peut, lors d'une suspension de séance, statuer sur les amendements proposés au cours de l'assemblée.

Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne dûment et régulièrement habilitée par ces derniers.

Le pouvoir n'est valable que pour une seule assemblée ; il peut cependant être donné pour l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire tenues le même jour, ou dans un délai de sept jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout sociétaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les sociétaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du conseil d'administration publiée dans la convocation, par télétransmission. Le conseil d'administration peut également décider que les sociétaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation (article 31 des statuts).

### Conditions d'exercice du droit de vote

I. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des parts sociales composant le capital social, déduction faite des parts sociales privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Chaque part donne droit à une voix.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

II. En application de l'article L. 512-5 du code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, de plus de 0,25% du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la société.

III. La limitation instituée au paragraphe précédent ne concerne pas le président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du code de commerce. Le nombre de droits de vote détenus directement ou indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux parts qu'un sociétaire détient, à titre personnel, aux parts qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et aux parts assimilées aux parts possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code (article 33).

# Renseignements de caractère général

## Modification des statuts

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée, après approbation de BPCE, à apporter aux présents statuts toutes modifications utiles. Elle ne peut toutefois changer la nature, le caractère, l'objet, ni la nationalité de la société, ni augmenter les engagements des sociétaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué (article 35 des statuts).

## Droit des sociétaires

Les sociétaires disposent du droit à l'information permanente et préalable aux assemblées des sociétaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires (article 36 des statuts).

## Assemblée des titulaires de CCI

Toute décision modifiant les droits des titulaires de CCI n'est définitive qu'après approbation de ces titulaires réunis en assemblée spéciale dans les conditions réglementaires (article 38 des statuts).

## Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.

Le solde, augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel il est prélevé la somme nécessaire pour servir - dans la limite du taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération - un intérêt aux parts, sans que, en cas d'insuffisance des excédents d'exploitation d'un exercice, les sociétaires puissent le réclamer sur les excédents d'exploitation des années subséquentes, ainsi que la somme nécessaire pour la rémunération des CCI.

Le solde, après affectation aux réserves constituées par l'assemblée générale, est réparti entre les clients sociétaires conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les excédents provenant des opérations effectuées avec les clients non sociétaires ne doivent pas être compris dans les distributions de ristournes.

Tant que les diverses réserves totalisées, y compris la réserve légale, n'atteignent pas le montant du capital social, le prélèvement opéré à leur profit ne peut être inférieur à 15% des bénéfices.

Les pertes reportées par décision de l'assemblée générale sont inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque sociétaire, pour tout ou partie de l'intérêt mis en distribution, une option entre le paiement de l'intérêt en numéraire ou son paiement en parts sociales (article 40 des statuts).

Le paiement de l'intérêt aux parts sociales, des ristournes ainsi que la rémunération des CCI votés par l'assemblée générale ordinaire ont lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Les sommes non réclamées dans les délais légaux d'exigibilité sont prescrites conformément à la loi (article 41 des statuts).

## Situation de dépendance

La BRED Banque Populaire n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

## Faits exceptionnels et litiges

Au 31 décembre 2010, il n'existe aucun fait exceptionnel, ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de la BRED Banque Populaire.

## Renseignements de caractère général

### Renseignements relatifs au capital de la BRED Banque Populaire

#### 1 - Composition du capital

Le capital actuel de la société est de 432 487 500 euros. Il est divisé en :

- 36 420 000 parts sociales de valeur nominale de 9,50 euros, toutes entièrement libérées, obligatoirement nominatives ;
- 9 105 000 certificats coopératifs d'investissement de valeur nominale de 9,50 euros, intégralement libérés et tous de même catégorie.

La BRED n'a pas émis d'instruments financiers donnant accès au capital.

Aucun des 125 109 sociétaires (nombre au 31 décembre 2010) ne détient plus de 0,25 % du total des parts sociales.

Tous les CCI sont détenus par NATIXIS.

#### 2 - Marché des parts sociales

Les parts sociales de la BRED Banque Populaire ne sont pas cotées. Les cessions – qui ont lieu essentiellement entre les clients de la banque – sont effectuées à la valeur nominale (9,50 euros) par virement de compte à compte et agréées par le conseil d'administration.

#### 3 - Politique de dividendes

L'intérêt versé aux parts sociales a été de :

- 0,29 euro au titre de l'exercice 2005  
*(pour les parts portant jouissance au 1er janvier 2005).*
- 0,32 euro au titre de l'exercice 2006
- 0,40 euro au titre de l'exercice 2007
- 0,40 euro au titre de l'exercice 2008
- 0,35 euro au titre de l'exercice 2009.

#### 4 - Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (article L. 225-100 alinéa 7 du code de commerce)

Date de l'assemblée générale	Plafond global de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Augmentations de capital réalisées sur la base de cette autorisation
AGE du 29 mai 2009	- 80 000 000 € par émission de parts sociales - 20 000 000 € par émission au nominal de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI).	26 mois	Augmentation du capital social, réalisée le 19 novembre 2010, d'une somme de 91 050 000 euros, portant le capital social de 341 437 500 euros à 432 487 500 euros : <ul style="list-style-type: none"><li>• par l'émission au pair de 6 070 000 parts sociales nouvelles de 9 euros, pour un montant de 54 630 000 euros ;</li><li>• par l'émission au pair de 1 517 500 CCI de 9 euros, pour un montant de 13 657 500 euros ;</li><li>• par l'incorporation d'une somme de 22 762 500 euros, prélevée sur les réserves libres, et élévation corrélative du montant nominal des parts anciennes et nouvelles ainsi que celui des CCI de 9 à 9,50 euros.</li></ul>

## Relations avec les correspondants bancaires et Commerce International

### Direction Internationale

Téléphone : (33 1) 40 04 73 94  
Télécopieur : (33 1) 40 04 71 57  
e-mail : marie-helene.spillemaecker@bred.fr  
SWIFT code : BREDDFRPP

---

## Relations et Risques Interbancaires

### Direction Financière

Téléphone : 01 40 04 72 13  
Télécopieur : 01 43 47 26 21  
e-mail : herve.thiollet@bred.fr

---

## Relations avec la Clientèle Institutionnelle Française

Direction de la Clientèle Institutionnelle et des Etablissements Financiers

Téléphone : 01 40 04 73 71  
Télécopieur : 01 40 04 76 37  
e-mail : dcief@bred.fr

---

## Relations avec les Grandes Entreprises et l'International

Direction des Grands Comptes et de l'International

Téléphone : 33 1 40 04 73 56  
Télécopieur : 33 1 40 04 73 00  
e-mail : emmanuel.lemoine@bred.fr

---

## Salle des Marchés

### Direction des Marchés de Capitaux

Téléphone : 01 43 44 97 90 - 01 40 04 70 91  
Télécopieur : 01 40 04 74 36  
e-mail : moneymarket@bred.fr

---

## Relations avec les Associations et les Organismes sans but lucratif

### Direction et Agence Centrale de l'Economie Locale

Téléphone : 01 44 78 62 18  
Télécopieur : 01 44 78 62 28  
e-mail : economie-locale@bred.fr

---

### Agence Centrale des Tutelles

Téléphone : 01 44 54 82 73  
Télécopieur : 01 44 54 82 97  
e-mail : bred.tutelles@bred.fr

---

## Relations avec les Professions Réglementées Judiciaires

### Administrateurs Judiciaires (DPRJ)

Téléphone : 01 40 04 77 29  
Télécopieur : 01 40 04 70 27  
e-mail : dpr@bred.fr

---

## Relations avec les Professionnels de l'Immobilier

Téléphone : 01 40 04 75 90  
Télécopieur : 01 40 04 79 22  
e-mail : laurence.trunel@bred.fr

---

### Professions Réglementées de l'Immobilier (DPRI)

Téléphone : 01 40 04 75 48  
Télécopieur : 01 40 04 71 55  
e-mail : dpri@bred.fr

---

## Siège Social

18, quai de la Rapée  
75604 Paris Cedex 12

Téléphone : 01 48 98 60 00  
Télécopieur : 01 48 95 64 00  
Site Internet : www.bred.fr

---

## Relations Presse

Téléphone : 01 40 04 72 23  
Télécopieur : 01 40 04 70 99  
e-mail : nathalie.avril@bred.fr

---



# Communiquer avec la BRED Banque Populaire, c'est facile.

## → Dialoguez

face à face avec votre conseiller dans l'une de nos agences

## → Téléphonnez

Depuis la métropole

(du lundi au vendredi de 8h à 22h - le samedi de 8h à 17h)

- à BRED Direct Services : 0 892 892 211 (0,34 €/min)
- à BRED Direct Services Pro : 0 892 692 292 (0,34 €/min)

Depuis les Antilles, La Réunion, la Guyane, Mayotte

- Antilles : du lundi au vendredi de 6h à 16h, le samedi de 6h à 11h

- La Réunion : du lundi au vendredi de 11h à minuit,  
le samedi de 11h à 19h

- Guyane : du lundi au vendredi de 6h à 17h, le samedi de 6h à 12h

- Mayotte : du lundi au vendredi de 10h à 23h, le samedi de 10h à 19h

- à BRED Direct Services : 0 892 682 211  
(0,31 €/min - Guyane 0,28 €/min)

Depuis l'étranger

- au + 33 892 892 211 ou au + 331 418 626 00  
(coût d'un appel international depuis le pays)

## → Surfez

sur nos sites Internet

[www.bred.fr](http://www.bred.fr) - [www.bredbanqueprivee.com](http://www.bredbanqueprivee.com)

[www.bred-societaires.fr](http://www.bred-societaires.fr)

## → Ecrivez

à BRED Direct Courrier, 94018 Créteil Cedex

## → Télécopiez

un numéro unique : 01 56 72 82 50